



Institution Interdépartementale
du Bassin de la Sèvre Niortaise
(IIBSN)
Périmètre du SAGE Vendée

**Inventaire des « Zones humides »
des plans d'eau et
du réseau hydrographique
RAPPORT
-
Commune de L'Orbrie (85)
85 167**



I.I.B.S.N.



Expertise réalisée par **ATLAM** Bureau d'études
Chargé de mission « zones humides » : Pierre BUAT
(phase de terrain réalisée de septembre à novembre 2011)



Sommaire

1) LE CONTEXTE DE L'INVENTAIRE	P.03	3) LE CONTEXTE COMMUNAL	P.17
1.1 – LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	P.03	3.1 – LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	P.17
1.2 – QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE	P.05	3.2 – LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET URBAIN	P.17
- Définition	P.05	<i>Carte n°1 : Situation départementale</i>	P.17
<i>Schéma n°1 : Qualification des milieux</i>	P.05	<i>Carte n°2 : Situation dans le périmètre SAGE</i>	P.17
<i>Schéma n°2 : Localisation possible des zones humides</i>	P.05	3.3 – LE CONTEXTE PHYSIQUE	P.18
- Localisation – Types de zones humides	P.06	- La géologie	P.18
- Les sols caractérisant les zones humides	P.07	<i>Carte n°3 : Géologie</i>	P.18
<i>Schéma n°3 : Classes d'hydromorphie GEPPA</i>	P.07	- La pédologie	P.18
1.3 – LES ENJEUX DE CONSERVATION	P.09	<i>Carte n°4 : Pédologie</i>	P.18
DES ZONES HUMIDES	P.09	- Le réseau hydrographique	P.19
<i>Schémas n°4 et 5: Fonctions hydrologiques</i>	P.09	<i>Carte n°5 : Réseau hydrographique</i>	P.19
<i>et biochimiques des zones humides</i>	P.09	- Les risques d'inondations	P.20
<i>Schéma n°6 : Fonctions socio-économiques des</i>	P.10	<i>Schéma n°8 – Schéma du bourrelet alluvial</i>	P.20
<i>zones humides</i>	P.10		
1.4 – LA FINALITE DE L'INVENTAIRE	P.11	4) LA METHODOLOGIE D'INVENTAIRE	P.21
- L'intégration dans les documents du SAGE	P.11	4.1 – LA PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES	P.21
- La délimitation des ZHIEP et ZSGE	P.11	<i>Carte n°6 : Pré-localisation des zones humides</i>	P.21
- L'intégration dans les documents d'urbanisme	P.12	<i>Carte n°7 : Carte d'indice de confiance</i>	P.22
- L'exonération de la taxe foncière sur	P.12	4.2 – L'ETABLISSEMENT D'UNE CARTE DE PRE-	
les propriétés non bâties	P.12	INVENTAIRE	P.23
		<i>Carte n°8 : Pré-inventaire des zones humides</i>	P.23
2) LA DEMARCHE DE L'INVENTAIRE	P.13	4.3 – L'INVENTAIRE DE TERRAIN	P.25
2.1 – UNE DEMARCHE UNIQUE ET INTEGREE	P.13	- Les principes de réalisation de l'inventaire	P.25
2.2 – LES PARTENAIRES DE L'INVENTAIRE	P.14	- La délimitation des zones humides	P.26
- La structure porteuse de l'inventaire	P.14	<i>Carte n°9 : Points de sondages pédologiques</i>	P.26
- Les financeurs	P.14	- La caractérisation des zones humides	P.27
- La CLE du SAGE	P.14	<i>Schéma n°9 : Logigramme présentant la méthode</i>	
<i>Schéma n°7 : Etapes de la concertation</i>	P.14	<i>d'identification des zones humides</i>	P.27
- Le groupe d'acteurs locaux	P.15	<i>Schéma n°10 : Synthèse des étapes de l'inventaire</i>	P.27

4.4 – LA CARTOGRAPHIE	P.28
<i>Carte n°10 : Planches de l'atlas cartographique</i>	<i>P.28</i>

5) LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE

P.29

5.1 – LA CARTE DE L'INVENTAIRE

P.29

*Carte n°11 : Inventaire des zones humides,
des plans d'eau et du réseau hydrographique*

P.30

5.2 – LA TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES

P.33

- Typologie SDAGE

P.33

Carte n°12 : Typologie SDAGE des zones humides

P.34

- Typologie Corine biotopes

P.35

*Carte n°13 : Typologie Corine biotopes
des zones humides (niveau III ou plus)*

P.42

- Typologie selon le mode d'occupation - Synthèse

P.44

*Carte n°14 : Typologie Corine biotopes
des zones humides (niveau I)*

P.45

5.3 – LA QUALITE ET LES ENJEUX DE PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

P.46

- Qualité et fonctions générales des zones humides

P.46

- Enjeux pour la commune

P.47

*Carte n°15 : Classement des zones humides selon
leurs enjeux*

P.48

6) LE BILAN DE L'INVENTAIRE

P.49

6.1 – LE BILAN DE LA DEMARCHE

P.49

6.2 – LES LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES

P.50

7) CONCLUSION / RESUME

P.52

Les inventaires de terrain ont été réalisés par Pierre BUAT – Ingénieur écologue au bureau d'études ATLAM.

La saisie des données informatiques (base Gwern) a été réalisée par Fabien CLAIREAU.

La rédaction a été réalisée par Pascale HERVOUET-LAGADIC – Gérante du bureau d'études ATLAM et par Pierre BUAT, pour les parties se rapportant au descriptif des zones humides et non humides relevées.

ATLAM Bureau d'études :
38, rue Saint Michel
85190 VENANSAULT

Tél : 02 51 48 15 15
Fax : 02 51 48 15 16
Mail : atlam@wanadoo.fr

1 – LE CONTEXTE DE L'INVENTAIRE

1.1 – Le contexte réglementaire

Les zones humides constituent des milieux à enjeux forts, par leurs fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques. Leur prise en compte ou protection est inscrite dans différentes lois ou directives :

- La loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau modifiée en 2006, qui a été adoptée dans l'objectif d'instituer une gestion équilibrée de la ressource en eau et qui vise notamment à assurer la protection des zones humides.
- La Directive Cadre de l'Eau n°2000/60/CE adoptée le 23 octobre 2000 et transcrite en droit français en avril 2004, qui a pour objet d'établir un cadre pour "*la protection des eaux intérieures de surface, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines*". Elle inscrit dans ses objectifs l'amélioration de l'état des zones humides et fixe des obligations de résultats d'ici 2015.
- La loi n°2000-1208 Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), qui a permis de transcrire; dans le code de l'urbanisme, la protection des zones humides, essentiellement par l'intermédiaire du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), qui a permis de renforcer la protection des zones humides, par un volet "zones humides" très marqué. Celle-ci pose le principe que de la préservation et de la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Par ailleurs, le SDAGE Loire Bretagne, adoptée le 15 octobre 2009, comprend dans son 8^{ème} objectif la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides.

Selon la disposition 8E-1 du SDAGE, le SAGE doit réaliser l'inventaire des zones humides avant le 31/12/2012.

De même, le SAGE Vendée, initié en 1997 et adopté par la CLE après enquête publique le 31 janvier 2011, est établi autour de trois enjeux principaux :

- L'amélioration de la qualité des eaux pour contribuer à une meilleure qualité des eaux littorales et à une amélioration des ressources en eau potabilisable.
- La gestion quantitative de la ressource.
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques.

En conséquence, l'enjeu de connaissance et de protection des zones humides a été identifié dès l'état des lieux, et c'est ainsi que les mesures et dispositions concernant les zones humides ont été inscrites dans l'objectif 5 du SAGE : sous-objectif 1 – Préservation et reconquête des zones humides.

Afin d'avoir un inventaire cohérent sur l'ensemble du périmètre du SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vendée a validé, le 17 mai 2010, une méthodologie d'inventaire, conformément à la mesure 5 A du SAGE.

L'inventaire doit en conséquence être réalisé par chaque commune du périmètre SAGE sur l'ensemble de leur territoire, à l'exception des surfaces imperméabilisées (urbanisation), et des boisements gérés par l'Office National des Forêts (ONF).

La commune de l'Orbrie, sur sa partie nord, est concernée par le massif forestier de Mervent – Vouvant (boisement ONF), qui couvre une surface d'environ 390 ha.

1.2 – Qu'est-ce qu'une zone humide

Définition

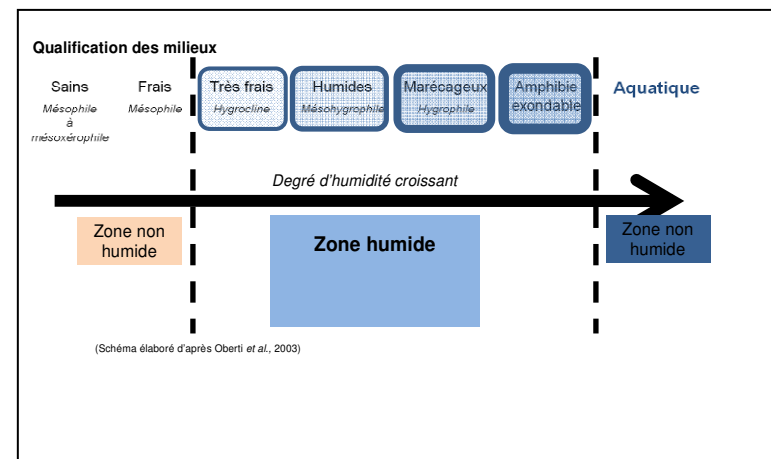
L'article L. 211-1 du code de l'Environnement donne pour les zones humides la définition suivante :

"On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année"

Trois critères permettent l'identification d'une zone humide :

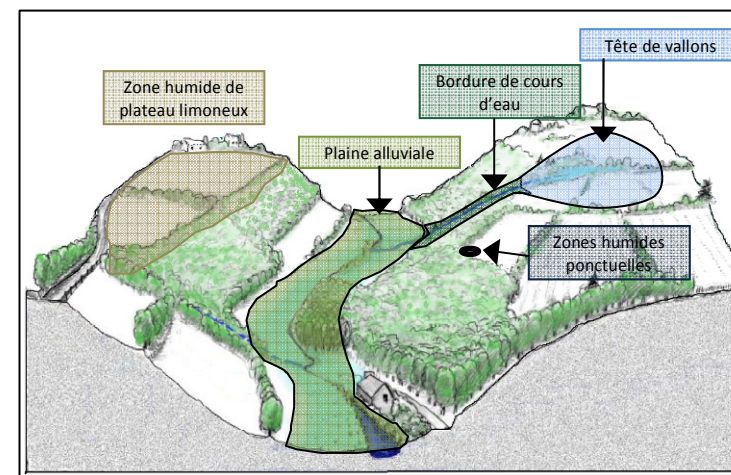
- **La présence de végétation hygrophile**, adaptée aux conditions de ces milieux. Plus communément, ce sont des plantes adaptées aux milieux humides comme les joncs, la cardamine, les renoncules, les saules, les aulnes...
(Annexe 1 : Liste des plantes indicatrices de zones humides susceptibles d'être présentes sur le périmètre du SAGE Vendée).
Sur la commune de L'Orbrie ce critère n'est significatif qu'au niveau des parcelles de prairies de fonds de vallées.
- **L'hydromorphie des sols** observée à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière (se référer à la page suivante).
- **L'hydrologie, ou présence d'eau dans le sol** de façon temporaire ou permanente.
Une zone inondable, de même qu'un sol fortement engorgé d'eau, ne sont cependant pas obligatoirement une zone humide.

SCHEMA N°1 – QUALIFICATION DES MILIEUX



(Source : IIBSN - Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

SCHEMA N°2 – LOCALISATION POSSIBLE DES ZONES HUMIDES



Source : IIBSN

Localisation – Types de zones humides

Selon les conditions locales, les zones humides peuvent s'observer sur l'ensemble des territoires, et sur des secteurs à différents degrés d'humidité.

Sur la commune de l'Orbrie, située en zone de contact entre plaine calcaire et massif armoricain, les zones humides se localisent sur la partie non calcaire de la commune, au nord, prioritairement en lien avec les fonds de vallées et les têtes d'écoulements.

Différents types de zones humides peuvent s'identifier, parmi lesquels, les plus représentatifs sont : les roselières, les prairies humides, les boisements humides...

Cependant, des zones artificialisées peuvent également se révéler comme des zones humides, comme : les peupleraies ou des parcelles de cultures.



Roselière



Prairie humide



Boisement humide



Pourtour de plan d'eau



Peupleraie



Cutlures

Photos ATLAM prises hors commune

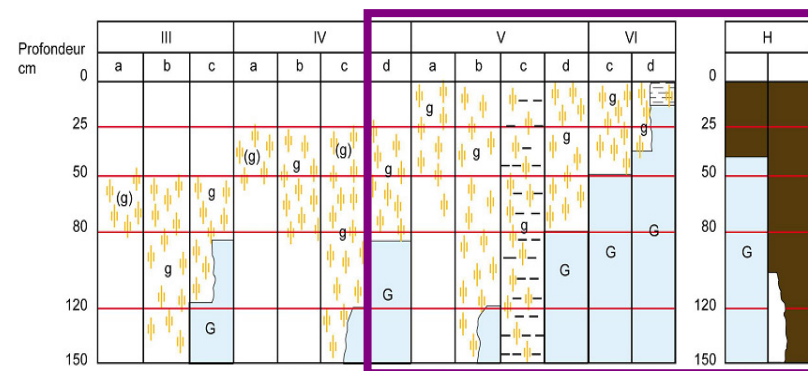
Les sols caractérisant les zones humides

L'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, dans son article 1^{er}, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

En référence à cet arrêté, sont considérés comme zones humides :

- Les **histosols** (classe H) : sols connaissant un engorgement permanent en eau à faible profondeur qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées.
- Les **réductisols** (classe VI) : sols connaissant un engorgement permanent en eau, à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur.
- Les autres sols caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (Classe V)
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissent entre 80 et 120 cm (Classe IV d).

SCHEMA N°3 - CLASSES D'HYDROMORPHIEGEPPA
(Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée)



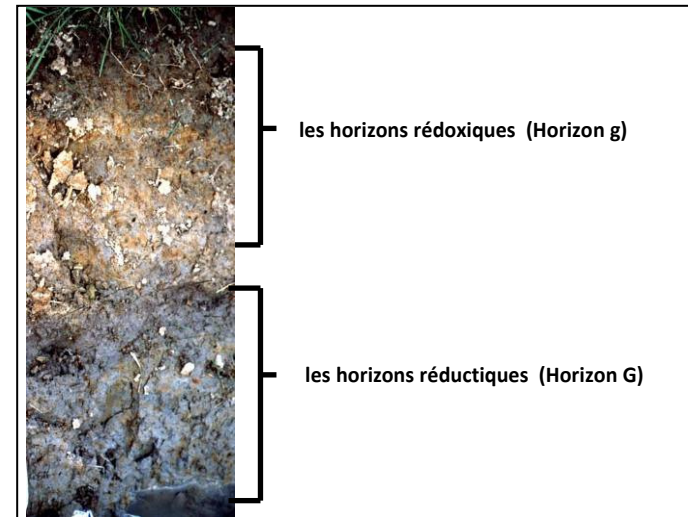
Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (
(g)	caractère rédoxique peu marqué	(pseudogley peu marqué)	
g	caractère rédoxique marqué	(pseudogley marqué)	
G	horizon réductique	(gley)	
H	Histosols	R	Réductisols
r	Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)		

Source : Arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009

Deux grands types d'horizons se distinguent :

- Les **horizons rédoxiques**, (Horizon g) ou pseudo-gleys, dans lesquels on distingue à la fois des traits d'oxydation du fer (de couleur rouille) et des traits de déferrification (grises). Ces horizons, caractérisent des sols qui sont temporairement engorgés par l'eau.
- Les **horizons réductiques**, (Horizon G) ou gley, à dominante grise, dans lesquels le fer est réparti de manière homogène et est en quasi permanence sous forme réduite. Ces horizons, très rares, sont caractéristiques d'un engorgement permanent ou quasi-permanent par l'eau.

Il en ressort que les zones humides peuvent correspondre à des prairies ou des boisements qui présentent une végétation caractéristique, mais aussi à des terres de cultures.



1.3 – Les enjeux de conservation des zones humides

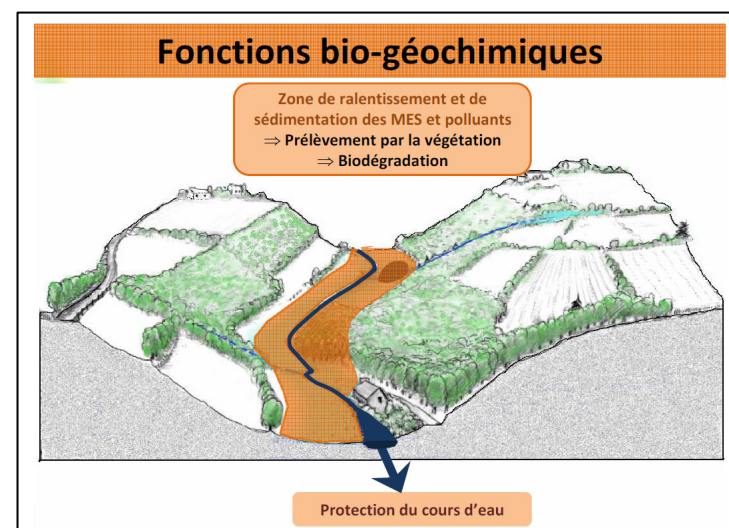
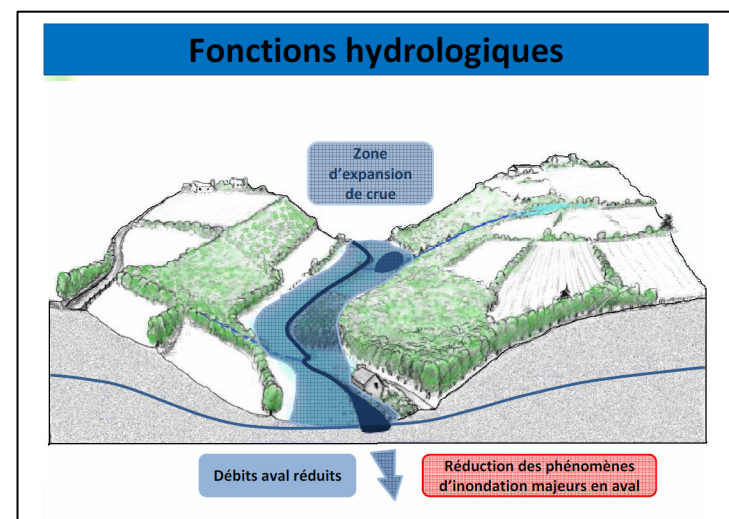
Les zones humides, de par les différentes fonctions qu'elles assument, constituent des milieux précieux qu'il convient de connaître et de préserver.

Différentes fonctions sont associées aux zones humides :

- **Fonctions de régulation quantitative de la ressource en eau**
 - Protection contre les inondations (écrêtage des crues).
 - Régulation des débits à l'aval.
 - Stockage de l'eau permettant la recharge de la nappe et le soutien d'étiage.

- **Fonctions de régulation qualitative de la ressource en eau**
 - Interception des matières en suspension (MES).
 - Rétention des toxiques et micropolluants.
 - Prélèvement de la végétation permettant une dénitrification et déphosphorisation.

SCHEMAS N°4 et 5 – FONCTIONS HYDROLOGIQUES ET BIO-CHIMIQUES DES ZONES HUMIDES (IIBSN)



- **Fonctions biologiques :**
 - Habitats diversifiés.
 - Réservoir d'espèces végétales et animales, source de biodiversité.

- **Fonctions socio-économiques :**
 - Production de ressources : pâturage, sylviculture, poissons.
 - Création d'espaces de loisirs : promenade, chasse, pêche...
 - Contribution à la qualité des paysages.
 - Participation à la qualité des eaux et milieux littoraux situés en aval des versants : eaux de baignade, conchylicultrice...

Les zones humides présentent en conséquence, à l'échelle des bassins versants, un grand intérêt pour la ressource en eau, aussi bien sur le plan "qualité" que sur le plan "quantité".

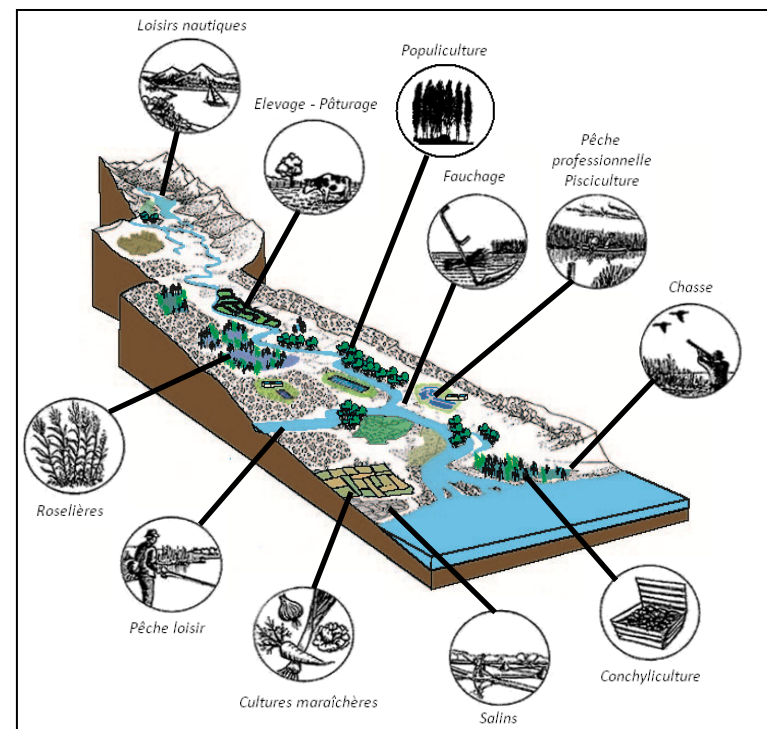
Le choix de réaliser l'inventaire des zones humides est donc bien un enjeu majeur pour la qualité et la quantité d'eau, et constitue une réponse aux objectifs du SAGE.



Zone humide,
source de biodiversité

Photo ATLAM prise hors commune de L'Orbrie

SCHEMA N°6 – FONCTIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES ZONES HUMIDES (IIBSN)



1.4 – La finalité de l'inventaire

L'intégration dans les documents du SAGE

Le SAGE est composé de deux documents principaux :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), opposable aux décisions administratives, définissant les objectifs du SAGE.
- Le règlement, opposable aux décisions administratives et aux tiers.

Suite à l'inventaire des zones humides, la Commission Locale de l'Eau peut éventuellement édicter des règles spécifiques aux zones humides qui contribuent de manière importante à l'atteinte des objectifs du SAGE.

L'inventaire contribue également à donner une connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant, par l'identification, en plus des zones humides :

- du réseau hydrographique lié aux zones humides,
- des plans d'eau et mares
- des phénomènes hydrauliques particuliers, tels que : inondations, résurgences, zones de ruissellement....

La délimitation des ZHIEP et ZSGE

L'inventaire des zones humides contribuera à la définition des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE).

La délimitation de ces zones peut être un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état et de bon potentiel des eaux requis par la Directive Cadre de l'Eau.

L'intégration dans les documents d'urbanisme

Pour répondre aux articles L. 122-1, L. 123-1 et L. 124-2 du code de l'urbanisme, les documents de programmation tels que les SCOT, PLU et cartes communales, doivent être compatibles avec les SDAGE et SAGE correspondant.

Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 précise dans ses orientations fondamentales :

"La préservation des zones humides nécessite d'agir à deux niveaux. Tout d'abord en maîtrisant les causes de leur disparition au travers d'une protection réglementaire interdisant leur drainage ou leur comblement (...). Les zones humides identifiées dans les SAGE sont reprises dans les documents d'urbanisme en leur associant le niveau de protection adéquat."

"Les PLU incorporent les zones humides inventoriées dans une ou des zones suffisamment protectrices du règlement graphiques et, le cas échéant, précisent, dans le règlement écrit ou dans les orientations d'aménagement, les dispositions particulières qui leur seront applicables en matière d'urbanisme."

Ainsi ces mesures visent à ce que les communes aient une meilleure connaissance de leur territoire et en assure, au mieux, sa gestion.

L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Une parcelle définie comme zone humide est susceptible d'être exonérée de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Cette exonération s'applique à concurrence de 50% de la part communale et intercommunale de la TFNB et est portée à 100% lorsque les propriétés sont situées dans les zonages Natura 2000, ZNIEFF, ZHIEP...

Elle est accordée pour une durée de 5 ans, sous réserve que la parcelle soit inscrite sur une liste dressée par le maire et qu'un engagement de gestion soit souscrit par le propriétaire et l'exploitant, comprenant :

- La conservation du caractère humide de la zone,
- Le maintien en pré, prairie naturelle, herbage, lande...

2 – LA DEMARCHE DE L'INVENTAIRE

2.1 – Une démarche unique et intégrée

Les modalités d'inventaire des zones humides définies sur le périmètre du SAGE Vendée ont été validées par la CLE le 17 mai 2010¹.

Ce document fixe une démarche et méthodologie unique pour l'ensemble des communes du périmètre SAGE (512 km² pour 32 communes du département de La Vendée et 8 communes du département des Deux-sèvres), avec un socle commun minimum et obligatoire.

La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule sur deux axes :

- La concertation avec les acteurs locaux, afin de :
 - permettre une meilleure appropriation des zones humides par les acteurs locaux.
 - permettre une prise de conscience sur l'enjeu que représentent les zones humides et ainsi assurer leur protection.
- L'inventaire des zones humides proprement dit.



Modalités
d'inventaire
des zones humides
sur le périmètre
du SAGE Vendée

adopté
en CLE
le 17 mai 2010

¹ Le document "Modalités" est téléchargeable sur les sites :
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage>; <http://www.sevre-niortaise.fr/>

2.2 – Les partenaires de l'inventaire

La structure porteuse de l'inventaire

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) est la structure porteuse du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin. Afin d'aider les communes à mettre en place l'inventaire des zones humides, tel que défini par la Commission Locale de l'Eau, le conseil d'administration de l'Institution a validé la possibilité d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes, vers l'Institution.

La commune de L'Orbrie a fait appel à ce service, par le biais d'une convention de partenariat, suite à une décision du Conseil Municipal en date du 26 avril 2011.

A ce titre, l'Institution intervient pour le compte de la commune, pour le suivi de l'étude d'inventaire.

Les financeurs

Les différents co-financeurs de l'inventaire sont :

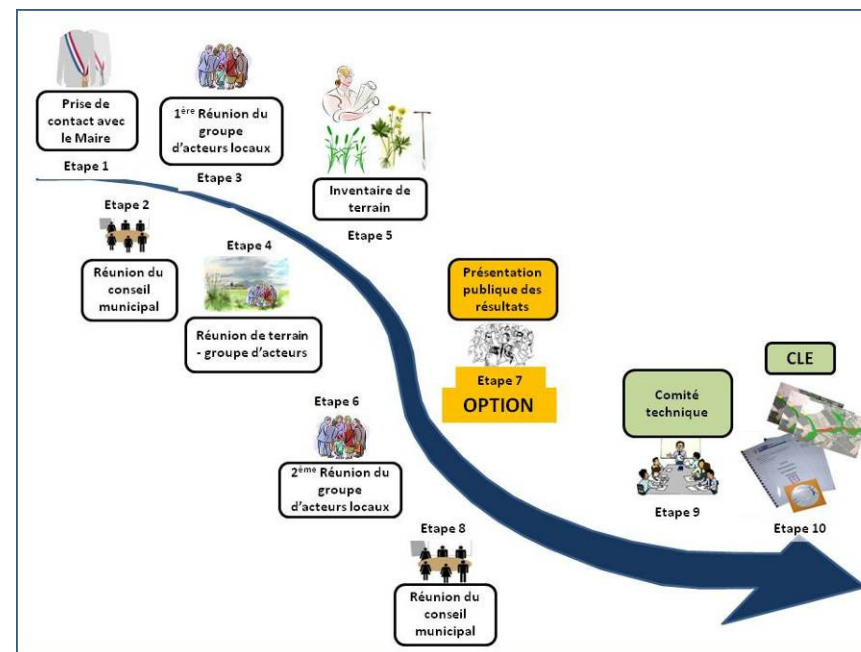
- Le FEDER (financement de l'Europe)
- L'agence de l'eau Loire Bretagne.

La CLE du SAGE

L'inventaire, après présentation au groupe d'acteurs locaux et au Conseil Municipal, est soumis et validé par la CLE, à l'issue d'une préparation de la validation par le comité technique (démarche et méthodologie), mis en place à l'échelle des SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin et Vendée.

Un comité scientifique, à l'échelle des deux SAGE, accompagne la démarche d'un point de vue méthodologique.

SCHEMA N°7 – ETAPES DE LA CONCERTATION



Source : "Modalités d'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Vendée"

Le groupe d'acteurs locaux

La démarche de concertation validée par le CLE s'appuie sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux. Celui-ci a été mis en place, par le maire et son conseil municipal, le 26 avril 2011.

⇒ Composition du groupe

Le groupe d'acteurs locaux doit être le plus représentatif des différents utilisateurs du milieu. Il se compose, dans la mesure du possible, de :

- un ou plusieurs élus, dont le maire,
- un élu du syndicat de rivière, quant il existe,
- plusieurs exploitants agricoles,
- un représentant d'une association de chasse,
- un représentant d'une association de pêche,
- un représentant d'une association de protection de la nature,
- un représentant d'une association de randonneurs,
- un représentant de la propriété foncière.

Sur la commune de l'Orbrie, le groupe est constitué des membres suivants :

Madame LUCAS Noëllal	Maire
Monsieur TURPAUD Rémi	Premier adjoint, exploitant agricole
Monsieur GUIADEUR Jean-Charles	2 ^{ème} adjoint
Monsieur LAMY Jean-Luc	3 ^{ème} adjoint, membre de l'Amicale Vendée Mère et barrages de Mervent
Monsieur GODEAU Jean-Claude	Conseiller municipal
Monsieur De MEZERAC Guillaume	Représentant de la propriété foncière, Président du Syndicat des Forestiers Privés de Vendée
Monsieur BOUILLAUD Jean-Guy	Exploitant agricole
Monsieur SAGOT Denis	Exploitant agricole
Monsieur RAUD	Société de Chasse de l'Orbrie
Monsieur SARRAZIN Jean-Claude	Représentant de l'Amicale Vendée Mère et barrages de Mervent
Madame MAINGOT Jacqueline	Représentant la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
Monsieur DELHOMME Charles	Représentant le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
Monsieur MARQUIS Guy	Représentant la Commission Locale de l'Eau

⇒ **Rôle et réunions du groupe**

L'atout majeur du groupe est d'apporter au prestataire de l'inventaire, la connaissance locale de terrain.

Conformément aux modalités d'inventaire du SAGE Vendée, trois réunions de groupe sont organisées :

➤ **Une réunion de lancement**, dont le contenu est :

- Le rappel du contexte réglementaire de l'inventaire des zones humides, dans le cadre du SAGE Vendée.
- La présentation de la définition, des fonctions et des enjeux des zones humides.
- La présentation de la méthodologie d'inventaire validée par la CLE.
- Le recueil de données d'information locale : zones humides connues, mares, phénomènes qui peuvent être non visibles sur le terrain touchant notamment au régime hydraulique (inondations, résurgences...).

Ces données permettent d'établir un pré-inventaire des zones humides.

Sur la commune de l'Orbrie, cette réunion a eu lieu le **5 juillet 2011**.

(Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion du groupe d'acteurs locaux du 5 juillet 2011).

➤ **Une réunion de terrain**, ayant pour objectifs de présenter :

- Des exemples de zones humides qui seront identifiées lors de l'inventaire communal.
- Les critères d'indentification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Sur la commune de l'Orbrie, cette réunion a eu lieu le **20 septembre 2011**.

(Annexe 3 : Compte-rendu de la réunion de terrain du groupe d'acteurs locaux du 20 septembre 2011).

➤ **Une réunion de restitution de l'inventaire**, au cours de laquelle les résultats de l'expertise de terrain sont présentés, analysés et discutés.

Sur la commune de l'Orbrie, cette réunion a eu lieu le **9 novembre 2011**.

(Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion du groupe d'acteurs locaux du 9 novembre 2011).

3 – LE CONTEXTE COMMUNAL

3.1 – Le contexte géographique

La commune de l'Orbrie, située au nord de Fontenay-le-Comte, présente un territoire d'une superficie totale d'environ 960 ha, qui s'étend à l'interface de la plaine du sud Vendée et du massif armoricain (bocage).

Elle est délimitée à l'ouest et au sud par la rivière Vendée et au nord par le massif forestier de Mervent-Vouvant qui couvre près de la moitié de la surface communale (environ 390 ha).

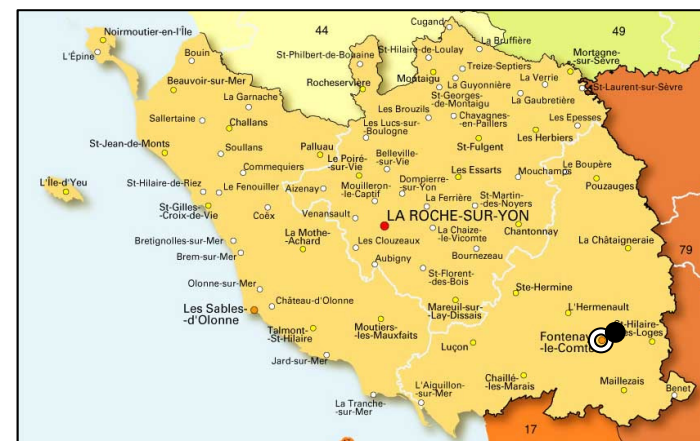
3.2 – Le contexte démographique et urbain

L'Orbrie est une commune rurale de 838 habitants (recensement de 2008) qui, compte tenu de sa situation dans l'aire d'influence directe de Fontenay-le-Comte, connaît un développement constant depuis 1968 (465 habitants).

Le bâti de la commune se compose de :

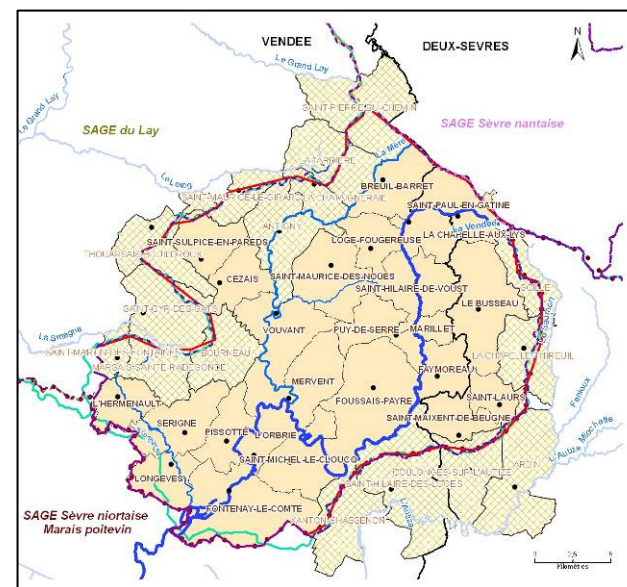
- Un bourg, dont le cœur ancien est implanté en bordure de la RD 104 (Pissotte / Saint-Michel-le-Cloucq).
- Quelques lieux-dits, que l'on retrouve :
 - plus particulièrement sur la partie sud-est du territoire communal : Bône, Le Ranquet, Badorit, Les Fontenelles, Mérité,
 - et plus ponctuellement au nord-ouest : Puyrocher, La Folie, Les Arçonnières, La Jolette, La Pierrière.
- Un habitat diffus très important, qui s'égrène le long des voies et autour des lieux-dits, depuis Les Arçonnières, jusqu'à Mérité.

CARTE N°1 – SITUATION DEPARTEMENTALE



© Fontenay-le-Comte ● L'Orbrie

CARTE N°2 – SITUATION DANS LE PERIMETRE SAGE VENDEE



Source : IBSN - Périmètre du SAGE Vendée.

3.3 – Le contexte physique

La géologie

La commune se situe en zone de contact de deux grandes entités géologiques :

- Au sud : la plaine calcaire sèche du sud Vendée, composée de calcaires marneux et de marnes.
- Au nord : le massif armoricain, composé de successivement de schistes, amphibolites, et orthogneiss, avec une forte fracturation.

La rivière Vendée s'écoule sur l'ensemble des limites nord (retenue de Mervent), ouest et sud de la commune, au sein d'une vallée alluviale.

La pédologie

La géologie complexe de la commune, conditionne la nature des sols, qui se retrouvent diversifiés.

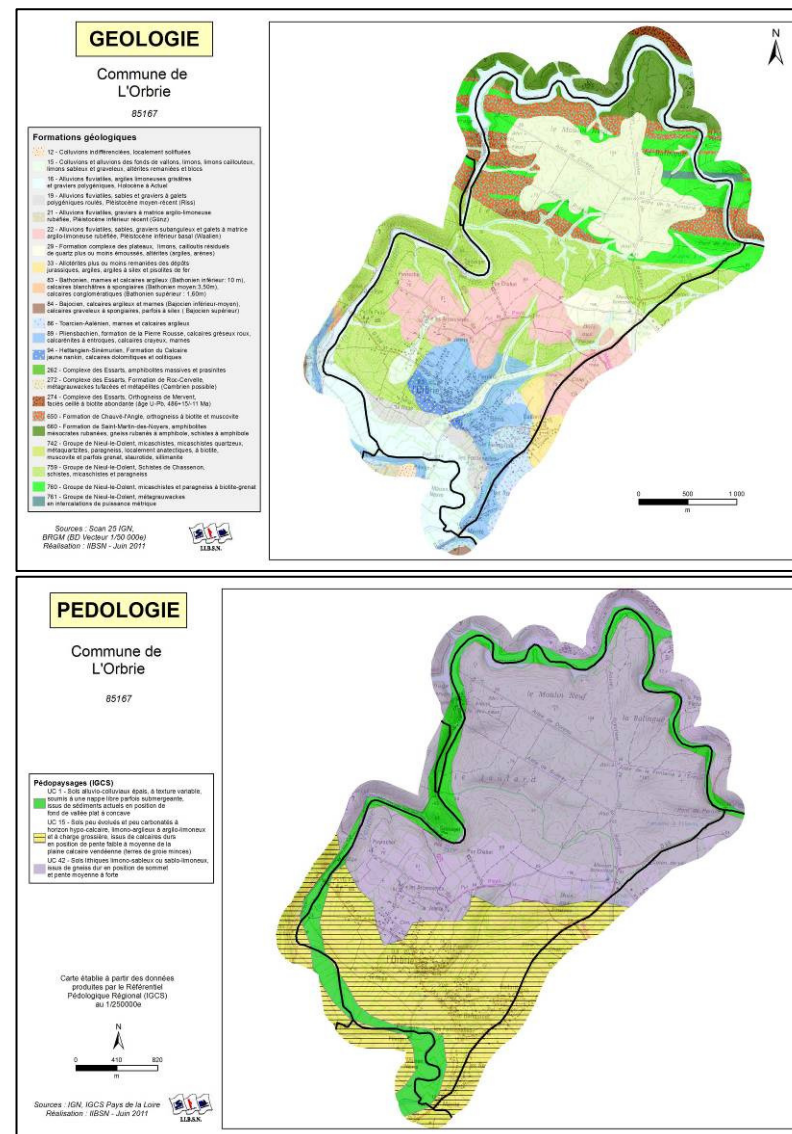
Ainsi les terrains calcaires donnent des sols perméables, destinés aux grandes cultures, peu propices au développement de milieux humides.

Au contraire, les terrains sur schistes et limons des plateaux du massif armoricain, donnent des sols argileux souvent humides.

Très peu de parcelles ont été drainées sur la commune, quelques-unes sur les secteurs du Bois aux Fraises.

En revanche, pour permettre l'assainissement des terres, sur le secteur de fort ruissellement de La Noue, un fossé a été récemment créé après avoir été déclaré auprès du service de police de l'eau.

CARTE N°3 et 4 – GEOLOGIE - PEDOLOGIE



Source : Cartes établies par l'IIBSN – BRGM et IGCS

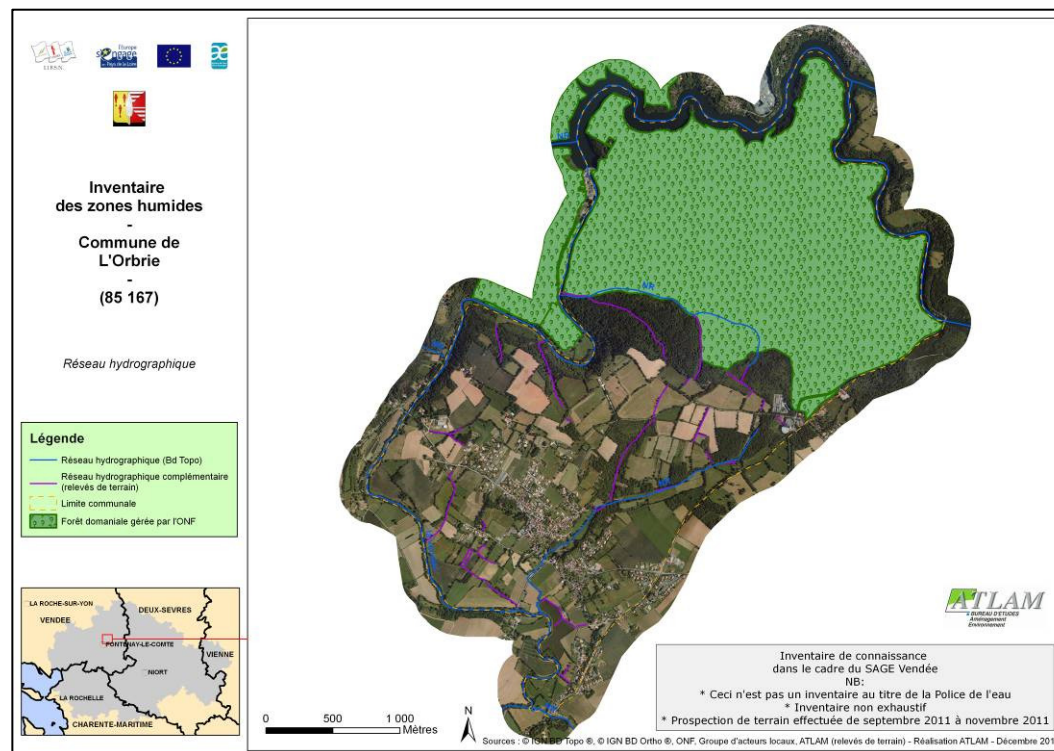
Le réseau hydrographique

La commune est parcourue par un réseau hydrographique qui se limite à :

- La Vendée, qui s'écoule sur toutes les limites nord, ouest et sud du territoire communal.
Au nord de la commune, la vallée de La Vendée correspond à la retenue de Mervent (barrage implanté en limite nord-ouest de la commune), et s'inscrit au sein du massif forestier de Mervent-Vouvant (hors zone d'inventaire).
A l'ouest (de Puy Chabot à La Folie), La Vendée s'écoule au sein d'une vallée très encaissée, dont les versants sont souvent boisés.
Au sud, la configuration de la vallée se modifie ; elle forme une plaine alluviale, qui s'élargit plus particulièrement au niveau de Mérité.
- "Le Riel" (appellation locale), principal cours d'eau affluent de la Vendée, qui traverse la commune, du nord-ouest (Bois aux Fraises) au sud (Le Ranquinet).

La situation de la commune en zone de contact géologique et la topographie très marquée induisent la présence de nombreuses sources (Puyrocher, La Folie, Les Arçonnières, Puy Chabot) dont les eaux s'écoulent vers la Vendée au travers de vallons très marqués. Dans ce contexte, des zones humides se forment autour des sources et au niveau des replats des versants.

CARTE N°5 – RESEAU HYDROGRAPHIQUE



Les risques d'inondations

La vallée de la Vendée est inondable, mais de façon moins marquée que par le passé en raison de la régulation des eaux au niveau du barrage de Mervent.

Dans sa partie aval, au sud, la vallée de la Vendée est une plaine alluviale soumise aux inondations et au battement de la nappe libre, proche.

La plaine alluviale se caractérise par la présence d'un bourrelet alluvial (schéma ci-contre), rendant les zones en arrière des rives du cours d'eau, en cuvette, très inondables et engorgées en eau durablement, comme au niveau de Mérité.

Pour autant, en milieu calcaire, les vallées alluviales inondables, ne sont pas obligatoirement humides en raison de la formation d'un sol de type "fluviosols", caractéristiques d'une nappe circulante et oxygénante ne permettant pas l'apparition de traces d'hydromorphie en contexte calcaire.

Les autres vallées ou talwegs, en raison de leur encaissement, ne présentent pas de problèmes particuliers d'inondations.

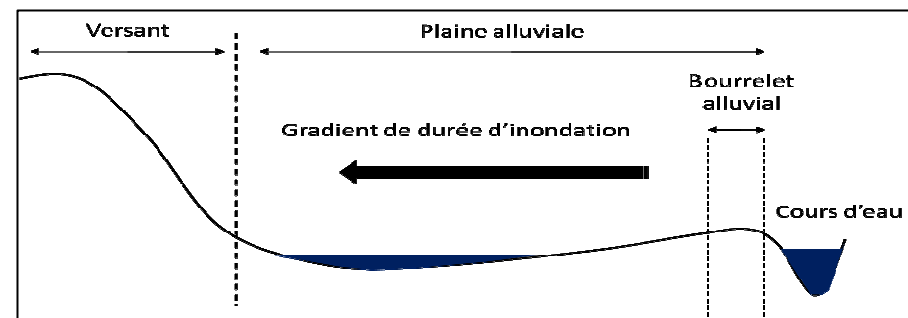
Cependant, beaucoup d'eau circule sur la commune. Dans l'ensemble, les fossés sont très creux et vite engorgés d'eau, mais l'eau s'évacue assez rapidement.

Il convient de noter cependant que :

- En hiver, les écoulements viennent souvent barrer les chemins présents au niveau des boisements.
- La commune de l'Orbrie est impactée par des problèmes de ruissellement et de débordement en cas d'orage.

La commune est concernée par l'Atlas de Zones Inondables de La Vendée.

SCHEMA N°8 – SCHEMA DU BOURRELET ALLUVIAL



Source : IIBSN

4 – LA METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

4.1 - La pré-localisation des zones humides

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation, permettant de définir et de localiser les zones humides potentielles. Cette phase consiste donc à identifier, sur le territoire, les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides, afin d'optimiser la phase ultérieure de terrain.

La pré-localisation résulte de la compilation de différents documents préétablis, permettant de cibler les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides.

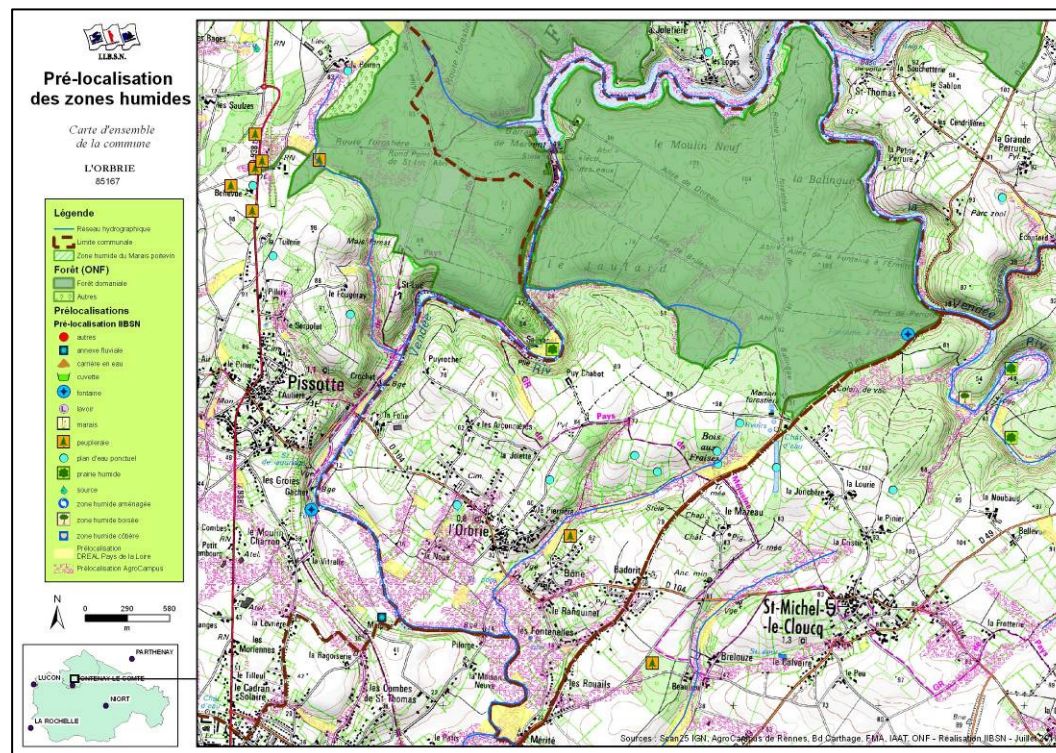
⇒ **La carte de pré-localisation de l'Agrocampus de Rennes.**

Cette carte est conçue à partir d'un modèle numérique de terrain, basé sur la topographie ainsi que sur la perméabilité du sol.

⇒ **La carte de pré-localisation de la DREAL Pays de la Loire.**

Ces deux cartes, présentées ci-contre par superposition (prélocalisation Agrocampus en rose et DREAL en jaune), établissent une pré-localisation qui n'exprime pas véritablement la réalité de terrain.

CARTE N°6 –PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES
Agrocampus de Rennes -
Zones humides ponctuelles IIBSN - Zones DREAL



Source : IIBSN

La pré-localisation AgroCampus, qui identifie environ 144 ha de zones humides potentielles sur la commune et qui s'appuie sur les axes de talwegs, tend à surestimer certaines zones humides au sud de la commune qui présente des sols calcaires perméables, tandis que certains secteurs, notamment en lisière des boisements, au nord, ne sont pas identifiés.

⇒ **La carte de pré-localisation ponctuelle des zones humides établis par l'IIBSN.**

Cette carte, établie par photo-interprétation et lecture de la carte IGN, identifie les probables sources, mares, lavoirs, fontaines, carrières, peupleraies... (se référer à la carte de la page précédente).

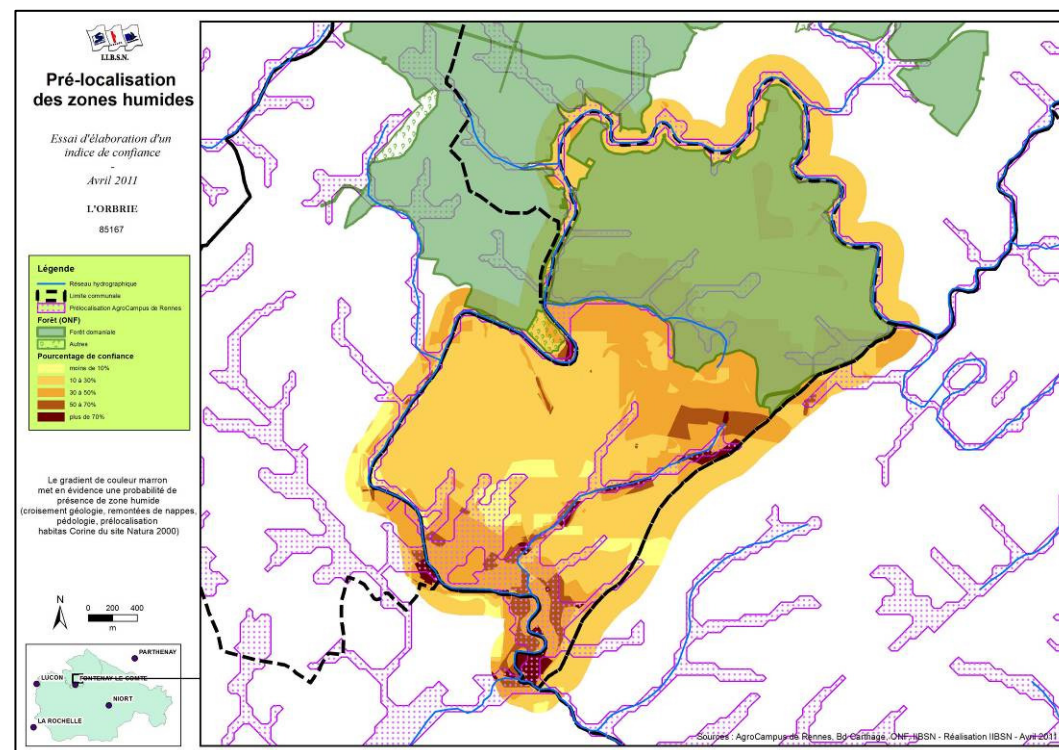
⇒ **La carte d'indice de confiance établie par l'IIBSN.**

Cette carte définit la probabilité de présence de zones humides, par croisement des diverses données (topographie, géologie, pédologie...) et fait ressortir des secteurs plus spécifiques de forte probabilité de présence de zones humides, à vérifier sur le terrain.

Cette carte donne un indice de confiance de présence de zones humides, important sur l'ensemble de la commune, et plus particulièrement :

- au niveau de la vallée du "Riel" et à sa tête d'écoulement (le Bois aux Fraises).
- au niveau de la plaine alluviale de la Vendée, au sud-est de la commune, en particulier sur le secteur de Mérité.

CARTE N°7 – CARTE D'INDICE DE CONFIANCE



Source : IIBSN

4.2 – L'établissement d'une carte de pré-inventaire

Les documents de pré-localisation sont présentés au groupe d'acteurs locaux (sous forme d'un atlas cartographique) dont les membres en prennent connaissance, formulent des remarques, précisent certains points et apportent des données complémentaires (1^{ère} réunion du 11 juillet 2011).

Une carte de pré-inventaire des zones humides, prenant en compte l'ensemble des informations fournies au prestataire par le groupe d'acteurs locaux, est alors réalisée.

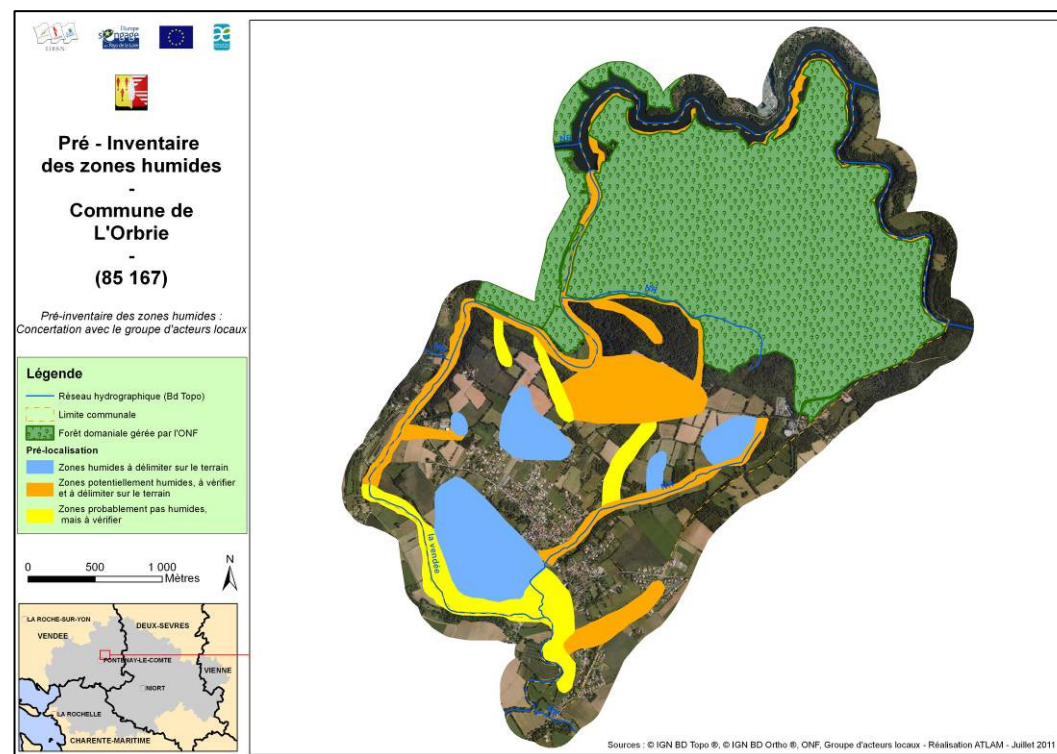
Cette carte permet de cibler les zones où l'effort de prospection doit être plus important.

La carte établie a fait ressortir, par une hiérarchisation, trois types de zones :

- Les zones pour lesquelles le caractère humide est avéré par les dires des acteurs locaux, à délimiter sur le terrain (en bleu).
- Les zones potentiellement humides, à vérifier et à délimiter sur le terrain (en orange).
- Les zones probablement non humides, mais à vérifier (en jaune).

(En vert figure le massif forestier de Mervent-Vouvant, hors inventaire)

CARTE N°8 – PRE-INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES



Source : Résultat de la 1^{ère} réunion du groupe d'acteurs locaux

Il en est ressorti que la commune de l'Orbrie pouvait présenter une surface potentielle de zones humides importante, mais variable selon la nature géologique du sous-sol et la topographie souvent très marquée.

Le contexte physique de la commune induit la présence de zones humides plus particulièrement :

- Autour des sources, très nombreuses au niveau de Puyrocher, La Folie, Les Arçonnières, Puy Chabot.
Compte tenu de la difficulté de repérage de ces sources, en zone boisée, il a été retenu que celles-ci soient indiquées au chargé d'étude, par les propriétaires concernés (monsieur Turpaud et monsieur de Mézérac), directement sur le terrain.
- Au niveau des replats des versants ; en effet sur les versants les écoulements s'effectuent par paliers, qui retiennent l'eau.
- Au niveau des fonds de vallées ou vallons, qui cependant, pour certains, peuvent ne pas être humides, en raison des pentes très marquées.

Certains secteurs, en particulier, ont été signalés par le groupe d'acteurs locaux comme étant très humides : Les Arçonnières (présence de sources et mares), Puy Chabot, la tête d'écoulement du "Riel" (le Bois aux Fraises), La Noue (secteur limoneux avec des fossés profonds), Les Fontenelles / Le Radeau (présence de fossés et puits).

Au sud, les versants ou hauts de versants de la Vendée ont été signalés comme plus humides que les rives même de la Vendée, non humides.

En conséquence, les inventaires de terrain devaient porter prioritairement sur ces secteurs de pré-inventaires et l'ensemble des rives des cours d'eau, y compris la vallée de La Vendée a priori non humide.

Néanmoins, les secteurs signalés comme non humides devaient faire l'objet de quelques sondages pédologiques, pour vérification, en particulier au niveau de :

- Les secteurs de pré-localisation de la DREAL,
- Les talwegs secs,
- Les secteurs de plateau limoneux.

4.3 - L'inventaire de terrain

Les principes de réalisation de l'inventaire

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides sur le territoire communal.

Cet inventaire est basé sur les critères floristiques et pédologiques, conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, en application des articles L.214-7 et R.211-108 du code de l'environnement, tel que précisé précédemment.

L'inventaire se réalise sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des surfaces imperméabilisées et des boisements ONF (massif de Mervent-Vouvant), mais en ciblant prioritairement les secteurs définis dans le cadre de la phase de la pré-localisation tels que précisé précédemment (secteurs indiqués par le groupe d'acteurs locaux, zonages de pré-localisation agrocampus et DREAL Pays de la Loire, secteurs à fort indice de confiance).

Ainsi l'inventaire de terrain permet de :

- confirmer ou infirmer les zones identifiées comme potentiellement humides,
- délimiter précisément les zones humides,
- apporter une argumentation technique à la détermination de chacune des zones humides.

Déduction faite des surfaces urbanisées (environ 55 ha) et de la forêt de Mervent-Vouvant (environ 390 ha), la surface communale prospectée est d'environ 515 ha, pour une surface totale communale d'environ 960 ha.

Sur la commune de l'Orbrie, les inventaires de terrain ont été réalisés en septembre 2011, puis complétés en novembre 2011, à l'issue de la deuxième réunion de groupe d'acteurs locaux du 9 novembre 2011.



Matériel utilisé pour
les inventaires de terrain :
tarière, mètre, décamètre.

La délimitation des zones humides

En l'absence de végétation indicatrice de zones humides, tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire font l'objet de sondages pédologiques, permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide, tel que défini par la méthodologie.

Quelques points de sondage sont également réalisés, de façon plus éparse sur les secteurs a priori non humides (talwegs de la plaine, secteurs drainés), pour vérification.

Sur chaque secteur, plusieurs sondages sont réalisés de façon à délimiter au mieux la zone humide. La topographie, lorsqu'elle est significative, comme c'est le cas sur la commune, aide également à positionner les points de sondages.

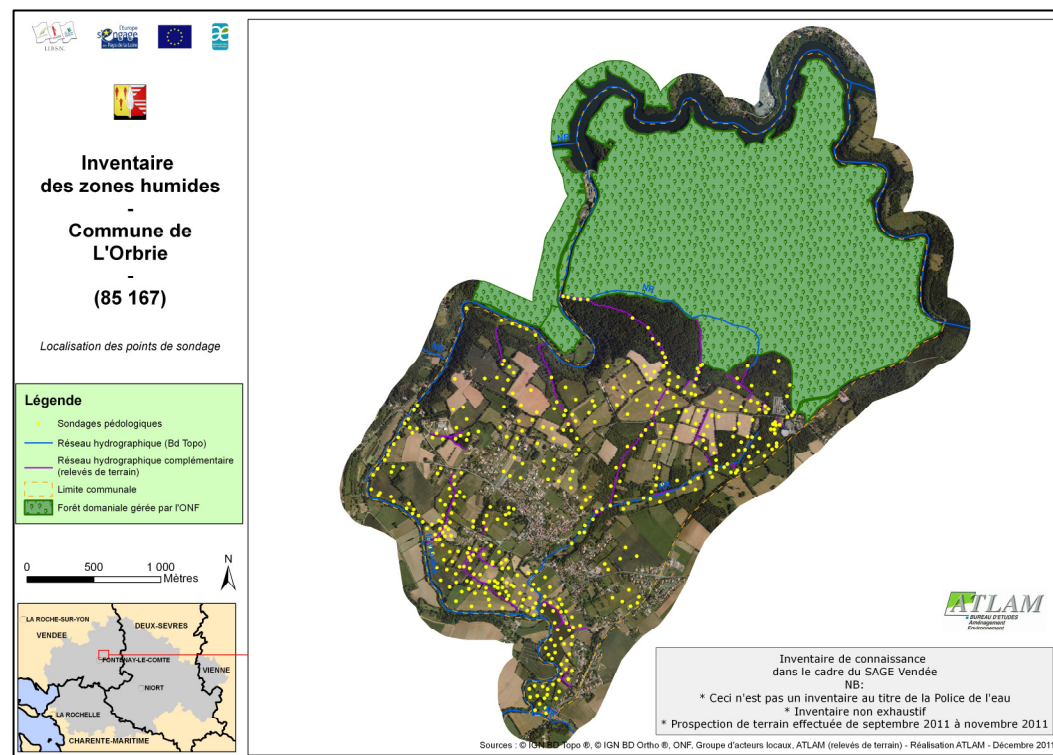
Pour chaque point de sondage, les caractéristiques du sol sont spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol humide ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

Au total sur la commune, 463 points de sondages pédologiques ont été réalisés (carte ci-contre).

Parmi ces sondages, 137 entrent dans les classes zones humides de la grille GEPPA :

- Classe Va : 55 sondages
- Classe Vb ; 82 sondages.

CARTE N°9 – POINTS DE SONDAGES PEDOLOGIQUES



Parmi les autres sondages, soit 326 :

- 19 présentent des traces d'hydromorphie, mais au-delà de 25 cm de profondeur,
- 172 ne révèlent aucune trace d'hydromorphie.
- 135 révèlent un sol peu profond (entre 20 et 40 cm), avec un refus de tarière.

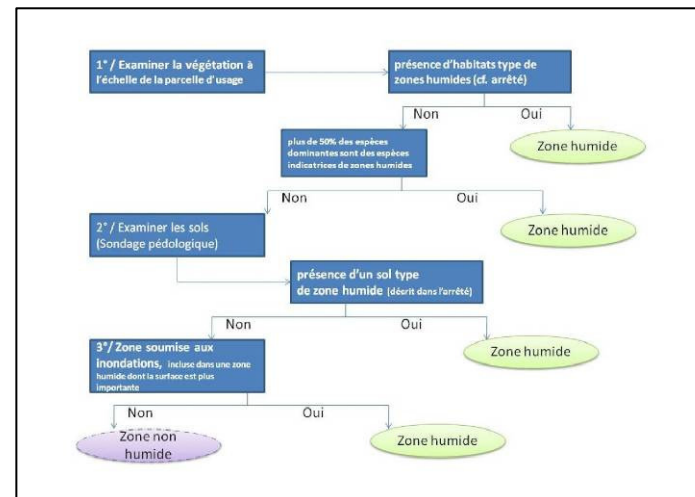
La caractérisation des zones humides

Chaque zone humide fait l'objet d'une fiche d'identification :

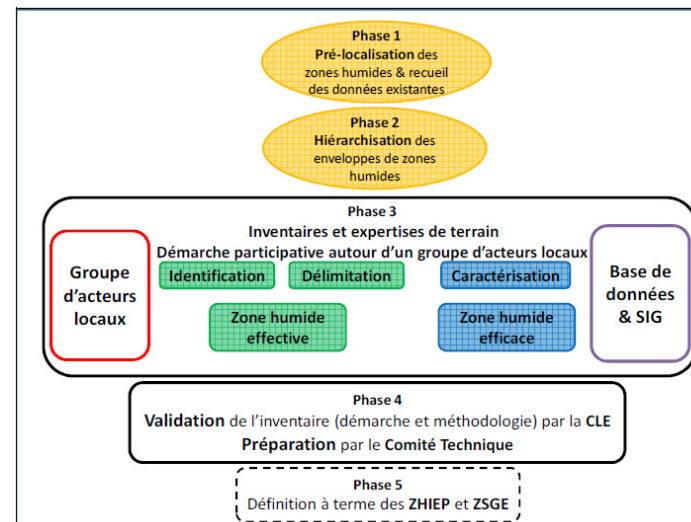
- Informations générales (date, localisation, numérotation...).
- Position topographique (plateau, versant, fond de vallée).
- Typologie Corine biotopes.
- Typologie SDAGE.
- Critère de délimitation (végétation, habitat, sol)
- Espèces végétales et recouvrement
- Hydromorphie du sol (par étude pédologique).
- Diagnostic hydrologique (alimentation / connexion au réseau hydrographique)
- Régime de submersion.
- Activités et usages dans la zone et autour.
- Etat de conservation du milieu.
- Atteintes (rejets, comblement, piétinement, drainage, végétation invasive,...).

(Annexe 5 : Fiche terrain proposée pour l'inventaire des zones humides – en lien avec la base de données GWERN).

SCHEMA N°9- LOGIGRAMME PRESENTANT LA METHODE D'IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES



SCHEMA N°10 – SYNTHÈSE DES ETAPES DE L'INVENTAIRE



Source : "Modalités d'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Vendée"

Chaque zone humide identifiée fait également l'objet d'une photographie (parcelle et sondage pédologique) permettant de la justifier, auprès des acteurs locaux et des instances SAGE. A contrario, les zones de pré-localisation, non reconnues comme zones humides sur le terrain, sont également justifiées.

4.4 - La cartographie

L'ensemble des données de l'inventaire de terrain sont enregistrées dans le logiciel Gwern, combinant une base de données et la localisation des zones sous SIG (Système d'informations géographique).

Le logiciel Gwern est un logiciel gratuit, développé par le Forum des Marais Atlantiques, permettant la visualisation simultanée et dynamique de la cartographie et des données attributaires.

La cartographie des zones humides est réalisée à l'aide du logiciel ArcGIS 10.0, sur la base des orthophotos de 2006 et du cadastre communal.

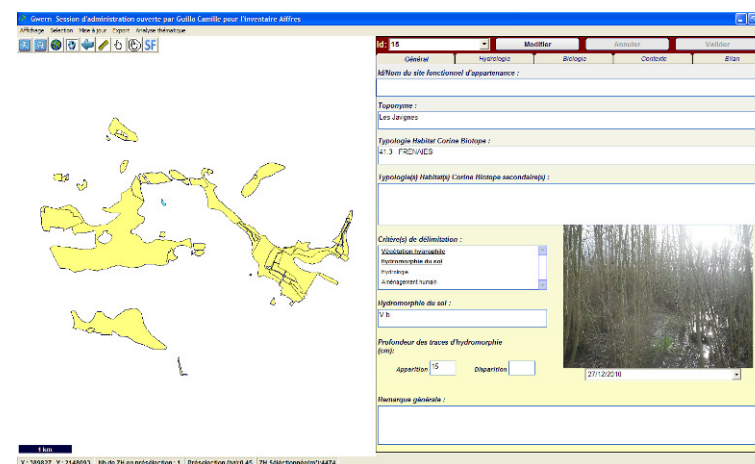
Le réseau hydrographique mentionné correspond aux cours d'eau, fossés et écoulements naturels en lien avec les zones humides. Celui-ci est digitalisé en suivant le sens d'écoulement.

Les éléments ponctuels (tels que les sources, résurgences...) et les sondages pédologiques sont numérisés sur des couches à part entières.

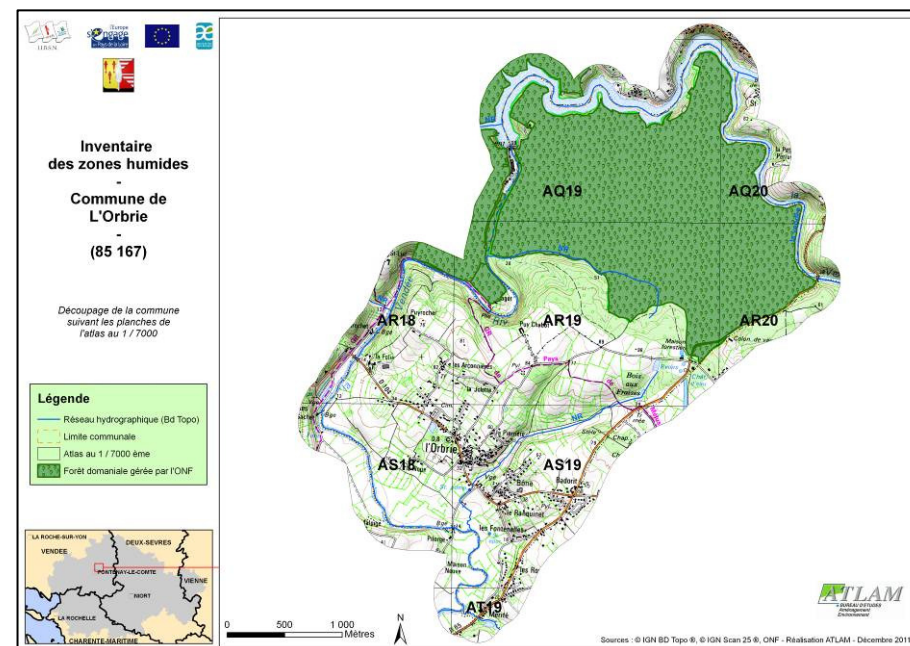
L'inventaire est présenté sous forme d'un atlas cartographique établi au 1/7 000.

(Carte ci-contre : Planches de l'atlas cartographique).

Exemple de fiche GWERN



CARTE N°10 – PLANCHES DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE



5 – LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE

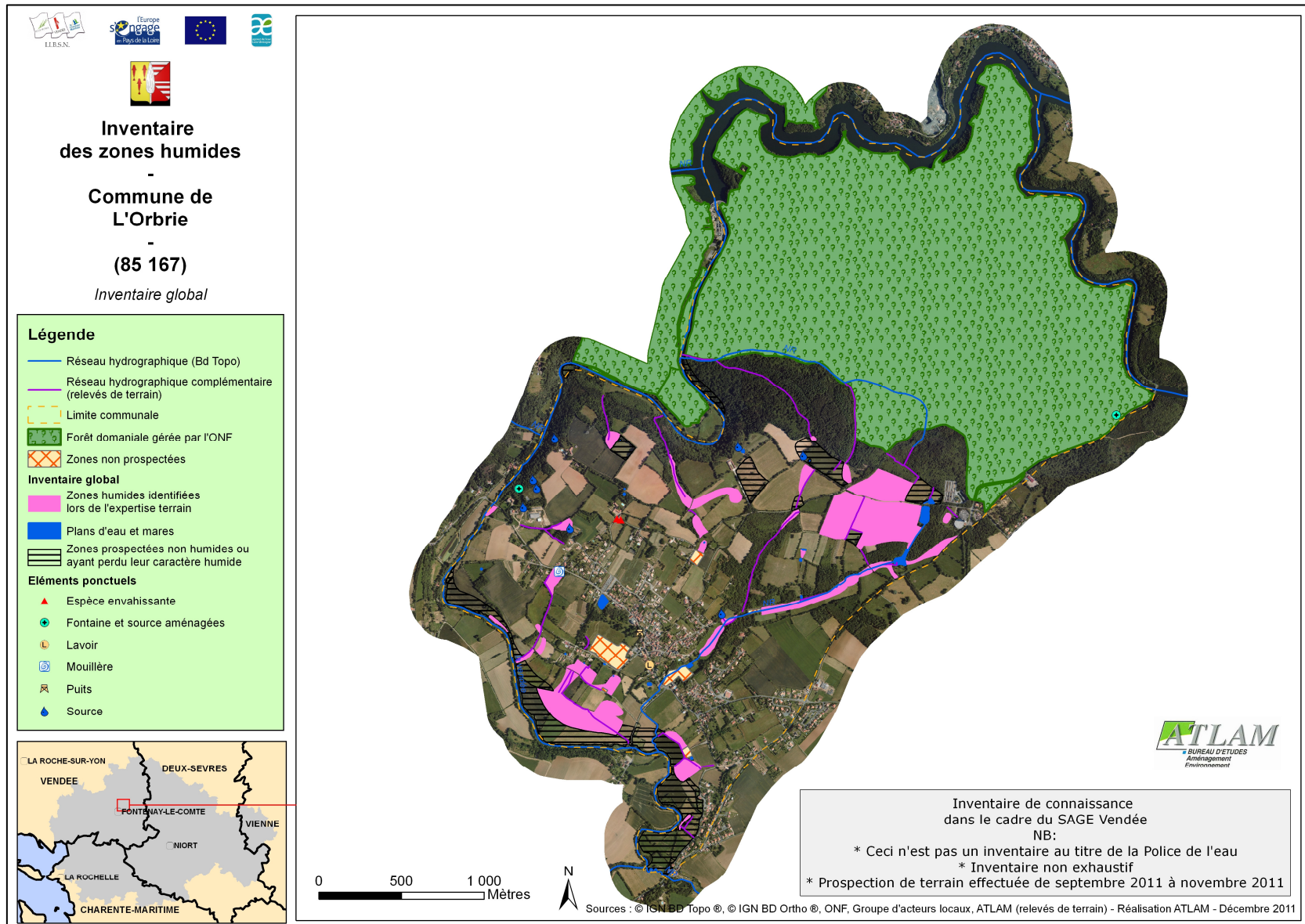
5.1 – La carte de l'inventaire

Les résultats de l'inventaire de terrain, tels que présentés, puis complétés ou modifiés à l'issue de la 2^{ème} réunion du groupe d'acteurs locaux du 9 novembre 2011 (compléments de terrain), ont permis d'établir la cartographie de l'inventaire de la commune.

La carte qui en résulte (présentée à la page suivante) fait ressortir :

- Les zones humides identifiées qui, sur la commune de l'Orbrie, représentent une surface totale de **47,94 ha**, pour 64 entités.
- Les éléments ponctuels relevés (inventaire non exhaustif) : plans d'eau (27), sources (8), lavoirs (1), mouillère (1), puits (1), fontaines (2) et présence d'espèces envahissantes (2)
- Les zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide, mais qui présentent un phénomène hydraulique particulier (en hachures noires).
Celles-ci, qui représentent une surface de 42,51 ha, correspondent à :
 - des zones inondables qui ne répondent pas aux critères de zones humides (vallée alluviale de La Vendée). Zones selon les dires du groupe d'acteurs locaux.
 - des zones à faibles profondeurs de sol (20 / 30 cm), au niveau du plateau agricole de Puy-Chabot, mais qui présentent un caractère hydromorphe.
- Le réseau hydrographique tel que figurant à l'IGN, complété du réseau en lien avec les zones humides identifiées (relevé non exhaustif), pour une longueur totale de 7,84 km, dont 0,6 km concernent la modification de tracé de cours d'eau.
- Les zones, potentiellement humides, n'ayant pas pu être prospectées (en jaune hachuré orange) : complexe sportif communal et parcelles clôturées et de jardins (La Jolette, La Pierrière).

CARTE N°11 – INVENTAIRE DES "ZONES HUMIDES" DES PLANS D'EAU ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE



Il ressort de la carte de l'inventaire, que la commune de l'Orbrie présente, au regard de la réglementation actuelle sur les zones humides (arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009), une surface assez importante de zones humides, soit **47,94 ha**.

Celle-ci représente 4,99 % de la surface totale communale et environ 9,3 % prospectée (hors zones urbanisées et massif de Mervent-Vouvant).

La surface de zones humides, résultant de l'inventaire de terrain, est en conséquence inférieure à celle figurant sur le zonage de pré-localisation de l'Agrocampus qui, pour rappel, était de 144 ha.

Ce constat montre l'intérêt d'un repérage des zones humides, par inventaire de terrain, permettant de les délimiter au mieux et en prenant en compte l'ensemble des paramètres de reconnaissance (végétation, pédologie, topographie, aménagements réalisés de type drainage...)

Les zones humides se retrouvent au niveau de trois secteurs principaux :

- Le secteur du Bois aux Fraises, secteur de plateau, en prairie ou en culture, entourant un boisement.
- Le fond de la vallée du "Riel", mais sur une bande relativement étroite en lien avec la topographie.
- Le secteur de la Noue : vallée alluviale de la Vendée, secteur bas recevant une grande partie des eaux de la commune.

Ailleurs, apparaissent des zones humides plus ponctuelles en lien avec des sols plus profonds. La topographie souvent marquée et la faible profondeur des sols limitent souvent la présence de zones humides.



Zone humide de tête d'écoulement en prairie : Le Bois aux Fraises



Zone humide de fond de vallée, en prairie :
partie amont de la vallée du "Riel"



Zone humide de la vallée de La Vendée : La Noue

La zone calcaire de la commune, au sud, ainsi que les bords de la vallée de la Vendée, pourtant inondables (sols de type "fluviosols"), ne comportent pas de zones humides.

Pour leur majorité, les zones humides rencontrées sur la commune correspondent à des prairies qui présentent souvent une végétation diversifiée et caractéristique de milieux humides. Ainsi, 13 zones humides présentent une végétation indicatrice de milieux humides ; mais parmi celles-ci, seulement 2 ont été identifiées par la seule végétation.

Les autres zones humides, qui ne présentaient pas une couverture et une homogénéité végétales suffisantes (11), ou pas de végétation indicatrice de milieux humides (51), ont été confirmées par sondage pédologique.



Zone inondable mais non humide :
vallée de la Vendée - Mérité



Zone humide identifiée par la végétation :
prairie Le Puy Chabot

5.2 – La typologie des zones humides

Typologie SDAGE

La typologie SDAGE, applicable pour le SAGE, comporte sept types majeurs de zones humides, dont cinq correspondent au contexte d'eau douce, eux-mêmes divisés en 9 types :

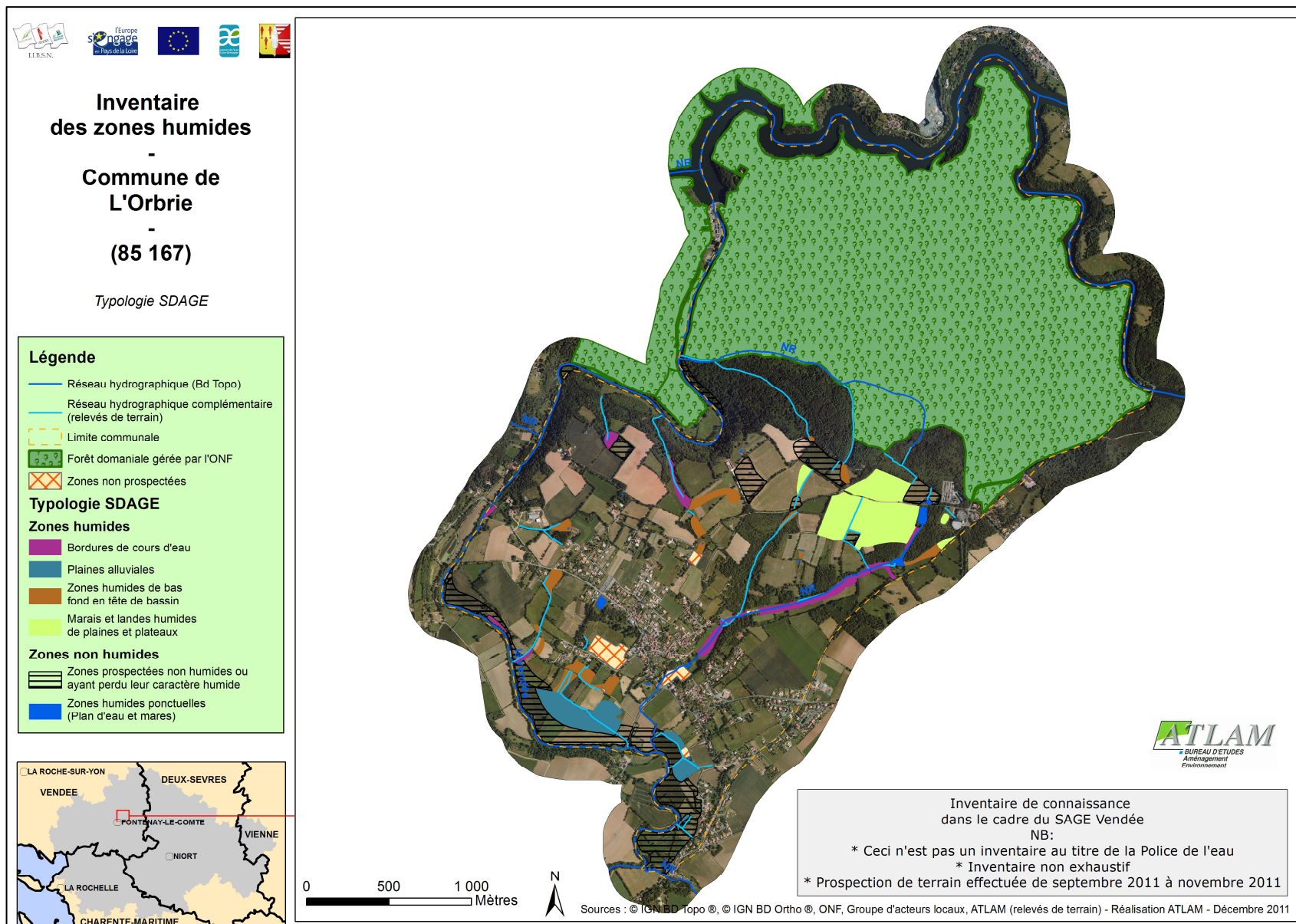
- Bordures de cours d'eau,
- Plaines alluviales,
- Zones humides de bas fonds en tête de bassin,
- Régions d'étang,
- Bordures de plans d'eau (lacs, étangs,...),
- Marais et landes humides de plaines et plateaux,
- Zones humides ponctuelles,
- Marais aménagés à vocation agricole,
- Zones humides artificielles.

(Annexe 6 : Typologie SDAGE des zones humides adaptée au contexte des SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin et Vendée).

En référence à cette typologie, les 47,94 ha de zones humides rencontrés sur la commune de l'Orbrie (carte page suivante) se répartissent de la manière suivante :

- Bordures de cours d'eau : 8,13 ha
- Plaines alluviales : 10,16 ha
- Zones humides de bas fon en tête de bassin : 9,59 ha
- Marais et landes humides de plaines et plateaux : 20,06 ha

CARTE N°12- TYPOLOGIE SDAGE DES ZONES HUMIDES



Typologie Corine biotopes

La typologie Corine biotopes (catalogue de types d'habitats naturels et semi-naturels présent en Europe) est fondée sur une classification descriptive de la végétation prise comme indicateur des conditions du milieu et qui permet une correspondance au sein de toute l'Europe.

Elle comporte sept types de milieux :

- 1 - Habitats littoraux et halophile.
- 2 - Milieux aquatiques non marins.
- 3 - Landes, fruticées et prairies.
- 4 - Forêts.
- 5 - Tourbières et Marais.
- 6 - Rochers continentaux, éboulis et sables.
- 8 - Terres agricoles et paysages artificiels.

Suivant cette typologie, les zones humides communales, ainsi que les milieux aquatiques (plans d'eau considérés comme zones non humides) ont pu être classés.

Chacun des habitats identifiés sur la commune, sont listés et présentés aux pages suivantes, avec leurs caractéristiques ainsi que les espèces observées lors des inventaires de terrain, qui ont permis de déterminer leur Code Corine biotopes.

(Annexe 7 : Flore observée sur la commune de L'Orbrie, lors des inventaires).

Méthodologie de classement Corine biotopes

Lors des relevés de terrain, le chargé de mission oriente ses investigations de terrain suivant deux niveaux de perception :

- Un premier niveau, à l'échelle de l'ensemble la zone humide en déterminant son occupation et ses formations végétales : culture, prairie, fourré, boisement...
- Un deuxième niveau, à l'échelle d'une formation végétale présentant une homogénéité écologique (topographie, humidité du sol, microclimat) et floristique (composition et structure de la végétation), et s'inscrivant dans un contexte favorable à la présence de zone humide : zone de replat, dépression, bord d'émissaires hydrauliques, mare, fond de talweg.

Après avoir parcouru l'ensemble de la station, plusieurs espèces indicatrices sont identifiées et permettent, par leur abondance et dominance, de classer l'habitat selon le code Corine biotopes associé.

Conformément aux modalités d'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Vendée le classement Corine biotopes est établi, au minimum, au niveau III ou plus pour des habitats spécifiques (habitats fortement engorgés d'eau).

Pour certains habitats, des habitats secondaires peuvent être identifiés, en raison de la présence plus localisée de certaines espèces végétales, créant ainsi une mosaïque de milieu.

N.B. Les relevés botaniques ne prétendent pas l'exhaustivité mais permettent d'identifier clairement l'habitat de la zone humide relevée.

⇒ **Milieux aquatiques non marins (2)**

Code Corine biotopes :

➤ 22.1 – Eaux douces

"Lacs, étangs et mares d'origine naturelle contenant de l'eau douce. Pièces d'eau douce artificielles, incluant réservoirs et canaux. Pièce d'eau en elle-même, indépendamment des ceintures végétales."

De nombreux plans d'eau (27) ont été identifiés sur la commune, en particulier au niveau des vallées ("Riel") et des têtes d'écoulements (Bois aux Fraises, Puy-chabot). Ceux-ci correspondent à quelques plans d'eau d'agrément (Bois aux fraises), à un bassin d'écrêtement des crues créés au niveau du bourg de L'Orbrie, ainsi qu'à de nombreuses mares servant d'abreuvoir en milieu prairial. La grande majorité de ces mares présente d'un intérêt limité d'un point de vue biologique.

⇒ **Landes, fruticées et prairies (3) : 22,76 ha**

Ces milieux, bien représentés, correspondent en majorité à des prairies situées au niveau des vallées ("Riel"), talwegs ("La Noue") et têtes d'écoulements (Bois aux Fraises).

Dans ce type de milieu les habitats rencontrés sont les suivants :

➤ 31.831 – Ronciers : 0,29 ha

"Formations dominées par *Rubus* spp"

Ce type d'habitat se rapporte à deux petites parcelles à l'abandon, rencontrées au niveau de Bone (périphérie de la station d'épuration) et de Puy-Chabot. Elles présentent une végétation dominée par la ronce, accompagnée par : *Prunus spinosa*, *Galium aparine*, *Fraxinus excelsior*...



Bassin d'écrêtement



Mare : Bois aux Fraises



Etang d'agrément : Bois aux Fraises



Mare : La Pierrière



Ronciers : Bone



Traces d'oxydo-réduction à 20 cm.

➤ 37.1 – Communautés à Reine des prés et communautés associées : 0,21 ha

"Prairies hygrophiles de hautes herbes, installées sur les berges alluviales fertiles, souvent dominées par *Filipendula ulmaria*, et mégaphorbiaies (*F. ulmaria*, *Angelica sylvestris*) colonisant des prairies humides et des pâturages, après une plus ou moins longue interruption du fauchage ou du pâturage..."

Ce type d'habitat, présentant un potentiel biologique intéressant (flore, contexte environnemental...), a été rencontré sur une parcelle dans la plaine alluviale de la Vendée.

➤ 37.2 – Prairies humides eutrophes : 11,22 ha

"Prairies développées sur des sols modérément à très riches en nutriments, alluviaux fertilisés, mouillés ou humides, souvent inondées au moins en hiver, et légèrement fauchées ou pâturées..."

Ces prairies, situées en majorité en fond de vallées ("Riel", La Noue...), peuvent se rencontrer ponctuellement en secteur de plateau (Puy-Chabot, Bois aux Fraises).

Bien que régulièrement pâturées (ovins, bovins, équins) ou fauchées, elles présentent des espèces végétales indicatrices de milieux humides, mais à de faible recouvrement : *Ranunculus acris*, *Ranunculus repens*, *Juncus sp.*, *Mentha aquatica*, *Plantago lanceolata*, *Trifolium sp.*, *Rumex sp.*

Pour une zone humide de ce type d'habitat, la présence d'espèces végétales plus spécifiques en bordure d'écoulement permet d'identifier un habitat secondaire (37.21), non retenu comme habitat principal en raison de la trop faible surface de cet habitat (Puy-Chabot, GR de Pays de Mélusine).



Mégaphorbiaies : Pilorge



Prairie humide eutrophe : La Jolette



Traces d'oxydo-réduction à 10 cm.



Prairie humide eutrophe : Bois aux Fraises



Traces d'oxydo-réduction à 15 cm.

- 37.21 – Prairies humides atlantiques et subatlantiques : 1,99 ha.

"Pâturages et prairies à fourrage légèrement traités pour le foin, sur des sols tant basiclines qu'acidiclins, riches en nutriments, des plaines, collines et montagnes basse de l'Europe soumises à des conditions climatiques atlantiques et subatlantiques".

Ces prairies sont bien présentes au sud de la commune, sur des secteurs engorgés de façon prolongée en hiver (limite de plaine alluviale de la Vendée). Les conditions sont favorables à la présence d'une végétation hygrophile diversifiée, intéressante, représentée par : *Juncus effusus*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus inflexus*, *Ranunculus repens*, *Ranunculus acris*, *Mentha aquatica*, *Pulicaria dysenterica* ...

- 37.241 – Pâtures à grand jonc : 0,51 ha.
"Colonie de Jonc sur pâturages intensément pâturés."

Ce type de milieu est représenté sur une seule parcelle, située au niveau de Puy-Chabot, qui dispose d'une végétation typique des milieux humides : *Juncus effusus*, *Juncus conglomeratus*...

- 38.1 - Pâtures mésophiles : 8,54 ha
"Pâturages mésophiles fertilisées, régulièrement pâturées, sur sols bien drainés..."

Ce type d'habitat, qui se retrouve principalement en secteur de plateau (Bois aux Fraises), correspond à un espace régulièrement pâturé (ovins, bovins, équins) ou fauché, présentant sur la commune les espèces végétales suivantes : *Ranunculus acris*, *Ranunculus repens*, *Lolium perenne*, *Taraxacum officinale*, *Capsella bursa-pastoris*, *Malva moschata*....



Prairie humide atlantique et subatlantique : Pilorge



Traces d'oxydo-réduction à 10 cm.



Pâture à grand jonc : Puy Chabot



Pâture mésophile : Bois aux Fraises



Traces d'oxydo-réduction à 10 cm.

⇒ **Forêts (4) : 6, 01 ha**

La commune comprend une importante surface boisée (massif de Mervent et bois associés au nord), avec localement des boisements humides.

Dans ce type de milieu les habitats rencontrés sont les suivants :

- 41.2 – Chênaies-Charmaies : 2,55 ha
"Forêts atlantiques et médio-européennes dominées par *Quercus robur* ou *Quercus petraea* sur sols eutrophes ou mésotrophes avec généralement des strates herbacée et arbustive bien développées et spécifiquement riches."

Cet habitat est représenté sur la partie haute du Bois aux Fraises. Il est dominé par le chêne (*Quercus robur* / *Quercus petraea*).

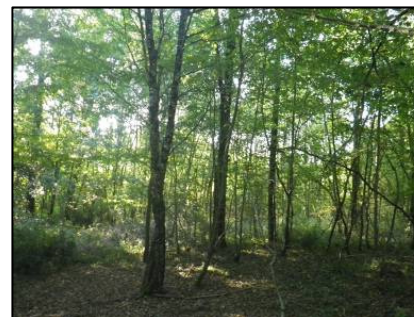
- 41.231 – Frênaies-chênaies à Arum : 0,67 ha
"Frênaies-chênaies neutrocline et acidocline typique avec Primevère, développées sur des argiles et des marnes, caractérisées par la présence des groupes écologiques *Galium odoratum*, *Arum maculatum*, ou par l'abondance de *Lamiastrum galeobdolon*."

Ce type d'habitat est représenté par un boisement près de La Jolette.

- 41.3 - Frênaies : 2,43 ha
"Forêts atlantiques et subatlantiques non alluviales dominées par *Fraxinus excelsior*, caractéristiques en particulier de la Grande-Bretagne, du Nord-Ouest et de la Péninsule Ibérique."

Ce type de boisement, dont l'essence dominante est le frêne commun (*Fraxinus excelsior*), se retrouve principalement au niveau de la plaine alluviale de La Vendée.

Ces boisements bénéficient d'un entretien régulier qui limite la présence d'une sous-strate et tend à simplifier le milieu (réduction de la biodiversité).



Chênaies – Charmaies :
Bois aux Fraises



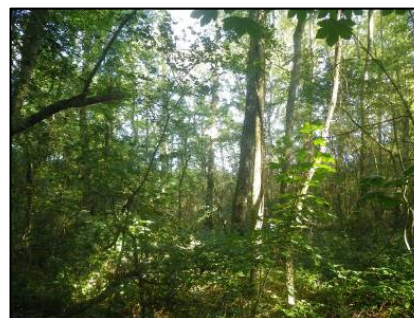
Traces d'oxydo-réduction à 20 cm



Frênaies-chênaies à Arum :
La Jolette



Traces d'oxydo-réduction à 15 cm.



Frênaie : Puyrocher



Traces d'oxydo-réduction à 20 cm.

- 44.9 – Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais : 0,24 ha
" Bois et fourrés des sols marécageux, gorgés d'eau pour la plus grande partie de l'année, colonisant les bas-marais et les terrasses alluviales marécageuses ou en permanence inondées ..."

Ce type de boisement se retrouve sur le secteur du château d'eau. D'une surface relativement restreinte, il est majoritairement représenté par *Salix sp.*

- 44.92 – Saussaies marécageuses : 0,12 ha
" Formations à saules dominants avec *Salix aurita*, *S. cinerea*, *S. atrocinera*, *S. pentandra*, *Frangula alnus*, de bas marais, de zones inondables, des marges de lacs et d'étangs ..."

Un seul boisement de ce type d'habitat, et de faible surface, est présent au niveau de Pilorge. Il offre un sol gorgé en eau et est essentiellement composé de *Salix sp.*

⇒ **Tourbières et marais (5) : 1,03 ha**

Dans ce type de milieu l'habitat rencontré est le suivant :

- 53.2 - Communauté à grandes laïches : 1,03 ha
"Formations à grandes cypéracées des genres *Carex* ou *Cyoérus* occupant la périphérie ou la totalité des dépressions humides, des bourniers oligotrophes et des bas-marais alcalins, sur des sols pouvant s'assécher pendant une partie de l'année."

Une seule zone humide est concernée et se situe dans la plaine alluviale de La Vendée. Elle se trouve au milieu d'un ensemble humide de qualité et se caractérise par une strate herbacée, dominée très majoritairement par des *Carex*. Dans cet habitat, la présence d'espèces végétales plus spécifiques permet d'identifier 2 habitats secondaires (53.211 et 37.21). Cependant, ceux-ci restent indiqués comme secondaires en raison de la trop faible représentation des espèces, ne permettant pas de retenir la zone en habitat principal. En effet, dans ce type d'espace, se crée une mosaïque de milieux.



Frênaie : Pilorge



Traces d'oxydo-réduction à 10 cm.



Saussaie marécageuse : Pilorge



Traces d'oxydo-réduction à 10 cm.



Communauté à grandes laïches :
Pilorge



Traces d'oxydo-réduction à 10 cm.

⇒ **Terres agricoles et paysages artificiels (8) : 18,14 ha**

Ce type de milieu est largement représenté sur la commune.

Les habitats rencontrés sont les suivants :

- 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés : 18,05 ha.

"Cultures intensives, impliquant une fertilisation chimique ou organique modérée à importante et/ou une utilisation systématique de pesticides, avec une occupation complète du sol sur terrains secs".

Cet habitat se rapporte à des terrains occupés par des espèces culturales (maïs, colza, blé, ray-grass...) ou présentant un sol cultivé (labour, semis...), que l'on retrouve plus particulièrement sur le plateau du Bois aux Fraises, ainsi que dans la plaine alluviale de La Vendée (Pilorge, station d'épuration).

Pour 8 zones humides de ce type d'habitat, la présence d'espèces végétales plus spécifiques permet d'identifier un habitat secondaire (84.4), non retenu en habitat principal en raison de la trop faible représentation des espèces.

- 83.15 – Vergers : 0,09 ha
" Vergers de Pommiers, Poiriers, Pruniers, Abricotiers, Pêchers et autres Rosacées ".

Cet habitat recoupe une parcelle dans la vallée du "Riel" au niveau de la Pierrière.

Cette parcelle se compose d'arbres fruitiers.



Culture : Bois aux Fraises



Traces d'oxydo-réduction à 20 cm.



Culture : Pilorge



Traces d'oxydo-réduction à 20 cm.

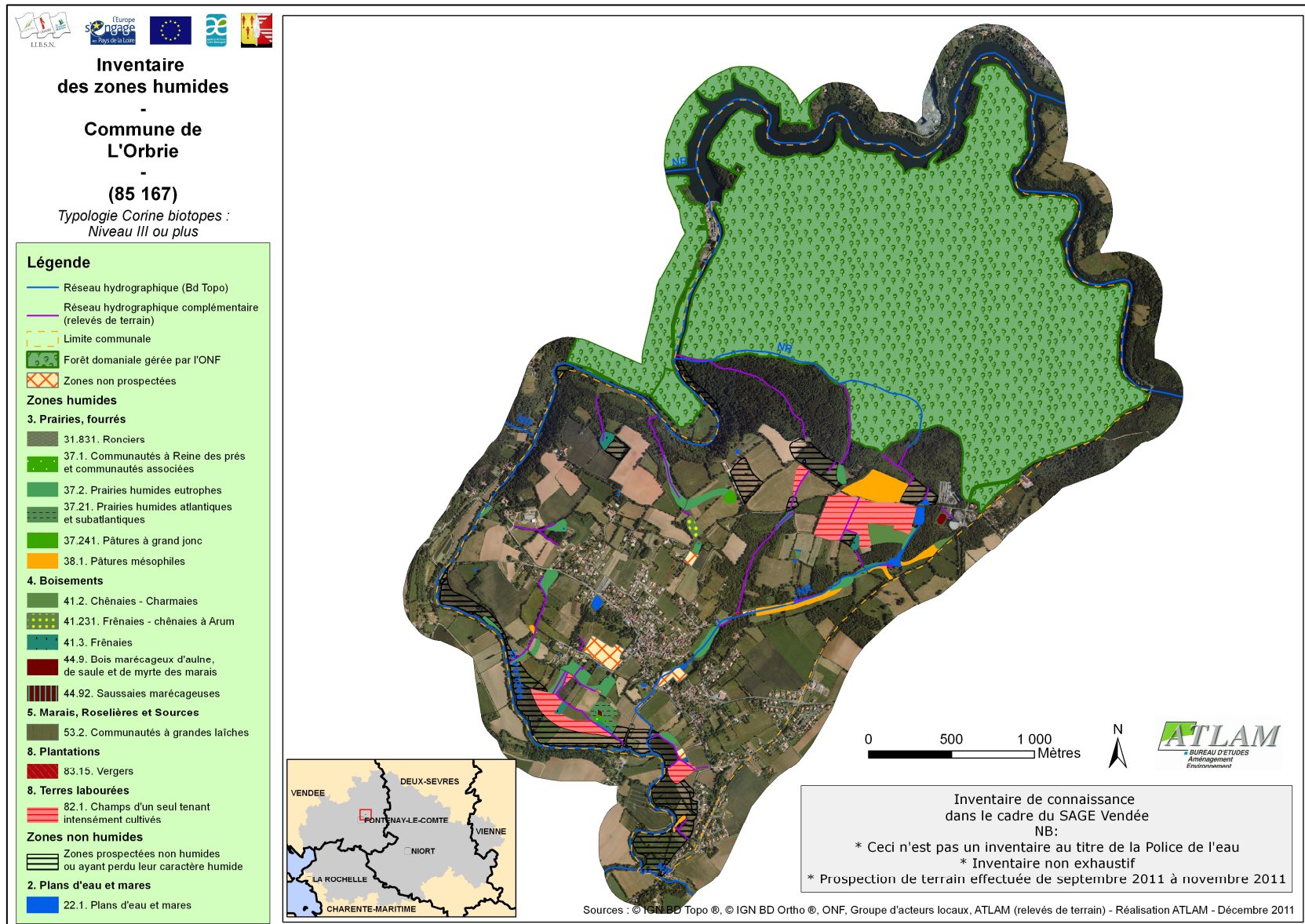


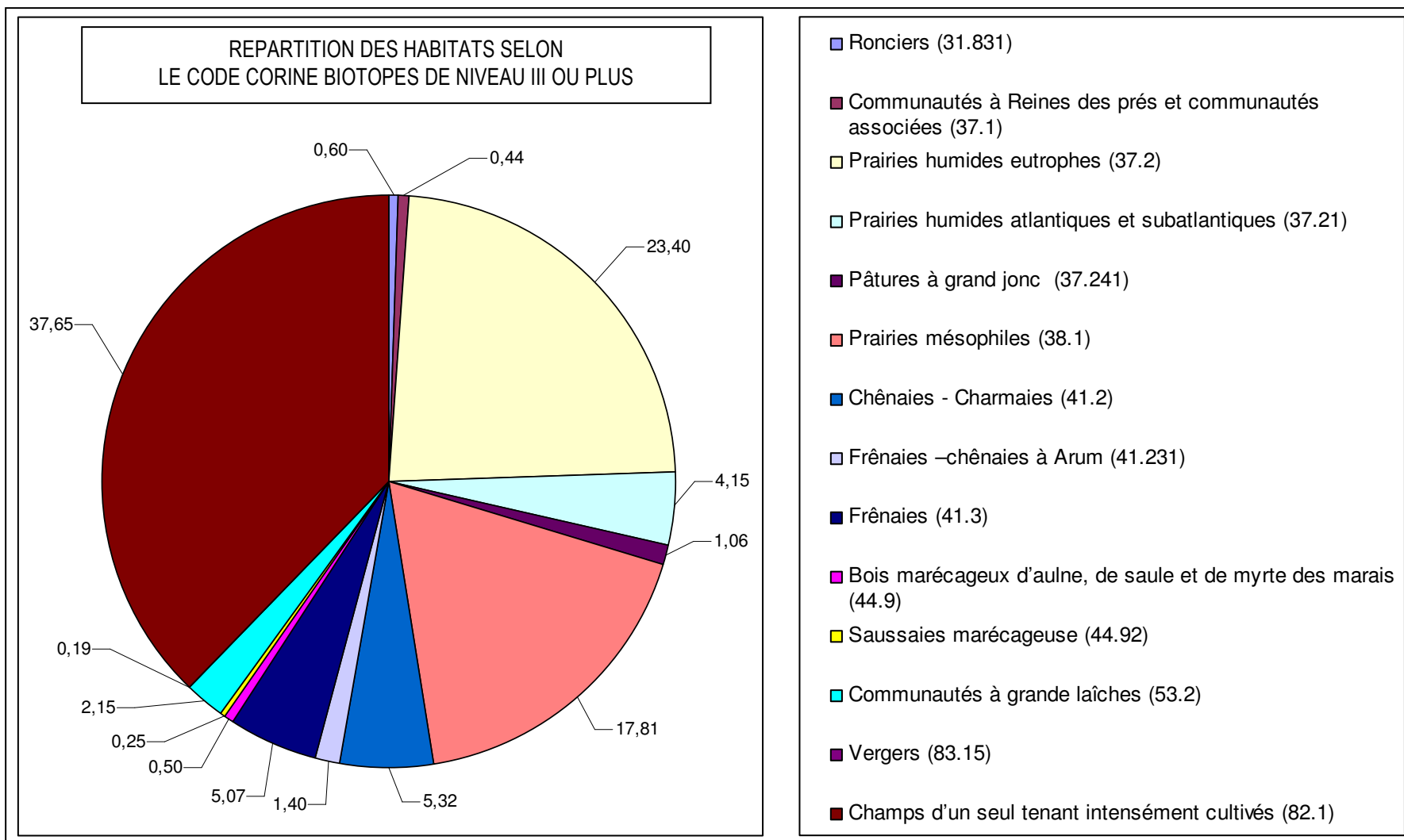
Vergers : La Perrière



Traces d'oxydo-réduction à 20 cm.

CARTE N°13 – TYPOLOGIE CORINE BIOTOPES DES ZONES HUMIDES (NIVEAU III ou PLUS)

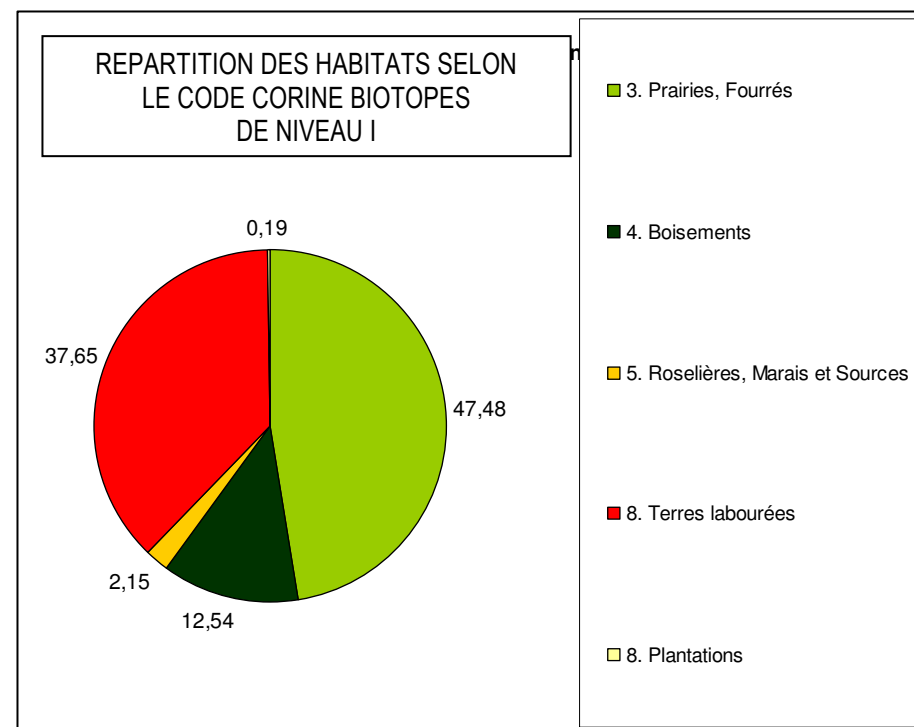




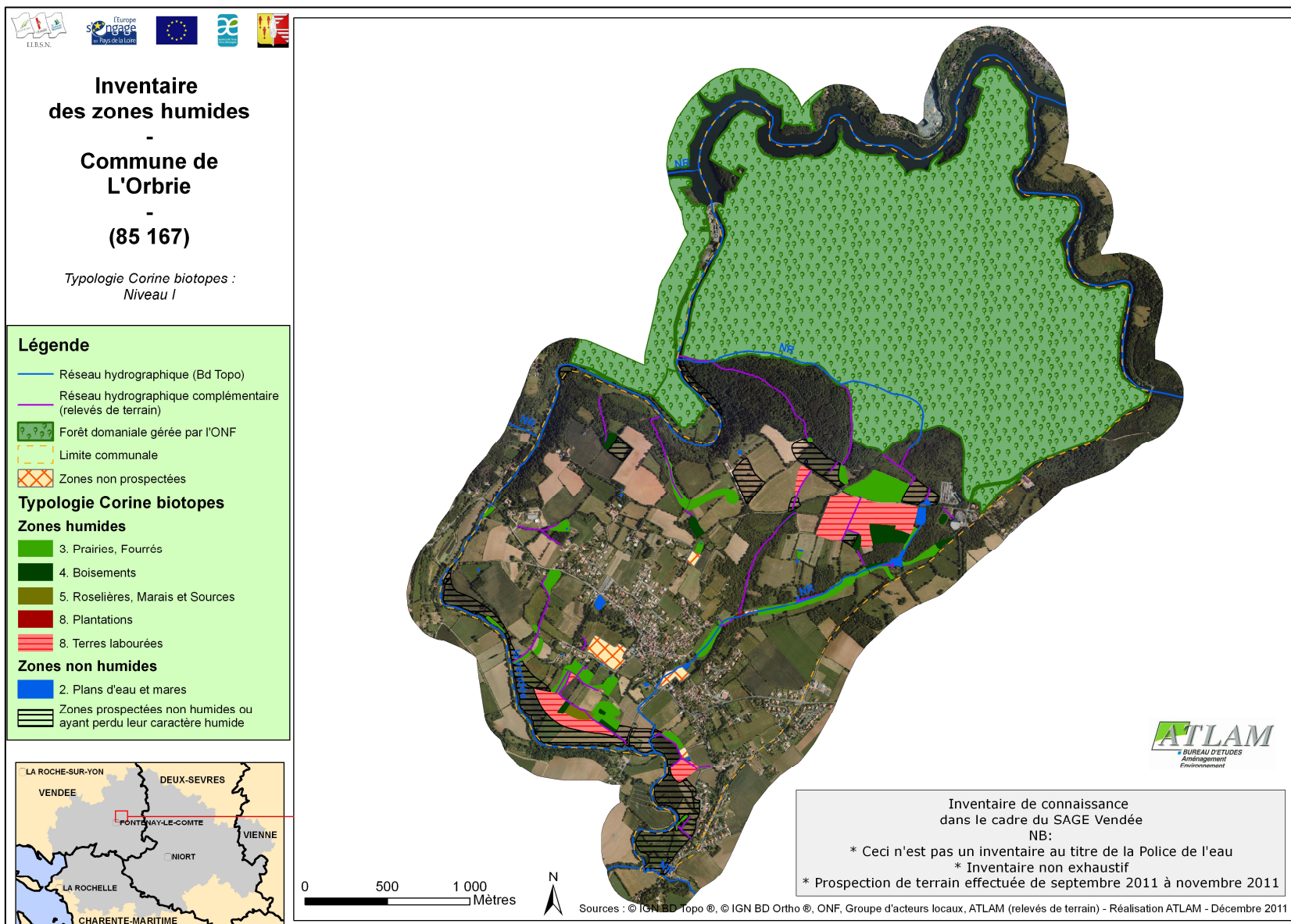
Typologie selon le mode d'occupation - Synthèse

De façon synthétique et en fonction de leur occupation du sol, la répartition des zones humides est la suivante :

- PRAIRIES : 22,47 ha :
 - Communautés à Reines des prés et communautés associées (37.1) : 0,21 ha
 - Prairies humides eutrophes (37.2) : 11,22 ha
 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21) : 1,99 ha
 - Pâtures à grand jonc (37.241) : 0,51 ha
 - Prairies mésophiles (38.1) : 8,54 ha
- TERRES LABOUREES : 18,05 ha :
 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés (82.1) : 18,05 ha.
- BOISEMENTS : 6,01 ha :
 - Chênaies - Charmaies (41.2) : 2,55 ha
 - Frênaies –chênaies à Arum (41.231) : 0,67 ha
 - Frênaies (41.3) : 2,43 ha
 - Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais (44.9) : 0,24 ha
 - Saussaies marécageuse (44.92) : 0,12 ha
- ROSELIERES, MARAIS ET SOURCES : 1,03 ha :
 - Communautés à grande laïches (53.2) : 1,03 ha
- FOURRES : 0,29 ha :
 - Ronciers (31.831) : 0,29 ha
- PLANTATIONS : 0,09 ha :
 - Vergers (83.15) : 0,09 ha



CARTE N°14 – TYPOLOGIE CORINE BIOTOPES DES ZONES HUMIDES (DE NIVEAU I)



5.3 – La qualité et les enjeux de préservation des zones humides

Qualité et fonctions des zones humides

Les zones humides identifiées sur la commune présentent des caractéristiques et qualités variables :

- Les zones humides en culture, ayant perdu leur intérêt biologique (cultures intensives) conservent uniquement une fonctionnalité hydraulique.
- Les zones humides boisées, constituent souvent des milieux intéressants (boisement de saules à Pilorge, Frênaie en tête d'écoulement à La Jolette, Chênaie de Bois aux Fraises).
- Les zones humides en prairie présentent une double fonctionnalité, hydraulique et biologique, renforcée par leur situation en fond de vallée ou en tête d'écoulements :
 - Les zones humides, présentes en limite de la plaine alluviale de Vendée (Pilorge), offrent une qualité d'habitat intéressante, ainsi qu'une fonction de régulation naturelle des eaux de crues.
 - Les zones humides situées en tête de bassin versant (Bois aux Fraises, Puy-Chabot...) assurent une alimentation régulière des émissaires.

De plus, ces zones humides qui forment des continuités, en lien avec les émissaires hydrauliques ou des mares, constituent des corridors écologiques, comme la vallée du "Riel" entre la Pierrière et le Bois aux Fraises.

Parmi ces milieux, certains présentent un intérêt biologique particulier :

- soit par l'existence d'un habitat particulier (cariçaie au niveau de Pilorge),
- soit par la présence d'une bonne diversité végétale (prairie subatlantique : Pilorge, pâture à grands joncs, Puy-Chabot),
- soit par la présence d'espèce faunistique protégée : bois de La Jolette (secteur de reproduction du crapaud), bois de Puy-Chabot (secteur à salamandre).

Ces milieux doivent en conséquence être préservés en tant que tel.

Enjeux pour la commune

De par leurs fonctions et leur intérêt à l'échelle de la commune et de l'ensemble du bassin versant, l'intégration des zones humides dans le document d'urbanisme constitue en conséquence une démarche indispensable à leur préservation.

Sur la commune de L'Orbrie, celles-ci ne se retrouvent pas en lien direct avec les zones urbaines et secteurs potentiellement urbanisables, limitant les conséquences sur l'aménagement et le développement de la commune. Toutefois, la vallée du "Riel", séparant les zones urbaines du bourg et de Bône, constitue un corridor écologique, humide, qu'il convient de préserver.

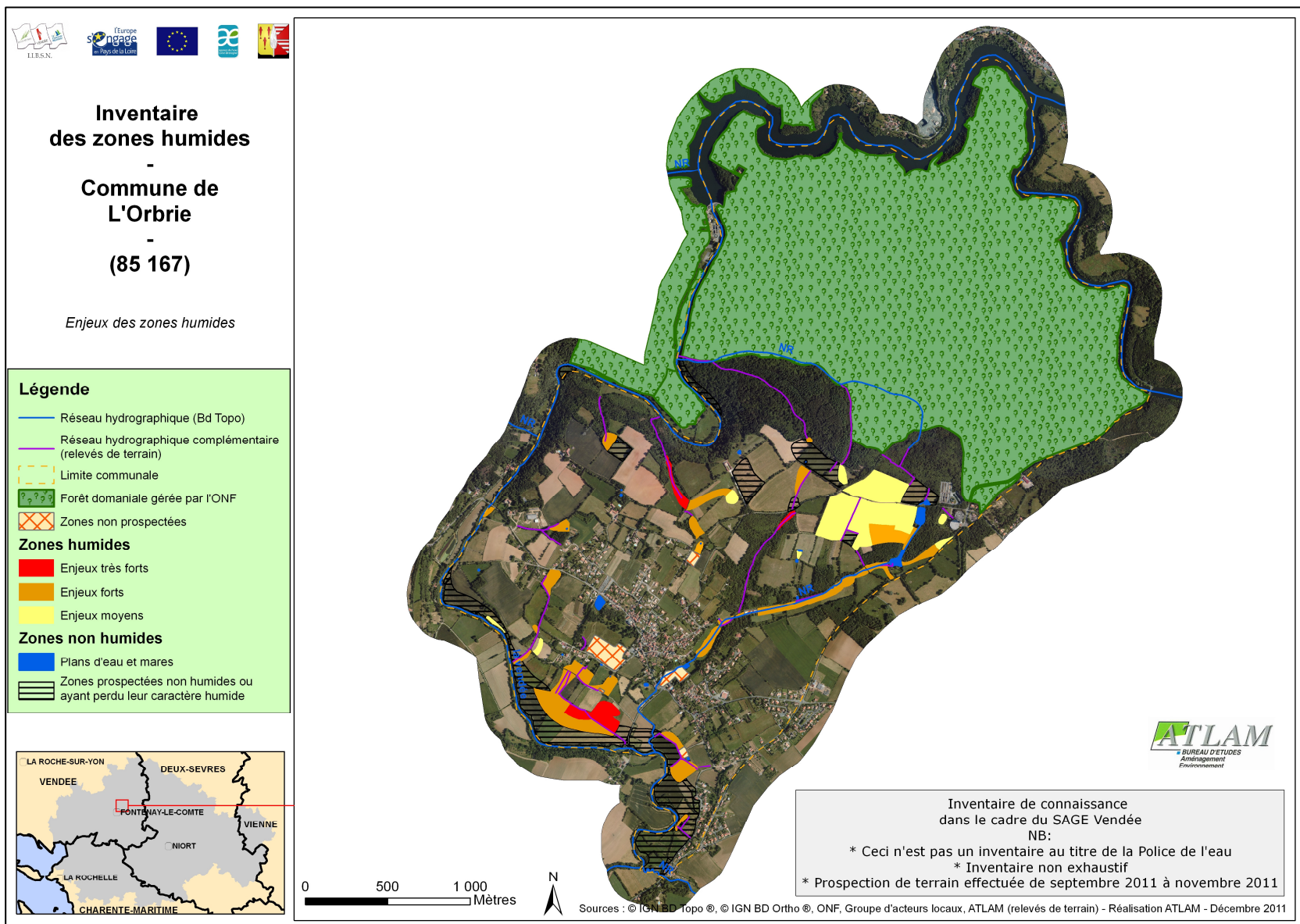
La carte (page suivante) présente une hiérarchisation des zones humides, selon leurs enjeux, pouvant guider la commune dans sa réflexion de classement au PLU.

Ainsi, cette carte identifie 3 types de zones humides :

- Les zones humides à enjeux très forts, se rapportant :
 - aux zones humides présentant un enjeu hydraulique très fort : têtes de versants, zones humides et inondables.
 - aux zones humides présentant un enjeu biologique fort : habitat d'intérêt, bonne diversité du milieu.
- Les zones humides à enjeux forts, se rapportant :
 - aux zones humides présentant un enjeu hydraulique fort : bordures de cours d'eau.
 - aux zones humides présentant un enjeu biologique moyen : habitat de moindre intérêt.
- Les zones humides à enjeux moyens, se rapportant :
 - aux zones humides à enjeu hydraulique moindre, associées à des habitats de faible intérêt ou dégradés.

Au-delà des zones humides, les zones inondables représentent un enjeu hydraulique important à prendre en compte obligatoirement au regard l'urbanisation.

CARTE N°15 – CLASSEMENT DES ZONES HUMIDES SELON LEURS ENJEUX



6 – LE BILAN DE L'INVENTAIRE

6.1 – Le bilan de la démarche

Comme précisé précédemment, le groupe d'acteurs locaux s'est réuni à trois reprises, avec une bonne participation :

- 1^{ère} réunion du 5 juillet 2011 :
 - 10 membres du groupe présents.
 - 3 intervenants extérieurs (Laure Theunissen de l'IIBSN, animatrice du SAGE Vendée et chargée du suivi du dossier zones humides, Pierre Buat et Pascale Hervouet Lagadic du bureau d'études ATLAM).
- 2^{ème} réunion du 20 septembre 2011 : réunion de terrain
 - 9 membres du groupe présents.
 - 2 intervenants extérieurs (Laure Theunissen de l'IIBSN, animatrice du SAGE Vendée et chargée du suivi du dossier zones humides, Pierre Buat du bureau d'études ATLAM).
- 3^{ème} réunion du 9 novembre 2011 :
 - 9 membres du groupe présents.
 - 3 intervenants extérieurs (Laure Theunissen de l'IIBSN, animatrice du SAGE Vendée et chargée du suivi du dossier zones humides, Pierre Buat et Pascale Hervouet Lagadic du bureau d'études ATLAM).

Les membres du groupe d'acteurs locaux, associés à la commune, ont participé activement aux réunions, et ont apporté les éléments de leur connaissance, que ce soit sur le fonctionnement hydraulique de la commune, que sur ses caractéristiques naturelles (faune – flore).

Pour faciliter l'identification des zones humides et des sources, au sein des zones boisées, 2 membres du groupe (monsieur Turpaud et monsieur de Mézérac) ont également accepté de les indiquer au chargé d'étude, directement sur le terrain.



Réunion de terrain du 20 septembre 2011



Pierre Buat montrant les résultats du sondage pédologique

En conséquence, les différents échanges ont permis d'approcher, puis affiner au mieux les résultats de l'inventaire.

Le groupe d'acteurs n'a pas remis en cause les zones humides présentées, et a bien compris et reconnu l'humidité des parcelles inscrites en zones humides. Les interrogations concernaient principalement la portée de cet inventaire, notamment sur l'activité agricole.

A la suite de la 2^{ème} réunion du groupe d'acteurs locaux, les résultats de l'inventaire des zones humides ont été présentés au conseil municipal, pour prise en compte, le 2 février 2012.

6.2 – Les limites et difficultés rencontrées

La période d'inventaire (septembre 2011) a été favorable à l'identification des zones humides par la présence d'espèces végétales. Cependant, sur la commune de L'Orbrie, la végétation indicatrice de milieux humides ne présente pas une couverture suffisante, d'où une identification des zones humides, dans la majorité des cas, associée à des sondages pédologiques.

Aucune information n'a été fournie par le groupe d'acteurs locaux, quant à la présence d'autres espèces végétales particulières, liées aux zones humides, en revanche des informations ont été fournies concernant la faune (Monsieur Godeau Jean-Claude).

En revanche, la période d'inventaire était trop sèche pour les observations liées à la présence d'eau. Des inventaires réalisés en période hivernale ou post-hivernale auraient peut être permis d'avoir une autre lecture des sondages pédologiques, et mieux cibler les secteurs de stagnation ou d'engorgement en eau.

Les prospections de terrain ont pu se réaliser dans de bonnes conditions.

La majorité des zones relevées par le pré-inventaire ont pu être prospectées sans problème particulier à l'exception du complexe sportif communal et de parcelles clôturées et de jardins (La Jolette, La Pierrière)

Une propriété clôturée, dans la vallée du "Riel", n'ayant pas été prospectée dans un premier temps, a pu être relevée, avec l'accord des propriétaires (monsieur et madame Beaud)

La principale contrainte, dans la réalisation de l'inventaire, tenait à la forte proportion de zones humides potentielles, en lien avec le réseau hydrographique, les nombreuses sources et plans d'eau, y compris dans des zones boisées, assez inaccessibles, d'où la réalisation de l'inventaire sur ces secteurs, avec les propriétaires concernés, et membres du groupe d'acteurs locaux.

Compte tenu de la couverture insuffisante de plantes indicatrices de milieux humides, de nombreux sondages pédologiques ont été réalisés (463) pour ne retenir que 137 sondages révélant un sol hydromorphe caractéristique de zone humide.

Les données concernant notamment le drainage, les phénomènes hydrauliques particuliers (inondations, engorgement des sols en eau...), non directement visibles sur le terrain, se limitent à celles fournies par les membres du groupe d'acteurs locaux.

Ainsi, les informations obtenues peuvent se révéler inégales d'un secteur à l'autre de la commune, en fonction de la connaissance du territoire des membres du groupe d'acteurs, de leur participation aux réunions, mais aussi de leur volonté à apporter les éléments.

Sur la commune, il semble cependant que toutes les informations utiles à l'inventaire aient bien été apportées au prestataire, à l'exception cependant pour les terres drainées.

7 – CONCLUSION / RESUME

Par délibération en date du 26 avril 2011, le Conseil Municipal de L'Orbrie a approuvé la convention de Délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'inventaire des "zones humides", avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), et a constitué le groupe d'acteurs locaux.

La mission d'inventaire des zones humides a fait l'objet de :

- 3 réunions du groupe d'acteurs locaux (le 5 juillet 2011, le 20 septembre 2011 et le 9 novembre 2011)
- et d'inventaires de terrain, réalisés en septembre 2011, puis complétés en novembre 2011, à l'issue de la deuxième réunion de groupe d'acteurs locaux du 9 novembre 2011 (bureau d'études ATLAM).

Les résultats de l'inventaire, réalisés conformément aux "modalités" validées par la CLE du SAGE Vendée, le 17 mai 2010, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1^{er} octobre 2009, font ressortir que :

- Les zones humides communales (hors forêt de Mervent-Vouvant), couvrent une surface de 47,94 ha, ce qui représente 4,99 % de la surface totale communale et environ 9,3 % prospectée.
- En lien avec la nature des sols et la topographie très marquée sur la commune, les zones humides se retrouvent au niveau de trois secteurs principaux :
 - Le secteur du Bois aux Fraises, secteur de plateau de tête d'écoulement, en prairie ou en culture, entourant un boisement.
 - Le fond de la vallée du "Riel", mais sur une bande relativement étroite en lien avec la topographie.
 - Le secteur de la Noue : vallée alluviale de la Vendée, secteur bas recevant une grande partie des eaux de la commune.
- La zone calcaire de la commune, au sud, ainsi que les bords de la vallée de la Vendée, pourtant inondables (sols de type "fluviosols"), ne comportent pas de zones humides.

- La commune présente un réseau hydrographique, représenté par :
 - La Vendée, qui s'écoule sur toute sur toutes les limites nord (retenue de Mervent), ouest et sud du territoire communal.
 - "Le Riel" (appellation locale), principal cours d'eau affluent de la Vendée, qui traverse la commune, du nord-ouest (Bois aux Fraises) au sud (Le Ranquinet).
- Ce réseau hydrographique principal (figurant à l'IGN), est complété du réseau de fossés et écoulements qui, pour ceux identifiés en lien avec les zones humides identifiées (relevé non exhaustif), représentent une longueur totale de 7,84 km.
- La situation de la commune en zone de contact géologique et la topographie très marquée induisent la présence de nombreuses sources (Puyrocher, La Folie, Les Arçonnières, Puy Chabot) dont les eaux s'écoulent vers la Vendée au travers de vallons très marqués.
- Tous les points ponctuels relevés sur la commune, sont les suivants : plans d'eau (27), sources (8), lavoirs (1), mouillères (1), fontaines (2) et la présence d'espèces envahissantes (2) (inventaire non exhaustif).

L'intégration totale des zones humides, dans le document d'urbanisme, amène la commune de L'Orbrie à préserver au mieux ces milieux qui, au-delà de leurs enjeux à l'échelle du bassin versant, présentent le plus souvent sur la commune, une fonction à la fois hydraulique et biologique.

Ces dernières, principalement localisées au niveau des vallées et des têtes d'écoulement, se retrouvent rarement en lien avec les secteurs urbanisés ou potentiellement urbanisables.

Au-delà des zones humides, et compte tenu du contexte communal, ce sont également les zones inondables que la commune doit prendre en considération au regard de sa réflexion d'aménagement.



I.I.B.S.N.

**Institution Interdépartementale
du Bassin de la Sèvre Niortaise**

Maison du département—BP 531

79021 NIORT CEDEX

TEL : 05 49 06 79 79

contact@sevre-niortaise.fr



ATLAM

Bureau d'études

38, rue Saint Michel

85 190 VENANSAULT

TEL : 02 51 48 15 15

atlam@wanadoo.fr



Institution Interdépartementale
du Bassin de la Sèvre Niortaise
(IIBSN)
Périmètre du SAGE Vendée



I.I.B.S.N.



Inventaire des « Zones humides » des plans d'eau et du réseau hydrographique RAPPORT D'ANNEXES

-

Commune de L'Orbrie (85)

85 167

Expertise réalisée par **ATLAM** Bureau d'études
Chargé de mission « zones humides » : Pierre BUAT
(phase de terrain réalisée de septembre à novembre 2011)



Liste des Annexes

- Annexe 1 : Liste des plantes indicatrices de zones humides susceptibles d'être présentes sur le périmètre du SAGE Vendée
(notamment celles citées par l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009).
- Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion du groupe d'acteurs locaux du 5 juillet 2011.
- Annexe 3 : Compte-rendu de la réunion de terrain du groupe d'acteurs locaux du 20 septembre 2011.
- Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion du groupe d'acteurs locaux du 9 novembre 2011.
- Annexe 5 : Fiche terrain proposée pour l'inventaire des zones humides – en lien avec la base de données GWERN.
- Annexe 6 : Typologie SDAGE des zones humides adaptée au contexte des SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin et Vendée.
- Annexe 7 : Flore observée sur la commune de L'Orbrie, lors des inventaires.

Annexe 1 : Liste des plantes indicatrices de zones humides susceptibles d'être présentes sur le périmètre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin

Source : Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée : état et avenir d'un patrimoine (2 Vol.), DUPONT Pierre, 2001

<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	79921	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	98717	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud., 1840	113260
<i>Adiantum capillus-veneris</i> L., 1753	80198	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	98977	<i>Plantago maritima</i> L., 1753	113905
<i>Agrostis canina</i> L., 1753	80590	<i>Galium palustre</i> L., 1753	99494	<i>Polygonum amphibium</i> L., 1753	114641
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	80750	<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	99570	<i>Polygonum hydropiper</i> L., 1753	114745
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	81263	<i>Glaux maritima</i> L., 1753	100303	<i>Polygonum lapathifolium</i> L., 1753	114761
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	81271	<i>Glyceria declinata</i> Bréb., 1859	100382	<i>Polygonum maritimum</i> Willd., 1801	115025
<i>Allium triquetrum</i> L., 1753	81538	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	100394	<i>Polygonum monspeliensis</i> (L.) Desf., 1798	115027
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	81560	<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	100576	<i>Populus alba</i> L., 1753	115110
<i>Alupecurus geniculatus</i> L., 1753	81637	<i>Hordeum marinum</i> Huds., 1778	102968	<i>Potentilla anserina</i> L., 1753	115402
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	81856	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	103031	<i>Puccinellia maritima</i> (Huds.) Parl., 1850	116354
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	82738	<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	103142	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	116392
<i>Aristolochia clematitis</i> L., 1753	83777	<i>Hypericum elodes</i> L., 1759	103272	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	116405
<i>Aster tripolium</i> L., 1753	84724	<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	103288	<i>Ranunculus baudotii</i> Godr., 1840	116941
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl., 1854	85486	<i>Hypericum tetrapetrum</i> Fr., 1823	103329	<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	117025
<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	85986	<i>Inula britannica</i> L., 1753	103598	<i>Ranunculus lingua</i> L., 1753	117096
<i>Batium umbellatum</i> L., 1753	87136	<i>Inula crithmoides</i> L., 1753	103614	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	117146
<i>Callitha palustris</i> L., 1753	87540	<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	103772	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	117201
<i>Cardamine floeosa</i> With., 1796	87915	<i>Juncus acutus</i> L., 1753	104104	<i>Ranunculus scleratus</i> L., 1753	117224
<i>Cardamine parviflora</i> L., 1759	87957	<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	104126	<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	117774
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	87964	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	104144	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	118993
<i>Carex acuta</i> L., 1753	88314	<i>Juncus bulbosus</i> L., 1753	104145	<i>Rumex hydrolythum</i> Huds., 1778	119500
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	88318	<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	104155	<i>Rumex palustris</i> Sm., 1800	119556
<i>Carex distans</i> L., 1759	88477	<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	104160	<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	119585
<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	88478	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	104173	<i>Ruppia maritima</i> L., 1753	119691
<i>Carex divisa</i> Huds., 1762	88482	<i>Juncus gerardi</i> Lohel., 1809	104196	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L., 1753	119860
<i>Carex elata</i> All., 1785	88491	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	104214	<i>Salix alba</i> L., 1753	119915
<i>Carex extensa</i> Gooden., 1794	88502	<i>Juncus maritimus</i> Lam., 1794	104246	<i>Salix arenaria</i> L., 1753	119940
<i>Carex hostiana</i> DC., 1813	88578	<i>Lathraea clandestina</i> L., 1753	105145	<i>Salix auraria</i> L., 1753	119952
<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	88608	<i>Lathyrus palustris</i> L., 1753	105239	<i>Salix fragilis</i> L., 1753	120040
<i>Carex panicea</i> L., 1753	88752	<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1788	105400	<i>Salix triandra</i> L., 1753	120246
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	88753	<i>Limnosa aquatica</i> L., 1753	106128	<i>Salix viminalis</i> L., 1753	120260
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	88766	<i>Lobelia urens</i> L., 1753	106435	<i>Salsola soda</i> L., 1753	120608
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	88794	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	106698	<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	120732
<i>Carex remota</i> L., 1755	88819	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	107038	<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	121960
<i>Carex strigosa</i> Huds., 1778	88893	<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	107073	<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	122069
<i>Carex vesicaria</i> L., 1753	88942	<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	107090	<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	122073
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	91382	<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	107106	<i>Silene silaus</i> (L.) Schinz & Thell., 1915	123367
<i>Cochlearia anglica</i> L., 1759	92029	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	107117	<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv., 1811	123481
<i>Corrigiola littoralis</i> L., 1753	92566	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	108027	<i>Sium latifolium</i> L., 1753	123960
<i>Crypsis alopecuroides</i> (Pill. & Mitterp.) Schrad., 1806	93456	<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	108029	<i>Solinum dulcamara</i> L., 1753	124034
<i>Crypsis schoenoides</i> (L.) Lam., 1791	93463	<i>Mentha pulegium</i> L., 1753	108138	<i>Sonchus maritimus</i> L., 1759	124256
<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	93036	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	108168	<i>Spartanium erectum</i> L., 1753	124408
<i>Cyperus longus</i> L., 1753	93067	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	108345	<i>Stachys palustris</i> L., 1753	124798
<i>Damasodium alisma</i> Mill., 1768	94388	<i>Montia fontana</i> L., 1753	108785	<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dumort., 1829	125259
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	95442	<i>Myosotis laxa</i> Lehm., 1818	109042	<i>Symphitum officinale</i> L., 1753	125355
<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC., 1808	95858	<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	109091	<i>Teucrium scordium</i> L., 1753	126034
<i>Elatine macropoda</i> Guss., 1827	95864	<i>Myosotis sicula</i> Guss., 1843	109095	<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	126124
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818	95916	<i>Myosotis minimus</i> L., 1753	109126	<i>Trifolium ornithopodioides</i> L., 1753	127416
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	95922	<i>Nasturtium microphyllum</i> (Boenn.) Rechb., 1832	109419	<i>Trifolium patens</i> Schreb., 1804	127429
<i>Eleocharis unglumis</i> (Link) Schult., 1824	95933	<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798	109861	<i>Triglochin maritimum</i> L., 1753	127546
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	96180	<i>Oenanthe crocata</i> L., 1753	109864	<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	128062
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	96229	<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	109869	<i>Typha latifolia</i> L., 1753	128077
<i>Equisetum fluviale</i> L., 1753	96519	<i>Oenanthe foucaudii</i> Tess., 1884	109871	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	128792
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	96534	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	110313	<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	128808
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	97434	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	111815	<i>Veronica scutellata</i> L., 1753	129000
<i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	97601	<i>Pedicularis sylvatica</i> L., 1753	112601		
<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill., 1787	98250	<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	112975		

Liste non exhaustive



I.I.B.S.N.

INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES L'Orbrie (85)

*L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Pays de Loire.*



Première réunion du groupe d'acteurs locaux du 5 juillet 2011 Compte-rendu

Ordre du jour : Pré - inventaire des zones humides

Intervenants extérieurs :

Madame THEUNISSEN Laure	IIBSN / SAGE Vendée
Madame HERVOUET LAGADIC Pascale	Bureau d'études ATLAM
Monsieur BUAT Pierre	Bureau d'études ATLAM

Membres du groupe d'acteurs présents :

Madame LUCAS Noëlle	Maire
Monsieur TURPAUD Rémi	1 ^{er} adjoint – Exploitant agricole
Monsieur GUIADEUR Jean-Charles	2 ^{ème} adjoint
Monsieur LAMY Jean-Luc	3 ^{ème} adjoint – membre amicale Vendée Mère et barrages de Mervent
Monsieur GODEAU Jean-Claude	Conseiller municipal
Monsieur BOUILLAUD Jean-Guy	Exploitant agricole
Monsieur SAGOT Denis	Exploitant agricole
Monsieur RAUD	Société de Chasse
Monsieur SARRAZIN Jean-Claude	Représentant l'amicale Vendée Mère et barrages de Mervent
Madame MAINGOT Jacqueline	Représentant la ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

Excusés :

Monsieur de MEZERAC Guillaume (représentant la propriété foncière – Président du Syndicat des Forestiers Privés de Vendée), Monsieur DELHOMME Charles (représentant le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre), Monsieur AUGUSTE dit MARQUIS Guy (Représentant la Commission Locale de l'Eau).

La composition du groupe de travail a été arrêtée par délibération du Conseil Municipal. Sa composition est conforme à celle proposée dans les « Modalités d'inventaires des zones humides sur le périmètre du SAGE Vendée » du 17 juin 2010¹.

¹ Le document « Modalités » est téléchargeable sur les sites :

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage> ; <http://www.sevre-niortaise.fr/>

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
PRESENTATION DU DIAPORAMA (joint en annexe)	3
Cadre juridique de l'inventaire	3
Définition d'une zone humide.....	4
Méthodologie d'inventaire	5
Questions / remarques des membres du groupe d'acteurs, au cours de cette présentation :	6
CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNE	7
DONNEES DE PRE-LOCALISATION.....	8
Bilan général	9
Points particuliers données par planche de l'atlas cartographique	10
PLANCHES AQ 19 et AQ 20.....	10
PLANCHE AR18.....	10
PLANCHE AR19.....	11
PLANCHE AR 20.....	11
PLANCHE AS18	11
PLANCHE AS19	11
PLANCHE AT19	12
CONCLUSION	12
DELAIS ET PROCHAINES ETAPES.....	13

Liste des annexes

- ANNEXE 1. Diaporama présenté en séance
- ANNEXE 2. Fiche de terrain

INTRODUCTION

Madame le Maire introduit la réunion, remercie les participants de leur présence, et présente les membres du groupe d'acteurs locaux. Elle explique que la commune de L'Orbrie n'a qu'un seul exploitant sur son territoire et que les terres sont aussi exploitées par des exploitants des communes voisines (Saint-Michel-le-Cloucq, Pissotte).

Laure Theunissen explique que le bureau d'études ATLAM a été missionné par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) pour réaliser l'inventaire des zones humides de la commune conformément à la méthode validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE² Vendée, et animer le groupe d'acteurs.

Présentation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) :

*Il s'agit d'une collectivité territoriale qui regroupe les conseils généraux de la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vendée. Ses principales missions vont de la réalisation de travaux d'entretien des exutoires à la coordination d'actions dans le domaine de l'eau à l'échelle du **bassin versant de la Sèvre Niortaise**. L'IIBSN est notamment la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la rivière Vendée (SAGE Vendée). 1*

Laure THEUNISSEN indique que cet inventaire répond à un double objectif :

- Etablir un inventaire de connaissance de ces zones, conformément aux objectifs du SAGE Vendée et du SDAGE Loire Bretagne.
- Inscrire l'inventaire dans le document d'urbanisme.

² SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Madame le Maire précise que la commune dispose d'un Plan d'Occupation des Sols, en cours depuis 2001. La révision du document d'urbanisme en Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'est pas envisagée dans l'immédiat, mais la commune souhaite anticiper dans l'établissement de son inventaire des zones humides.

Pascale Hervouet-Lagadic (gérante) présente le bureau d'études ATLAM, elle donne ensuite la parole à Pierre Buat, qui sera chargé de la réalisation de l'inventaire sur la commune, pour présenter le déroulement de la réunion.

Pierre Buat propose ensuite le déroulement de la réunion de la façon suivante :

Dans un premier temps, à l'aide d'un diaporama :

- Rappel du cadre juridique de l'inventaire des zones humides, dans le cadre du SAGE Vendée.
- Rappel de la définition d'une zone humide et des différentes fonctions qui lui sont associées.
- Présentation de la méthodologie d'inventaire validée par la CLE.

Dans un second temps, à partir de la carte IGN de la commune et de l'Orthophoto, sous forme de planches :

- Recueil de données auprès du groupe : zones humides connues, mares, inondations, etc...

Cette première réunion doit permettre d'établir un pré-inventaire et constitue le préalable à la nécessaire phase de terrain, réalisée par le bureau d'études.

Ce pré-inventaire doit permettre d'apporter, au bureau d'études, la connaissance locale de terrain et de cibler les secteurs prioritaires d'inventaires.

Le groupe d'acteurs doit aussi porter à connaissance du bureau d'études les phénomènes qui peuvent être non visibles sur le terrain, touchant notamment au régime hydraulique, aux problèmes d'inondation, aux résurgences.

PRESENTATION DU DIAPORAMA (joint en annexe)

Cadre juridique de l'inventaire

Le cadre juridique de cet inventaire est fixé par différentes réglementations:

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée en 2006 a pour fondement la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques, qui constituent un patrimoine fragile et commun à tous. Cette loi organise la gestion en une approche plus intégrée de la protection des milieux aquatiques comme de la satisfaction des usages. Les zones humides y sont identifiées comme des espaces contribuant à la gestion équilibrée de la ressource.
- Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015³, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, qui prévoit, dans l'un de ses quinze objectifs principaux, la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides, principe mis en œuvre au niveau du SAGE.
- La loi Développement et Territoires ruraux de 2005 qui pose le principe que de la préservation et de la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

³ consultable sur http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage_et_sage/sdage_2010_2015

Définition d'une zone humide

La définition d'une zone humide est donnée par le code de l'environnement (art. L.211-1). Ainsi, les zones humides sont définies comme "des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année".

Trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile.
- L'hydromorphie des sols.
- L'hydrologie, ou présence d'eau.

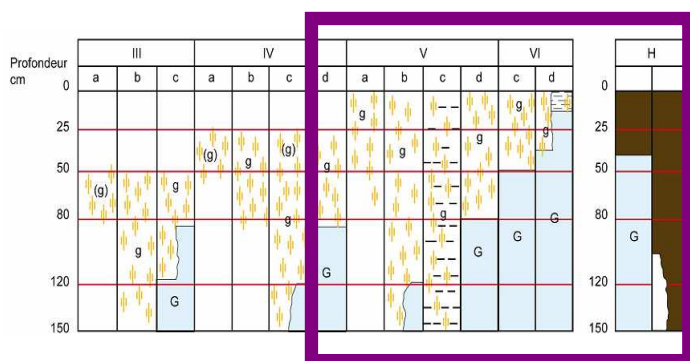
Les sols caractérisant les zones humides

L'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides :

En référence à cet arrêté, sont considérés comme zones humides :

- Les **histosols** (classe H) : sols connaissant un engorgement permanent en eau à faible profondeur qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées.
- Les **réductisols** (classe VI) : sols connaissant un engorgement permanent en eau, à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur.
- Les autres sols caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (Classe V)
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissent entre 80 et 120 cm (Classe IV d).

Ces types de sols sont illustrés dans la grille GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée)



Traits rédoxiques
(fer oxydé)
traces de "rouille"

Déferrification
du sol
couleur grisâtre



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (

(g)	caractère rédoxique peu marqué	(pseudogley peu marqué)
g	caractère rédoxique marqué	(pseudogley marqué)
G	horizon réductique	(gley)
H	Histosols	R Réductisols
r	Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)	

Il en ressort que les zones humides peuvent correspondre à des prairies ou des boisements qui présentent une végétation caractéristique, mais aussi à des terres de cultures.

Fonctions des zones humides

Différentes fonctions sont associées aux zones humides : la contribution à l'épuration des eaux, la régulation des débits d'étiage et la recharge des nappes, la protection contre les inondations, la source de biodiversité et les valeurs socio-économiques (cf. diaporama en annexe du présent compte-rendu).

Les zones humides présentent en conséquence, à l'échelle du bassin versant, un grand intérêt pour la ressource en eau, aussi bien sur le plan "qualité" que sur le plan "quantité". Le choix de réaliser l'inventaire des zones humides est donc bien un enjeu "vital" pour la société et constitue une réponse aux objectifs du SAGE.

Méthodologie d'inventaire

La démarche, telle que définit par la CLE, s'articule sur deux axes :

- La concertation avec les acteurs locaux : apport de données, établissement d'un pré-inventaire, discussion et critique de l'inventaire.
- L'inventaire des zones humides proprement dit.

L'inventaire se décompose en 2 phases

- **Une phase préalable de pré-localisation** des zones humides, qui consiste à identifier sur le territoire les secteurs à forte probabilité de présence des zones humides (zones humides potentielles)
Ce travail s'effectue, dans un premier temps, par le recueil et le croisement de diverses sources de données, permettant de cibler les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides.
Cette pré-localisation est ensuite présentée au groupe d'acteurs locaux (objet de la présente réunion) qui prend connaissance de la carte, formule ses remarques sur la délimitation, précise certains points et apporte des données complémentaires.
- **Une phase d'inventaire de terrain**, permettant de :
 - confirmer ou infirmer les zones de pré-localisation et de pré-inventaire du groupe de travail,
 - délimiter précisément les zones humides,
 - apporter une argumentation technique à la détermination de chacune des zones humides.
 - caractériser ces zones (fonctionnement, biologie, etc...) (cf. fiche de terrain en annexe)

L'inventaire se réalise sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des surfaces imperméabilisées (urbanisation), et des boisements gérés par l'Office National des Forêts (ONF) ; la commune de L'Orbrie est concernée par un boisement ONF (massif de Mervent-Vouvent) sur une grande partie de son territoire, au nord.

Le résultat de l'inventaire est établi sur une cartographie à une échelle relativement fine : au 1/7 000^{ème}.

L'ensemble des données de l'inventaire de terrain est enregistré dans le logiciel Gwern, combinant une base de données et la localisation des zones sous Système d'Information Géographique (SIG).

Ce logiciel a été conçu par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) et s'appuie sur le tronc commun national.

Notons que cet inventaire est destiné à mieux connaître les zones humides du territoire, il s'agit bien d'un « **inventaire de connaissance** » qui ne constitue donc pas un **inventaire des zones humides au titre de la « Police de l'eau »**.

Questions / remarques des membres du groupe d'acteurs, au cours de cette présentation :

Cette présentation sur les zones humides suscite de nombreuses questions et remarques de la part des membres du groupe d'acteurs.

Une question est posée sur la nature des sondages pédologiques.

Laure Theunissen explique qu'il s'agit de sondages réalisés à l'aide d'une tarière. C'est l'analyse visuelle du sondage qui permet de vérifier les traces d'hydromorphie dans le sol. Aucune analyse de sol n'est réalisée.

Madame le Maire regrette que l'inventaire ne soit pas réalisé dans la forêt gérée par l'ONF.

Laure Theunissen explique que l'IIBSN a pris contact avec l'ONF. En son temps, ce partenaire devra aussi réaliser une expertise de ses surfaces. Le résultat de ce travail viendra compléter l'inventaire communal à terme.

Un des membres du groupe explique l'importance de prendre en compte la géologie pour la réalisation de ces inventaires car elle conditionne la nature des sols et les systèmes d'écoulement des eaux. Laure Theunissen précise que ce critère est pris en compte dans l'établissement des inventaires de pré-localisation. Le bureau d'études présente les cartes dans le diaporama.

Madame le Maire indique qu'aucune communication sur la réalisation de l'inventaire n'a eu lieu sur la commune. Cependant, un courrier a été adressé à l'ensemble des exploitants agricoles intervenant sur la commune et les propriétaires fonciers.

Laure Theunissen indique que des modèles d'articles seront fournis à la commune, pour les insérer par exemple dans le bulletin municipal. Elle invite également tous les membres du groupe d'acteurs à faire passer l'information, c'est aussi leur rôle.

D'autres questions concernent la portée de l'inventaire.

L'inventaire des zones humides permet surtout de faciliter une mise en application de la réglementation déjà existante et ainsi de se positionner dans une démarche d'anticipation.

Par exemple, en ce qui concerne les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (IOTA) susceptibles d'avoir un impact sur les eaux superficielles ou souterraines, l'écoulement des eaux, les risques d'inondations, les zones humides, ou de porter atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique et définis dans une nomenclature (art. R214-1 du code de l'environnement), ceux-ci sont soumis à une procédure au titre de la législation sur l'eau et la procédure à réaliser dépend de l'importance du projet. C'est au pétitionnaire de vérifier la présence de zone humide sur l'emprise de son projet ou environnement.

Ainsi, il n'y pas de « conséquences directes » liées à la présence de zones humides, par exemple en ce qui concerne les pratiques agricoles existantes (labour, etc), cependant le drainage est un projet relevant de la loi sur l'eau et exige le dépôt d'un dossier "loi sur l'eau" dont la notion de seuil (relatif aux surfaces de l'aménagement envisagé) déclenche différentes prérogatives (déclaration / autorisation) et mesures compensatoires (Cf SDAGE Loire Bretagne).

L'état de connaissance de l'inventaire des zones humides va permettre de mieux considérer les seuils entre Déclaration et Autorisation.

Il est aussi demandé si les parcelles de vignes peuvent être humides.

Cela est plutôt rare mais peut être constaté.

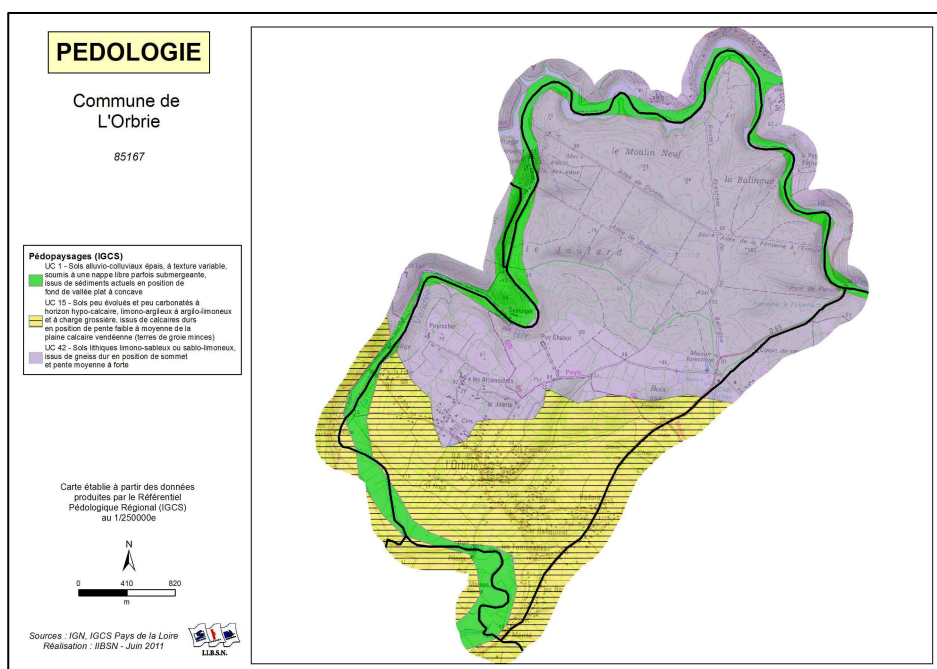
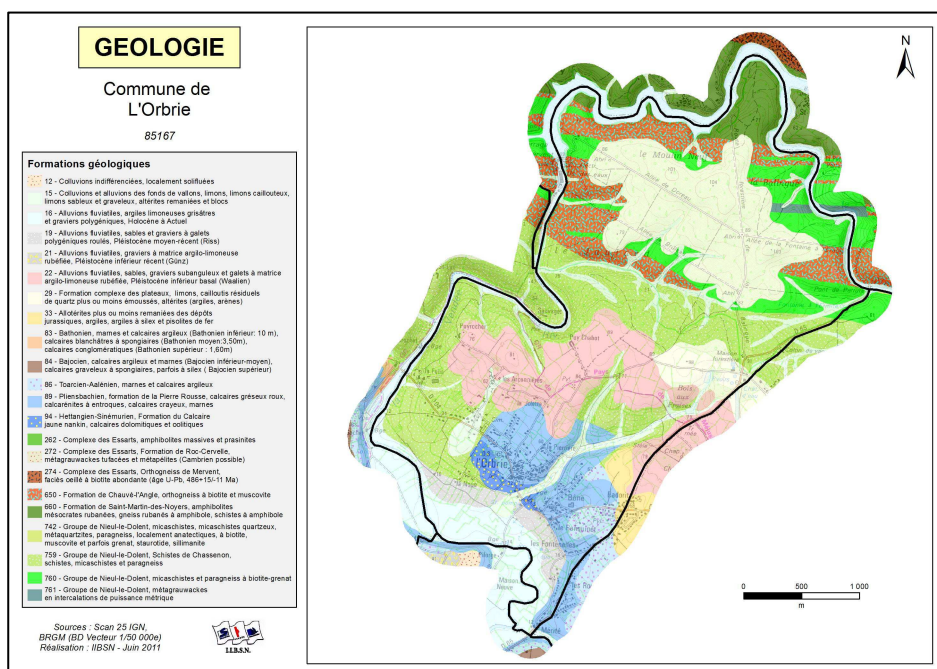
CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNE

La commune de l'Orbrie, située en limite nord de Fontenay-le-Comte, présente un territoire d'une superficie d'un peu plus de 2 200 ha, délimité à l'ouest et au sud par la rivière Vendée et au nord par le massif forestier de Mervent-Vouvant qui couvre près de la moitié de la surface communale.

La commune se situe en limite du socle armoricain (nord / nord-ouest) et de la plaine Sud Vendée (sud / sud-est).

Cette opposition géologique induit une différence de perméabilité des sols et, par conséquent, une densité variable de zones humides. Les sols sur socle, recouverts d'alluvions, présentent un caractère souvent hydromorphe.

Quelques plans d'eau (mares, étangs) sont présents, en particulier au niveau de la vallée du "Riel" (appellation locale), principal cours d'eau affluent de la Vendée, traversant la commune.



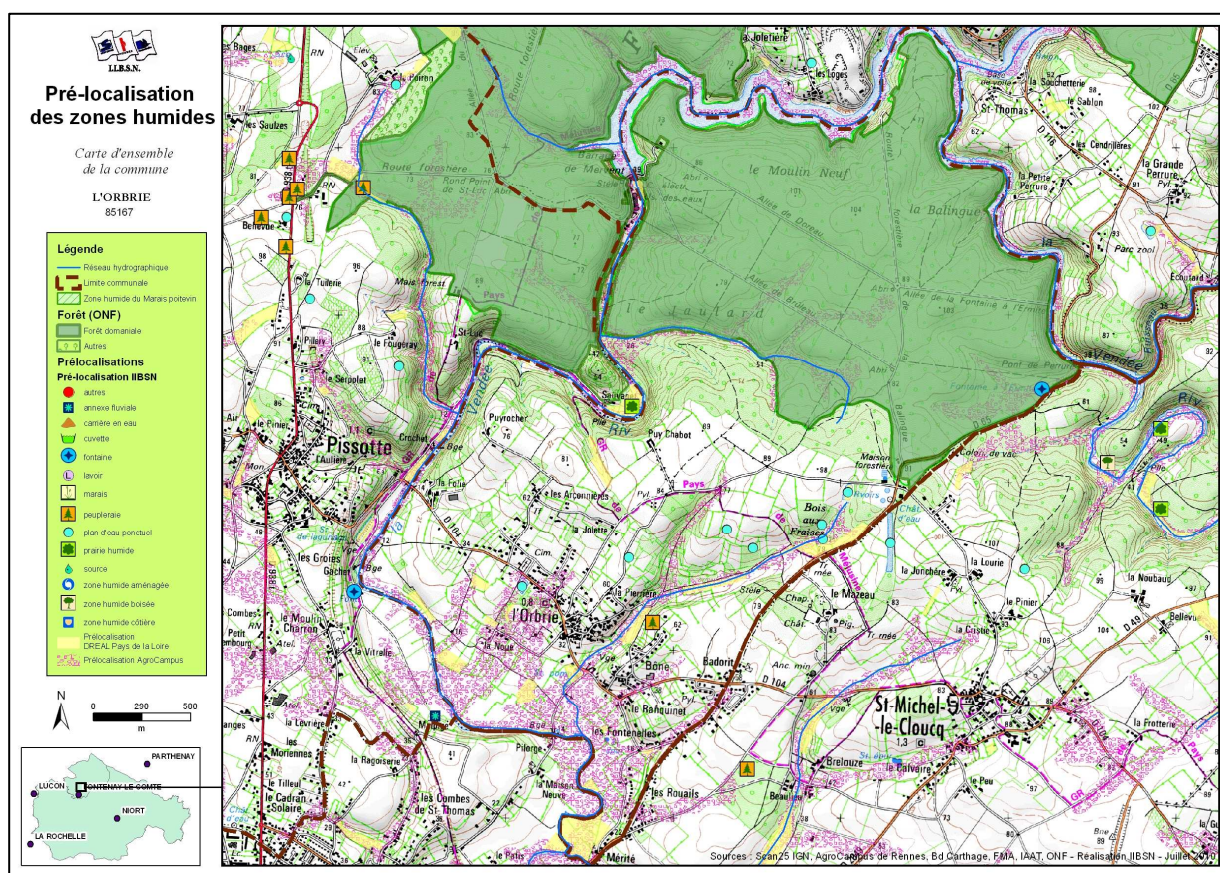
DONNEES DE PRE-LOCALISATION

Pierre Buat présente les cartes de l'atlas cartographique qui serviront, pendant la séance, à la réalisation d'un pré-inventaire des zones humides.

Ces supports présentent les zones humides potentielles, présentées en parallèle sur les photographies aériennes (datant de 2007), et le Scan 25 (carte IGN au 1/25 000).

Les différents outils de pré-localisation y sont mentionnés :

- La pré-localisation de l'Agrocampus de Rennes, conçue à partir d'un modèle numérique de terrain, basé sur la topographie ainsi que sur la perméabilité des sols. Celui-ci fait en conséquence ressortir l'ensemble de fonds de vallées et talwegs qui peuvent être saturés en eau. La partie sud de la commune, sur la plaine alluviale de la rivière Vendée, ressort plus particulièrement.
- La couche pré-localisation ponctuelle des zones humides de l'IIBSN.
- La couche pré-localisation de la DREAL Pays de Loire (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) basée sur de la photo-interprétation.

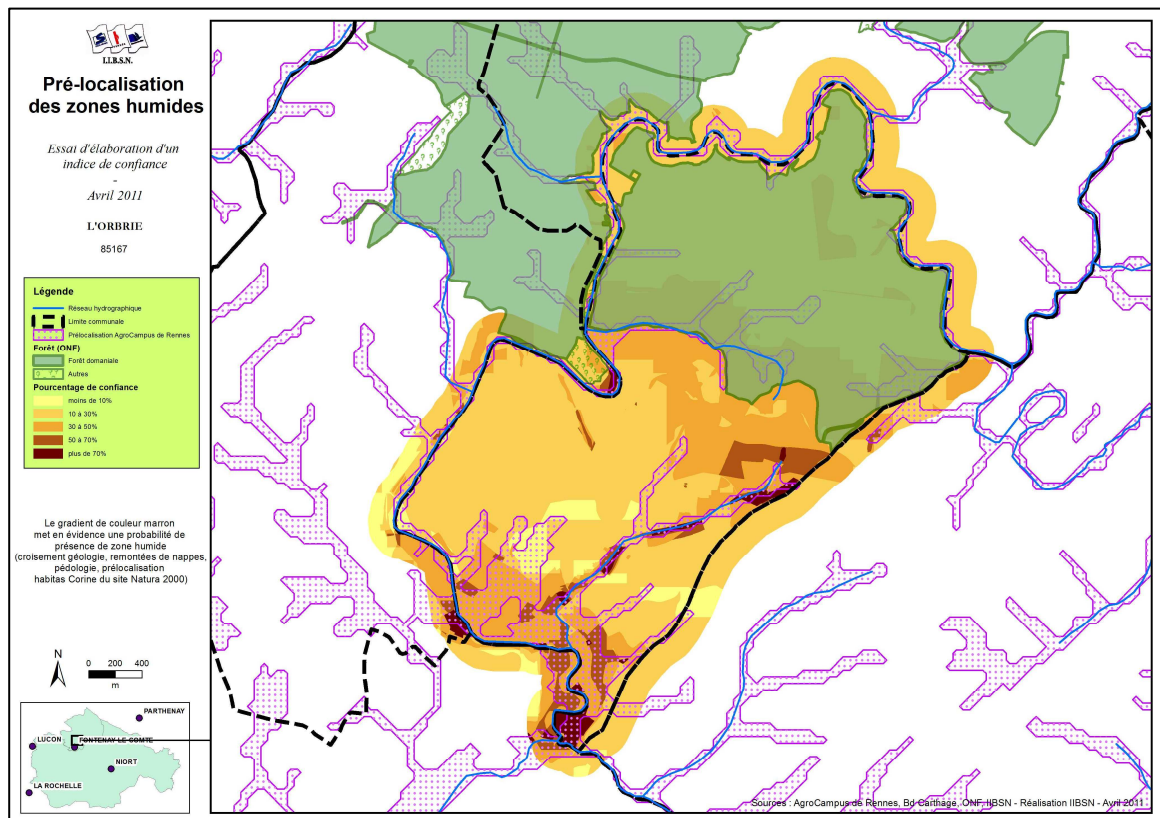


A l'issue de la présentation de cette pré-localisation, il ressort que ces zonages de pré-localisation n'expriment pas totalement la réalité de terrain. La pré-localisation Agrocampus tend parfois à surestimer certaines zones tandis que certains secteurs, notamment en lisière des boisements, au nord, ne sont pas identifiés.

Pour compléter et affiner ces données, une autre cartographie, donnant des indices de probabilité de présence des zones humides, a été établie par l'IIBSN, par croisement des diverses données (page suivante).

Cette carte donne un indice de confiance de présence de zones humides, important sur l'ensemble de la commune, et plus particulièrement :

- au niveau de la vallée du "Riel" et à sa tête d'écoulement,
- au niveau de la plaine alluviale de la rivière Vendée, au sud-est de la commune.



BILAN DU PRE-INVENTAIRE DU GROUPE D'ACTEURS

Bilan général

Les membres du groupe d'acteurs confirment que, compte tenu de son contexte, la commune est susceptible de présenter une surface assez importante de zones humides.

La situation de la commune en zone de contact géologique et la topographie très marquée induisent la présence de nombreuses sources (Puyrocher, La Folie, Les Arçonnières, Puy Chabot) dont les eaux s'écoulent vers la Vendée au travers de vallons très marqués.

Cette situation induit la présence de zones humides, autour des sources et au niveau des replats des versants ; en effet sur les versants les écoulements s'effectuent par paliers, qui retiennent l'eau.

En revanche, certains fonds de vallées ou vallons peuvent ne pas être humides, en raison des pentes très marquées.

Plusieurs secteurs sont signalés par le groupe d'acteurs locaux comme très humides : Les Arçonnières (sources, mares), Puy Chabot, la tête d'écoulement du "Riel" (Bois aux Fraises), La Noue (secteur limoneux avec des fossés profonds), Les Fontenelles / Le Radeau (présence de fossés et puits).

Au sud, les versants ou hauts de versants de la Vendée se révèlent plus humides que les rives même de la Vendée, non humides.

Beaucoup d'eau circule sur la commune ; dans l'ensemble, les fossés sont très creux et vite engorgés d'eau.

Point particulier, les boisements sont presque tous humides. En effet, en hiver, des écoulements viennent souvent barrer les chemins.

Selon le groupe d'acteurs locaux, la commune de l'Orbrie est dans le même contexte que Saint Michel le Cloucq et que la même densité de zone humide serait sans doute identifiée.

En conséquence, les zonages de pré-localisation Agro-campus ciblent certaines zones humides potentielles, mais ne prennent pas en compte les secteurs de départ de sources, humides, sur le secteur nord de la zone d'étude.

Points particuliers données par planche de l'atlas cartographique

NB : Les remarques ci après sont les remarques formulées en séance par les membres du groupe. Elles feront l'objet d'une vérification sur le terrain.

Huit planches cartographiques sont passées en revue lors de la séance.

PLANCHES AQ 19 et AQ 20

Ces planches sont couvertes en quasi-totalité par la forêt ONF et la retenue de Mervent. Quelques parcelles boisées, hors ONF, apparaissent qui a priori ne sont pas humides car elles sont en position de coteau. Les membres du groupe d'acteurs ne connaissant pas ces secteurs, n'apportent pas d'informations particulières.

Sur la planche AQ 20, il est indiqué qu'un sentier communal longe la rivière. Les berges peuvent être escarpées et de nombreux rochers peuvent être présents.

La limite du boisement ONF va jusqu'au cours d'eau.

PLANCHE AR18

Cette planche présente de nombreuses sources au niveau des boisements des coteaux de la Vendée.

Plusieurs sources sont cités et localisées par les membres du groupe : à proximité du bâti de Puyrocher, au niveau des boisements près des Arçonnières.

Une fontaine pérenne est indiquée près de La Folie ("Bas de La Parioune")

Compte tenu de la difficulté de localiser toutes les sources présentes dans les boisements, sur la carte, l'exploitant Monsieur Turpaud, propose d'accompagner Pierre Buat sur le terrain pour les lui indiquer directement.

Pierre Buat ira sur le terrain avec Monsieur Turpaud, pour ce point, le jour de la réunion de terrain prévue le 20 septembre.

Les membres du groupe indiquent les secteurs humides suivants :

- Parcelle à l'ouest du bâtiment agricole de La Folie : prairie avec des sources et mouillères.
- Parcelles boisées des Arçonnières : présence de sources et zones humides; une mare
- Ensemble des parcelles de prairies autour des Arçonnières.

Aucune parcelle n'est drainée sur cette planche.

Un fossé, qui descend de Puy rocher vers la Folie, est indiqué

Les terrains autour de Puyrocher sont peu portants en hiver.

PLANCHE AR19

Tout comme la planche précédente, cette planche présente de nombreuses sources au niveau des boisements des coteaux de la Vendée (secteur de Puy Chabot). Un puits et une mare sont indiqués. Il conviendra de les localiser avec le propriétaire, Monsieur de Mézérac, membre du groupe d'acteurs ce jour absent et excusé.

Le vallon à l'ouest (vallon des Arçonnières) de la planche reçoit les eaux de sources, mais est sec, compte tenu de son encaissement.

Tout le secteur autour de Puy Chabot présente un sol de faible profondeur, avec des zones humides qui peuvent apparaître localement, dès lors que les eaux sont retenues (replats – présence de rochers retenant les eaux).

Un fossé est indiqué au niveau du talweg en amont de la cote 77. Ce talweg est humide, la reproduction de la salamandre y a déjà été constatée. En amont de la côte 77, le secteur est très humide.

Le secteur de tête d'écoulement du "Riel" est humide, notamment le Bois aux Fraises.

Le fond de la vallée est humide mais sur une bande relativement étroite compte tenu de l'encaissement.

Entre La Jolette et le Bois aux Fraises, une petite zone de pré-localisation DREAL est indiquée ; il s'agit d'un plan d'eau situé à une tête d'écoulement ; le vallon aval est humide.

Le secteur autour des Arçonnières / La Jolette est humide : prairies avec beaucoup de mares (présence d'amphibiens notée).

A l'ouest du bois au Fraises le long du GR de Pays, une mare est notée au pied d'un arbre remarquable.

A l'ouest de la maison forestière, le secteur est très humide (amont du talweg). Le secteur autour de la Balingue est aussi à vérifier.

PLANCHE AR 20

Cette planche est couverte par la forêt ONF et la retenue de Mervent. Les membres du groupe signalent un secteur humide au niveau de la colonie de Vacances avec des écoulements vers Saint-Michel-le-Cloucq. Le secteur vers la pont de Pérure est très humide aussi.

PLANCHE AS18

Le plan d'eau indiqué au nord de la planche correspond à un bassin de gestion des eaux pluviales, réalisé par la commune, compte tenu du fort ruissellement.

Dans le parc de la mairie (espace naturel sensible acquis par le département) existent plusieurs puits.

L'ensemble du secteur de la Noue est humide. Il s'agit d'un secteur sur limons, avec des prairies entourées de haies, qui présente de nombreux fossés, très profonds, recueillant les eaux d'un grand versant.

L'ensemble des parcelles de pré-localisation de la DREAL sont potentiellement humides, à l'exception de la parcelle proche de la Vendée, au sud-ouest, sur coteau.

Le secteur touchant la Vendée est moins humide.

Le secteur au nord de Pilorge est humide et a des joncs.

PLANCHE AS19

Cette planche se caractérise par la présence de nombreux puits : au sud du bourg (puits – lavoir), Le Ranquinet, Badorit (plusieurs puits profonds), Les Fontenelles.

Il s'agit d'un secteur calcaire qui ne présente pas ou peu de zones humides, mais avec des fossés recueillant beaucoup d'eau en hiver, qui s'évacue assez rapidement.

NB la commune de l'Orbrie est impactée par des problèmes de ruissellement et de débordement en cas d'orage.

Le fond de vallée du "Riel", sur calcaire, n'est pas ou peu humide, l'eau n'a jamais été vue sur les parcelles. Un fossé est en parallèle au cours d'eau.

Les versants de la vallée sont très pierreux, d'où le nom de lieu-dit La Pierrière. En rive gauche de ce talweg les terrains sont très caillouteux.

Un lavoir se situe le long de la route le long de ce même talweg. Une mare est bouchée à la côte 32.

Le talweg de Bône est potentiellement humide dans sa partie basse.

La parcelle où est indiqué un pompage sur la carte, en zone de pré-localisation DREAL, est humide, mais construite.

Le talweg des Fontenelles, qui suit la route, n'est a priori pas humide (calcaire marneux), mais correspond à une zone de gros passage d'eau en hiver.

Des puits sont présents dans les Fontenelles.

Le secteur du "Radeau" est potentiellement plus humide, des inondations y sont constatées. On y trouve une terre lourde argileuse.

Le secteur de la station d'épuration n'est pas trop humide.

Les bords de Vendée ne sont pas humides.

Vers le pylône (secteur Ranquinet), le secteur est argileux avec une couche de glaise en profondeur et une alternance de calcaire et de marne.

La mare indiquée sur la carte, au nord de La Pierrière, est confirmée par les membres du groupe.

PLANCHE AT19

Le secteur de Mérité correspond à une zone plate en bordure de Vendée, qui a priori n'est pas humide mais à vérifier.

L'eau peut déborder de la rivière et arriver jusqu'aux portes des maisons de Mérité.

Il n'a pas été fait mention de parcelles drainées sur la commune après passage en revue des planches de l'atlas

CONCLUSION

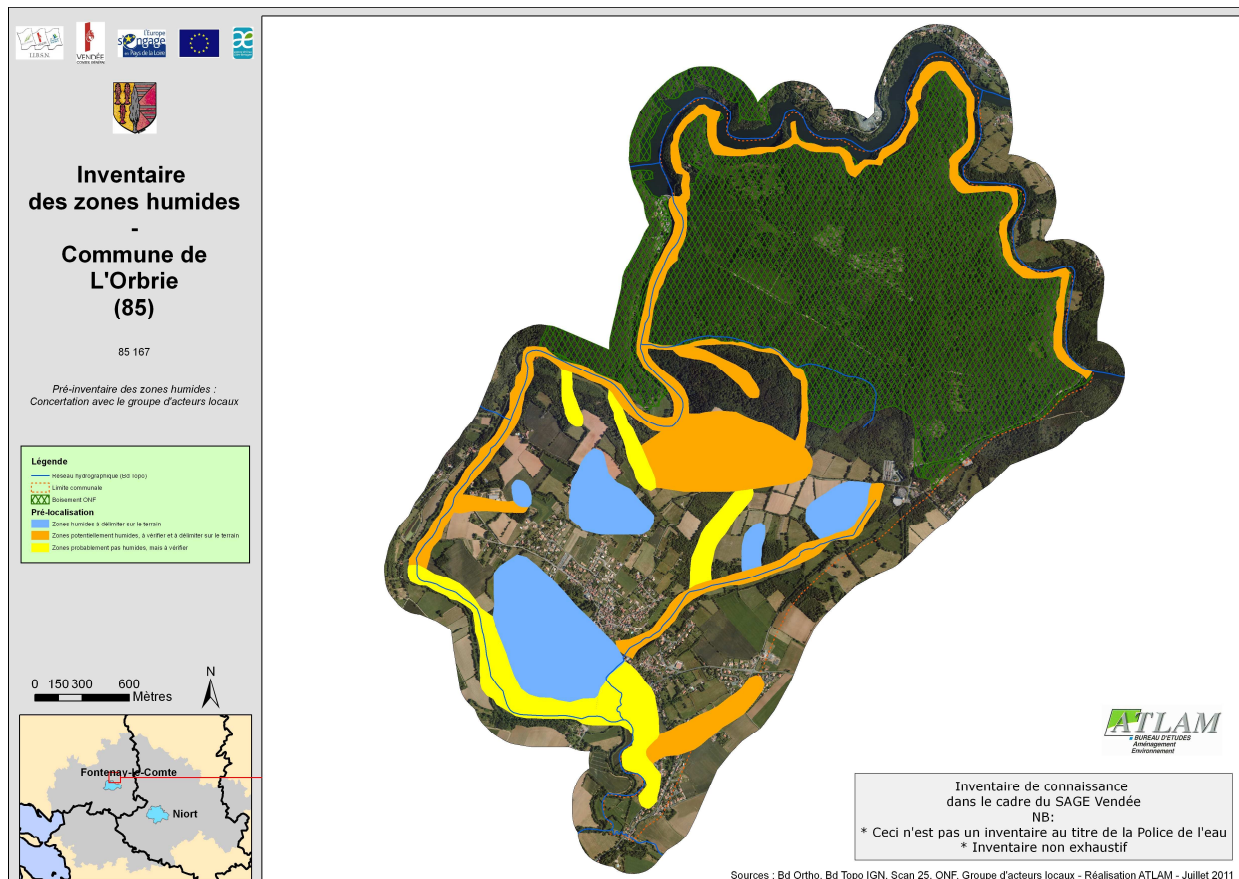
Au cours de cette première réunion, les membres du groupe d'acteurs locaux ont fait preuve d'implication et d'efficacité pour fournir au bureau d'étude un maximum d'information.

La complexité de la commune implique que les sources ou les zones humides potentielles ne sont pas indiquées précisément. De nombreux secteurs resteront à explorer.

Pierre Buat conclut la réunion en remerciant le groupe d'acteurs locaux.

La 1^{ère} réunion de travail avec le groupe d'acteurs locaux a permis d'établir une carte de "pré-inventaire" permettant de cibler les secteurs devant faire l'objet d'un travail de terrain. Cette carte (page suivante) identifie trois types de zones :

- Les zones pour lesquelles le caractère humide est avéré par les dires des acteurs locaux, à délimiter sur le terrain (en bleu).
- Les zones potentiellement humides, à vérifier et à délimiter sur le terrain (en orange).
- Les zones probablement non humides, mais à vérifier (en jaune).



DELAIS ET PROCHAINES ETAPES

La prochaine étape de la concertation avec le groupe d'acteurs locaux se déroulera lors d'une réunion de travail sur le terrain programmée le 20 septembre à 9 h 00 (RDV à la mairie).

Elle aura pour objectifs de présenter :

- Des exemples de zones humides qui seront identifiées lors de l'inventaire communal.
- Les critères d'identification des zones humides selon la végétation et l'hydromorphie du sol.

Les secteurs ciblés sont ceux de Puy Chabot, Les Arçonnères, La Noue, Mérité.

Le bureau d'études engagera la mission d'inventaires de terrain à l'issue de cette réunion. Le travail d'inventaires et de rendu cartographique sera présenté au groupe d'acteurs locaux, pour discussion, dans le cadre de la 3^{ème} réunion du groupe d'acteurs dont les dates ne sont pas encore arrêtées.

Il s'en suivra une présentation au conseil municipal, avant validation par le comité technique et la CLE.

Communication en mairie

Il est précisé que la commune devra afficher en Mairie les dates d'intervention sur le terrain du bureau d'études. Laure THEUNISSEN produira un modèle pour la Mairie.

**Inventaire à l'échelon communal
des « zones humides »
SAGE Vendée**

Commune de l'Orbrie
05 juillet 2011

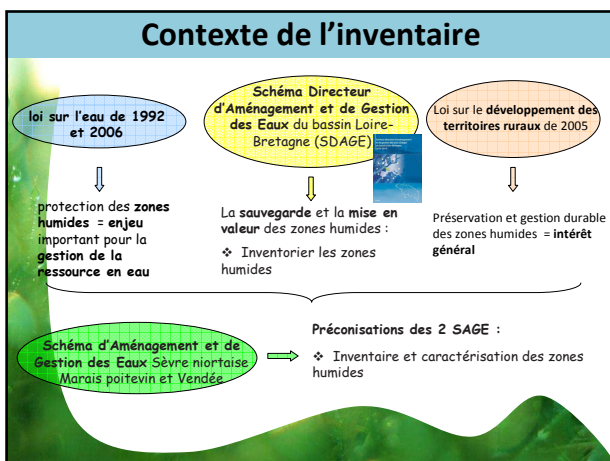
Sommaire

- I – Contexte de l'inventaire des zones humides
- II – Définition d'une zone humide
 - Définition réglementaire
 - Quelques exemples
 - Où trouve t'on des zones humides?
- III – Les fonctions des zones humides
- IV – L'inventaire des zones humides
 - Démarche de concertation
 - Méthodologie de l'inventaire
- V – Le rendu de l'étude

Les ZONES HUMIDES

Contexte de l'inventaire des ZONES HUMIDES...

- ## Pourquoi faire l'inventaire ?
- Pour répondre aux dispositions du SAGE
 - Pour une meilleure connaissance du territoire communal, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un **document d'urbanisme**
- ## Qui doit faire son inventaire ?
- Toutes les communes du périmètre du SAGE



- ## Contexte de l'inventaire
- LOI sur l'EAU du 3 janvier 1992**
- ↳ **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Grand bassin versant = **SDAGE Loire - Bretagne**
 - ↳ **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Petit bassin versant = **SAGE Vendée**
- COMMISSION LOCALE de l'EAU (CLE)**
- ⇒ Composée d'**Elus locaux**, d'**Usagers** et des **services de l'Etat**
 - ⇒ Elabore, assure le suivi et la mise en œuvre du SAGE
 - ⇒ Définit les axes de travail, consulte les partenaires institutionnels et autres parties prenantes du bassin

Contexte de l'inventaire

Parmi les dispositions...

...du SDAGE

"La sauvegarde et la mise en valeur des zones humides :

- ❖ Inventorier les zones humides"

...du SAGE Vendée

- ❖ Inventaire et caractérisation des zones humides (Mesure 5 A)

1°/ La CLE a validé le principe de l'inventaire

2°/ Validation de la méthodologie par un Comité scientifique un Comité technique

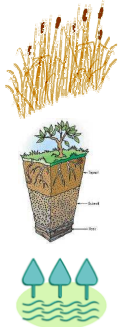
3°/ Validation de la méthodologie et du document de référence par la CLE le 17 mai 2010

Les ZONES HUMIDES

Définition d'une ZONE HUMIDE...

Qu'est-ce qu'une ZONE HUMIDE ?

Selon le code de l'environnement (L211-1)



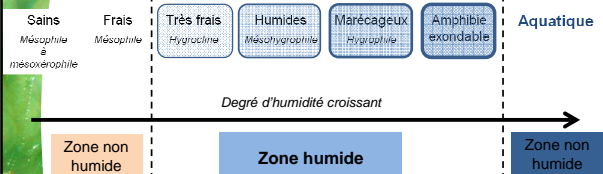
La **végétation hygrophile** : ce sont des plantes adaptées aux milieux humides comme les joncs, la cardamine, les renoncules, les saules, les aulnes...

La **présence de sols caractéristiques**: observation de traces d'hydromorphie

La **présence d'eau** : les sols sont engorgés d'eau de façon permanente ou temporaire

Qu'est-ce qu'une ZONE HUMIDE ?

Qualification des milieux



(Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

Oberti D., Chambaud F. et Simonnot J-L., 2003. Formalisation d'une méthode de délimitation des zones humides selon les critères de la loi sur l'eau : application à la région Bourgogne. Ingénieur d'Etat, Université de Bourgogne.

Les ZONES HUMIDES

Quelques exemples de ZONES HUMIDES...

Les ROSELIERES



Les PRAIRIES HUMIDES



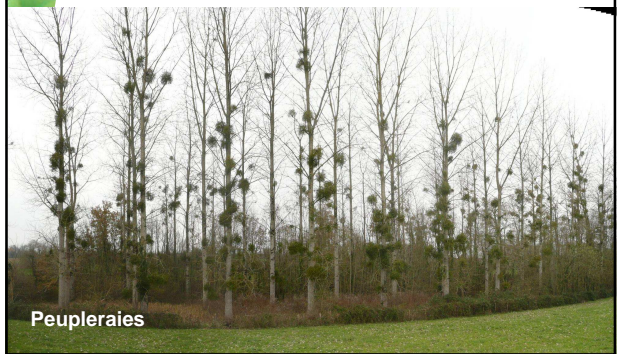
Les BOISEMENTS HUMIDES



Les MARES

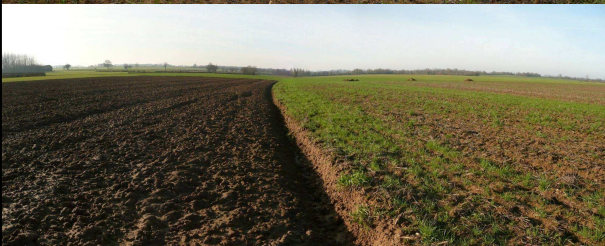


**Terres agricoles
et plantations**



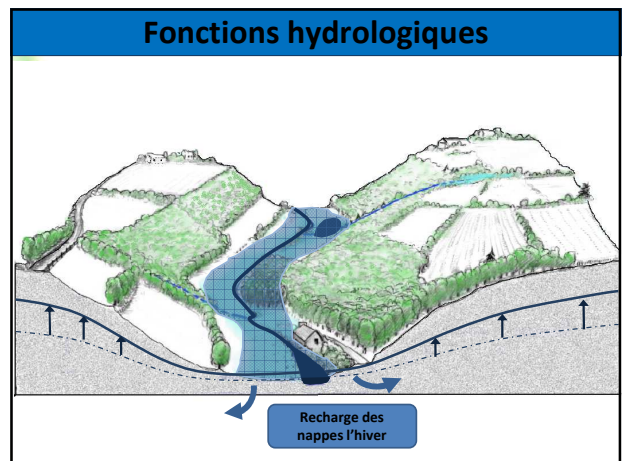
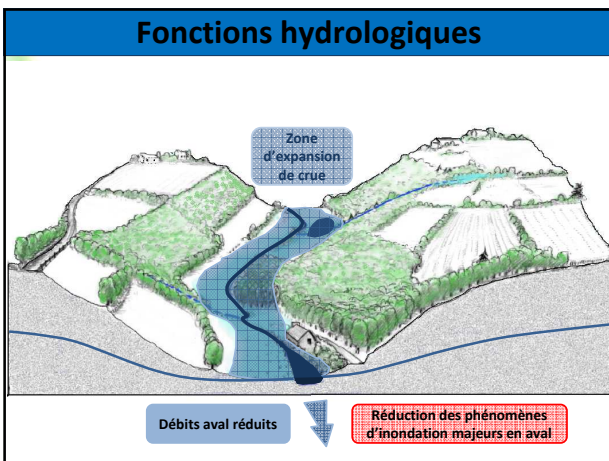
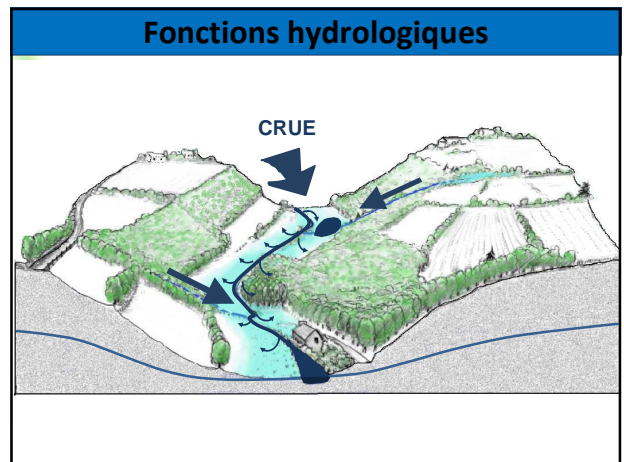
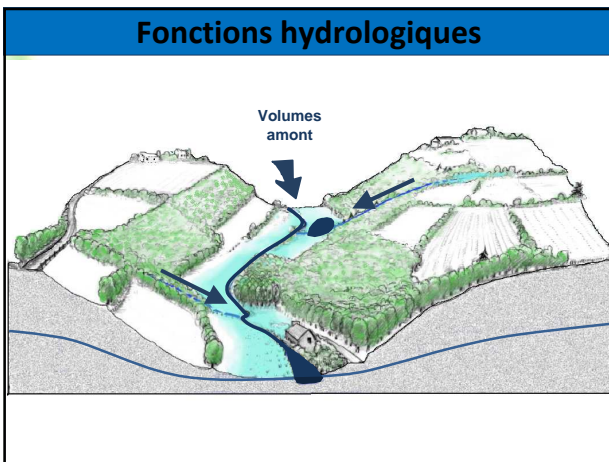
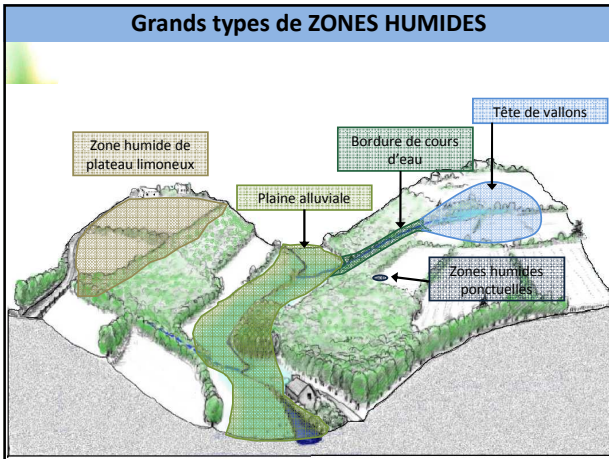
Peupleraies

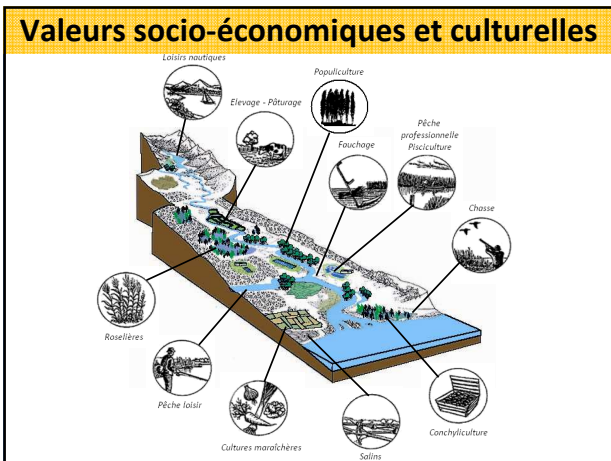
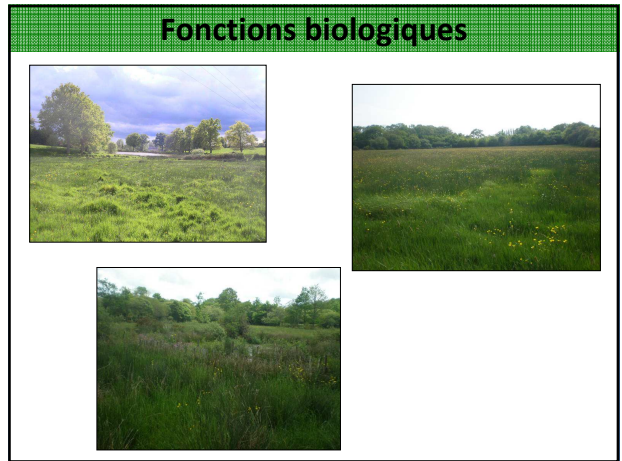
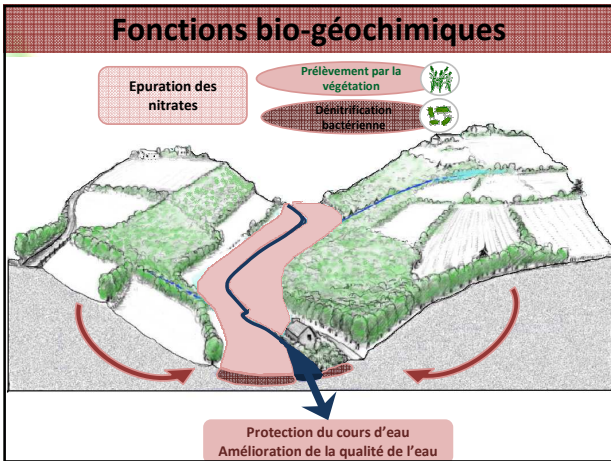
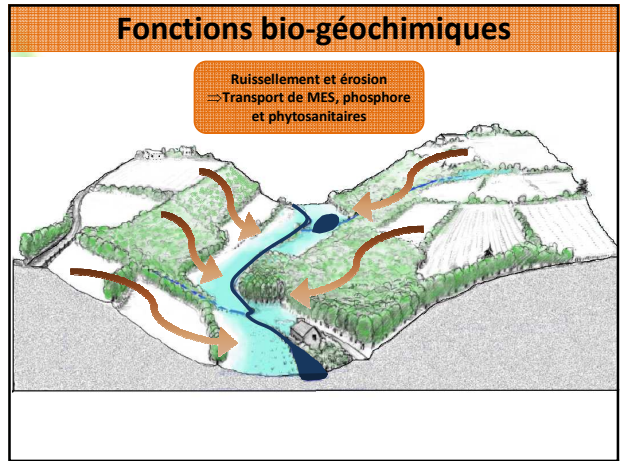
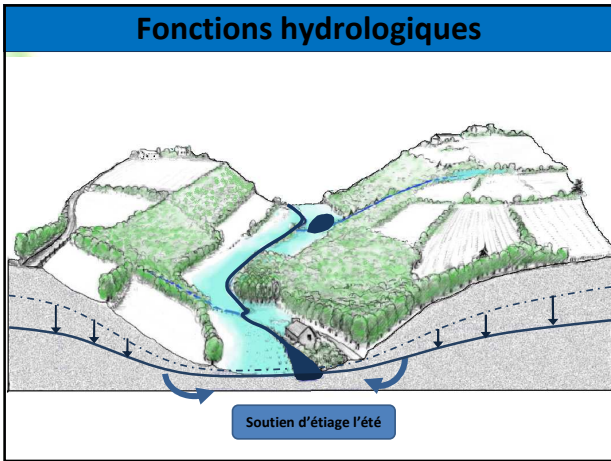
**Terres
labourées**



Les ZONES HUMIDES

**Où se trouvent les
ZONES HUMIDES..?**





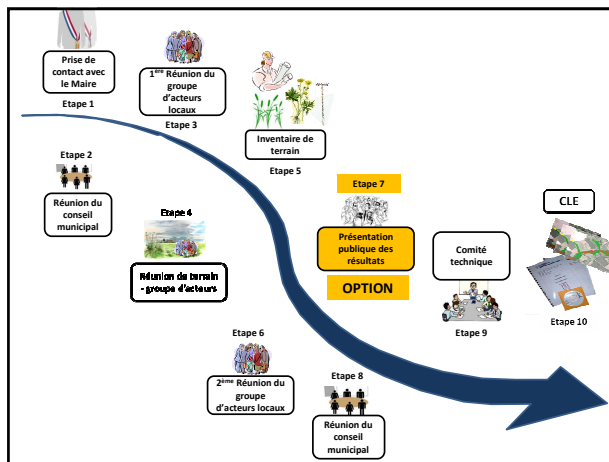
Une démarche facilitée...

- ❑ Démarche et méthodologie **unique** pour l'ensemble des **communes**
 - des modalités d'inventaires **uniques**
 - ⇒ un **socle commun** minimum et obligatoire
 - la Commission Locale de l'Eau fait **référence**
 - ⇒ définit la méthodologie
 - ⇒ apporte **conseil** et **assistance** aux **communes**

Une démarche intégrée...

- ❑ **Concertation avec les acteurs locaux**
 - ❑ **Eléments de l'inventaire**
 - Zones humides (ponctuelles, surfaciques)
 - Réseau hydrographique lié aux zones humides
 - Plans d'eau
- ⇒ permet de **comprendre le fonctionnement** et la **relation des zones humides avec le réseau hydrographique** et leurs **rôles dans le bassin-versant**
- ⇒ permet une **meilleure appropriation** des zones humides par les **acteurs locaux**
- ⇒ **permet d'agir au mieux**

Procédure de concertation



Rôles du Groupe d'acteurs locaux

- ⇒ Exprimer les **différents points de vue** sur le territoire communal, sur les zones humides
- ⇒ Nous aider à **identifier, pré-délimiter, caractériser** les zones humides, leur **mode de gestion**
- ⇒ Nous aider à mieux **comprendre le fonctionnement** des zones humides (inondations, fréquence, surface, saisonnalité, entrées / sorties d'eau)
- ⇒

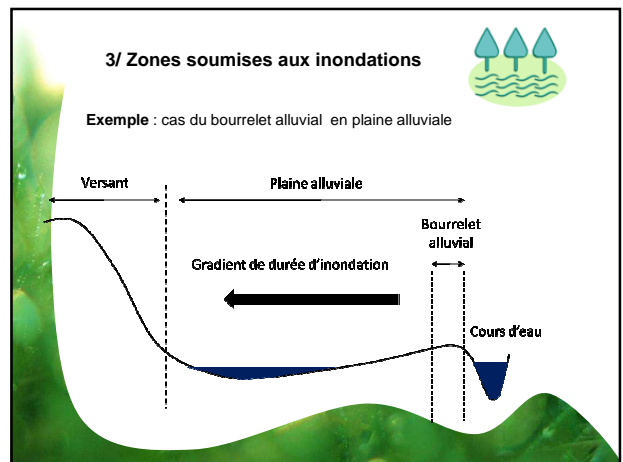
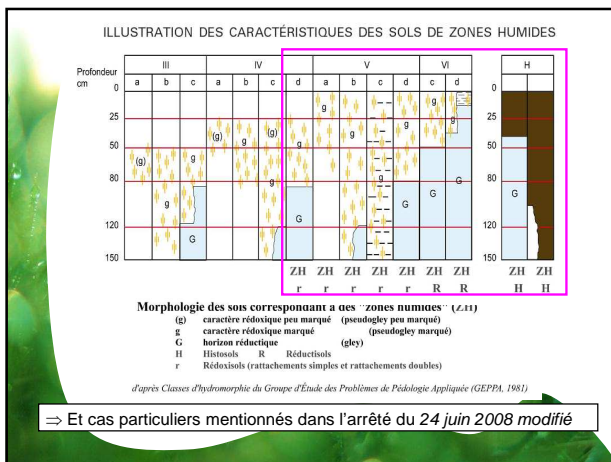
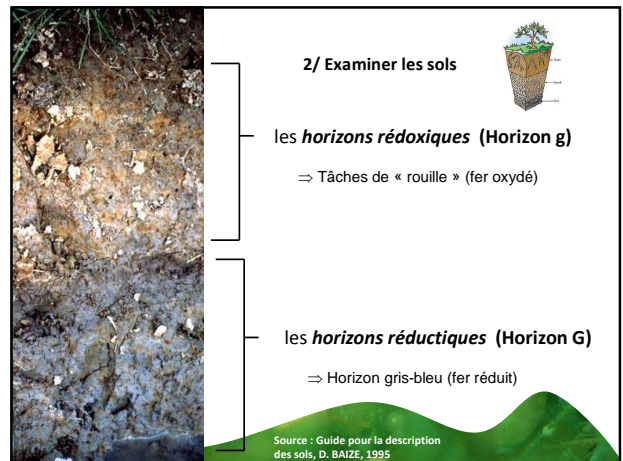
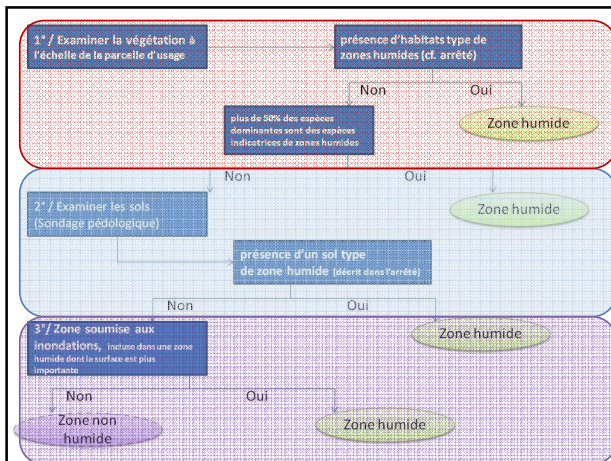
Communication

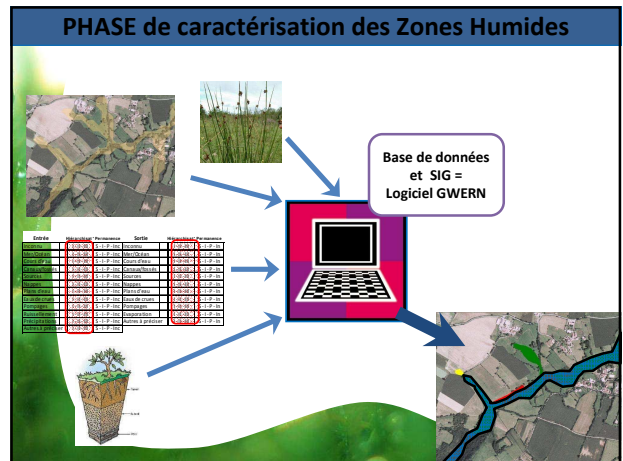
Il est **recommandé** au Maire de procéder à une **communication la plus large possible** de la mise en œuvre de l'inventaire sur le territoire communal.

Différents modes de communication *possibles* auprès des habitants :

- Le bulletin communal
- Des articles de presse
- Le site internet de la collectivité
- Une présentation publique
- Une délibération du conseil municipal
- Diffusion d'informations dans les boîtes aux lettres
- Diffusion d'informations auprès de l'ensemble des exploitants agricoles de la commune et auprès de la Chambre d'agriculture, par le Maire

La cellule animation de la Commission Locale de l'eau est prévenue de la tenue des réunions et se tient à la disposition du Maire pour un appui sur ces aspects.

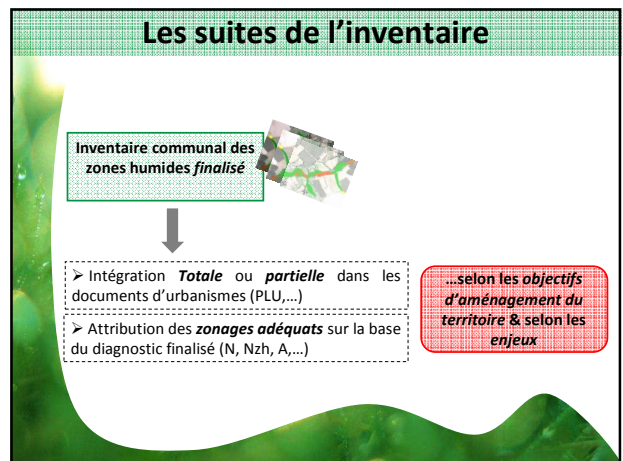




- ### Rendu de l'étude
- ❖ Cartographie des zones humides
 - Atlas (planche par planche) au format A3 – 1/7000^e
 - Carte (entière) au format A0 – 1/7000^e
 - ❖ Rapport (format papier)
 - ❖ Documents au format numérique (DVD)
 - Base de données GWERN
 - Fichiers cartographie
 - Photos
 - Rapport
 - Compte-rendu de réunion
 - Courrier
 - Cartes / Atlas
 - ...



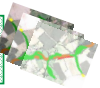
Les suites de l'inventaire



Conséquences de l'inventaire

...à moyen terme

Inventaire communal des zones humides finalisé



Politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR)

⇒ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

50% pour les terrains situés dans les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1 du code de l'environnement

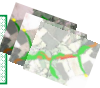
100% pour les terrains situés dans les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du CELRL
- Parcs nationaux, PnR et Réserves naturelles
- Sites inscrits et classés
- Sites Natura 2000
- ZHIEP

Conséquences de l'inventaire

...à moyen terme

Inventaire communal des zones humides finalisé



Politique fiscale pour la préservation des zones humides (Loi DTR)

⇒ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

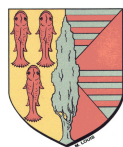
- ✓ Liste élaborée par le Maire
- ✓ Dégrèvements à la parcelle cadastrale
- ✓ Engagement pour 5 ans (renouvelable)
- ✓ Sous réserve d'un engagement de gestion
- ✓ Compensation financière pour les communes



I.I.B.S.N.

INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES L'Orbrie (85)

L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.



Réunion de terrain du groupe d'acteurs locaux du 20 septembre 2011

Ordre du jour : Réunion de terrain pour la présentation de la méthodologie d'inventaire et des critères de définition des zones humides.

Nom prénom	Fonction	Présents / absents Le 05/07/11	Présents / absents Le 20/09/11
Mme LUCAS Noëlle	Mairesse de L'Orbrie	oui	oui
M. TURPAUD Rémi	1 ^{er} Adjoint – Exploitant agricole	oui	oui
M. GUIADEUR Jean-Charles	2 ^{ème} Adjoint	oui	oui
M. LAMY Jean-Luc	3 ^{ème} Adjoint et membre amicale de Vendée	oui	non
M. GODEAU Jean-Claude	Conseiller municipal	oui	oui
M. BOUILLAUD Jean-Guy	Exploitant agricole	oui	oui
M. SAGOT Denis	Exploitant agricole	oui	non
M. RAUD Yves	Société de chasse de l'Orbrie	oui	oui
M. SARRAZIN Jean-Claude	Représentant l'amicale Vendée Mère et barrages de Mervent	oui	oui
Mme MAINGOT Jacqueline	Représentant la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	oui	oui
Mme De MEZERAC Isabelle	Représentant la propriété foncière – Président du Syndicat des Forestiers Privés de Vendée	excusé	oui
M. AUGUSTE dit MARQUIS Guy	Représentant la Commission Locale de l'Eau	excusé	excusé
M. DELHOMME Charles	Représentant le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	excusé	non
Mme Theunissen Laure	Représentant de la cellule animation du SAGE ; Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN)	oui	oui
Autres			
M. BUAT Pierre	Bureau d'études d'ATLAM	oui	oui
Mme HERVOUET LAGADIC Pascale	Bureau d'études d'ATLAM	oui	non

INTRODUCTION

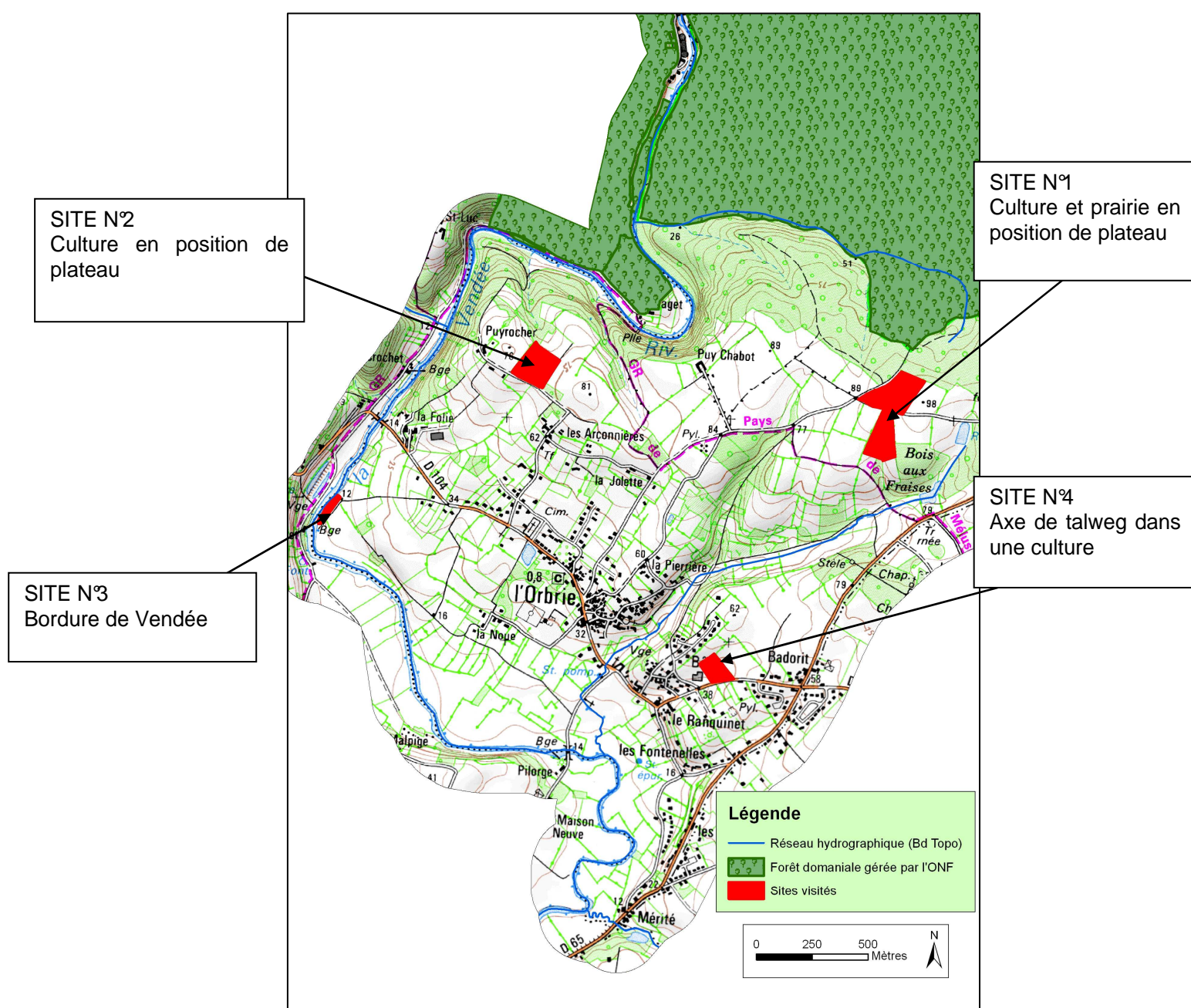
Pierre BUAT prend la parole et introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour :

- Présenter au groupe d'acteurs locaux des exemples de zones humides qui seront identifiées lors de l'inventaire communal.
- Présenter les critères permettant d'identifier (végétation et pédologie) les zones humides.

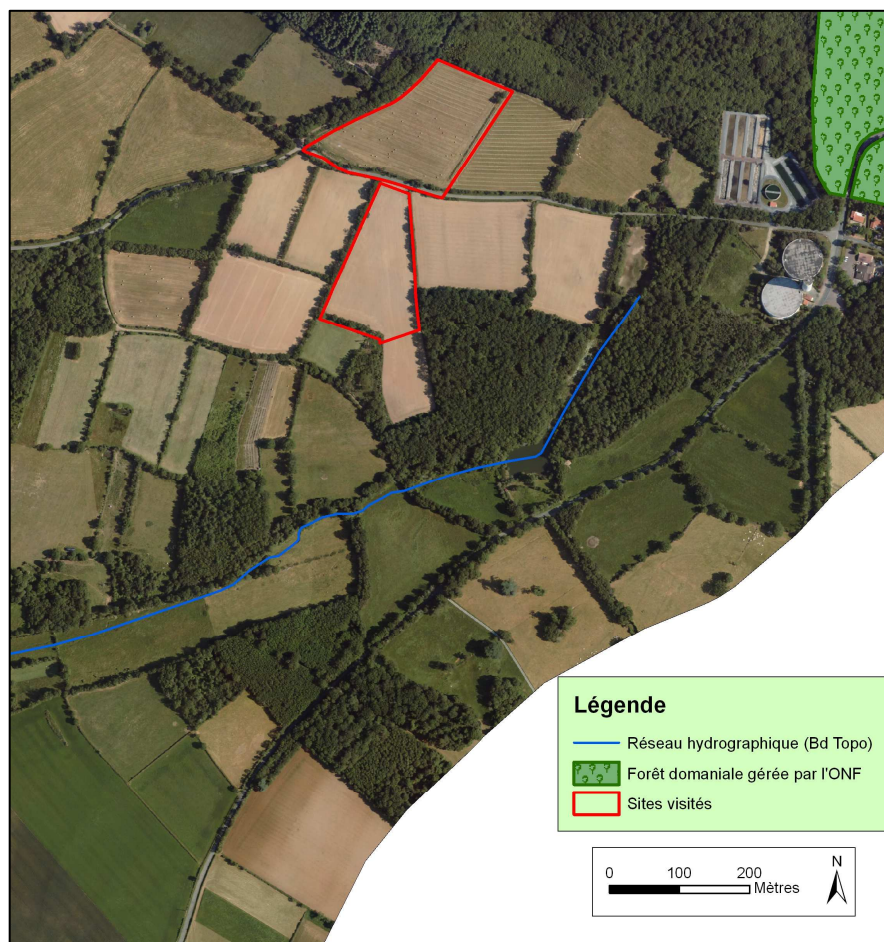
Il propose aux membres du groupe d'acteurs d'aller sur des secteurs où la présence de zones humides n'est pas évidente (*zone cultivée de plateau, bordure de vendée, espace anthropisé ...*).

SITES VISITES

Au final et afin de présenter la méthodologie de terrain, quatre sites sont choisis par le groupe d'acteurs locaux et l'IIBSN.



Site n°1 :



Le premier site se décompose en deux entités : une culture au sud de la route et un espace prairial au nord. Ces deux secteurs se localisent sur une formation complexe des plateaux (limons, cailloutis résiduels de quartz plus ou moins émoussés, altérites)

Pierre Buat propose au groupe d'acteurs locaux de commencer par la culture et effectue une approche paysagère de la parcelle. Cette parcelle se caractérise par une microtopographie entre deux secteurs plats. Les deux sondages effectués sur le plateau et dans le versant indiquent des traces d'hydromorphie flagrante entre 20 et 25 cm, qui se poursuivent jusqu'à 50cm. Ces deux sondages pédologiques caractéristiques des zones humides correspondent à la classe Vb du tableau GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), extrait de l'Arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié.

Dans ces conditions, la culture observée est classée en zone humide.

PHOTO GROUPE

Pierre BUAT, accompagné du groupe d'acteurs, dans la culture



Concernant l'espace prairial, au nord de la route. Sa composition floristique (renoncule rampante, trèfle blanc, pissenlit, ray-gras, bourse à pasteur...) ne permet pas de caractériser la zone humide, par conséquent pour répondre à la réglementation en vigueur, des prélèvements pédologiques doivent donc être réalisés.

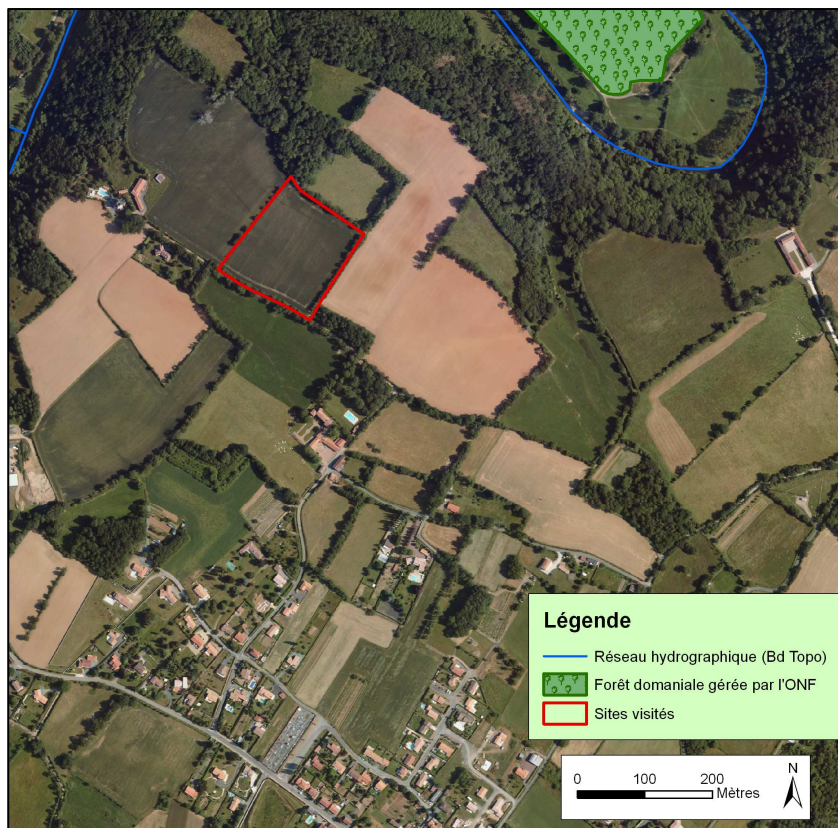
Le sondage pédologique montre des traces d'hydromorphie dans les 25 premiers centimètres du sol qui se prolongent jusqu'au refus à 40 cm. Pierre Buat explique que bien que le sol soit peu profond, il est suffisant pour engendrer un classement en zone humide.

PHOTO GROUPE

Pierre Buat, montrant les traces d'hydromorphie dans les 25 premiers centimètres



Site n°2 :



Le deuxième site visité est une parcelle cultivée de plateau, selon le groupe d'acteur cette parcelle est plus saine que celles précédemment rencontrées.

Pierre Buat, réalise un prélèvement en évitant l'entrée de champs. Ce prélèvement réalisé sur 40 centimètres de profondeur ne révèle aucune trace d'hydromorphie. Par conséquent, il n'engendre pas un classement en zone humide.

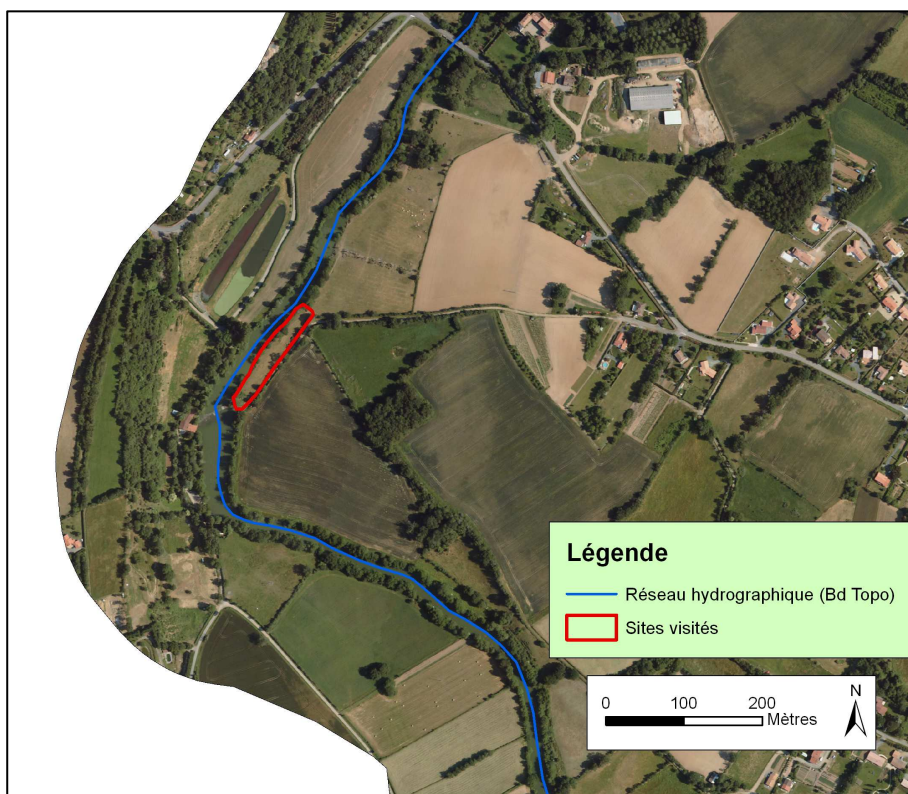
Par contre, Pierre Buat précise que d'autres prélèvements devront être effectués sur la parcelle pour affiner les résultats.

PHOTO GROUPE

Site n°2 ; parcelle de culture ayant fait l'objet d'un sondage pédologique.



Site n°3 :

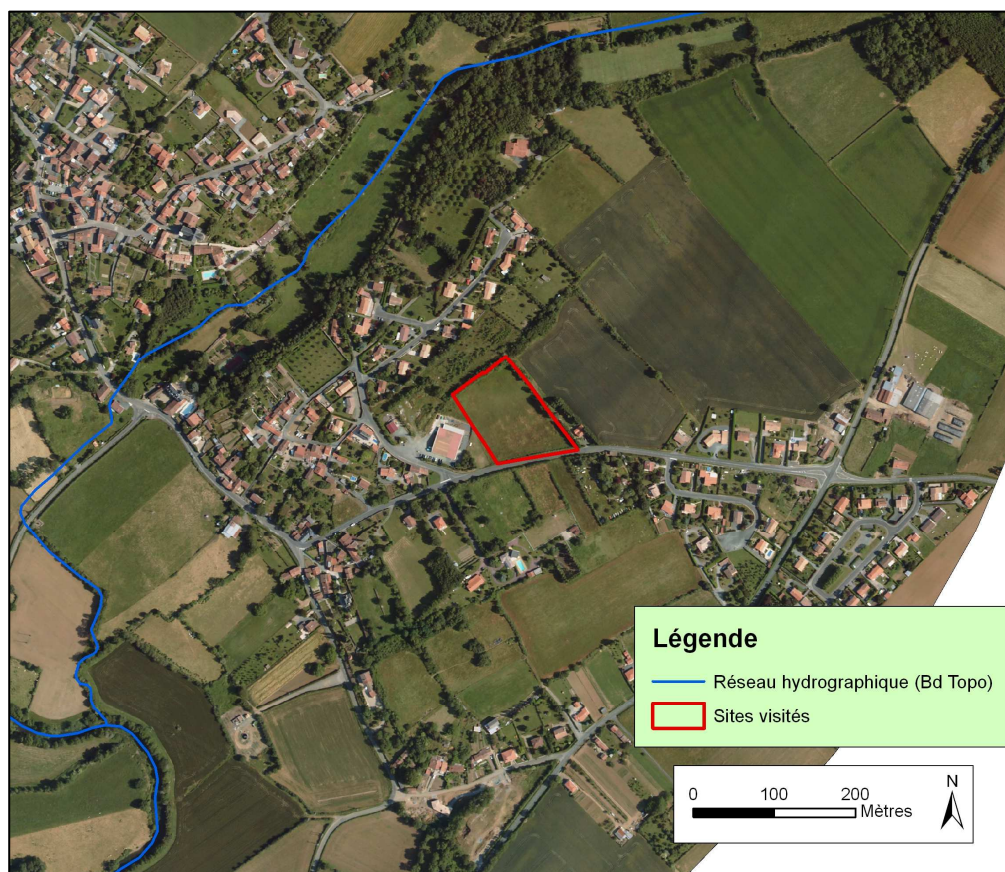


Le troisième site est une prairie située en bordure de la rivière, Vendée. Cette parcelle fortement contrainte entre la rivière et le chemin est totalement plane.

Cette parcelle comporte quelques espèces indicatrices de milieu humide comme la menthe aquatique. Pierre Buat explique que ces espèces ne disposant pas d'un recouvrant de plus de 50%, un sondage pédologique est nécessaire.

Le sondage à la tarière effectué sur plus de 50 cm, ne met en évidence aucune trace d'hydromorphie dans le sol, et par conséquent n'engendre pas un classement en zone humide. Pierre Buat explique nous sommes sur des fluvisols.

Site n°4 :



Le quatrième site est une parcelle de culture marquée par un thalweg juste en amont de la zone artisanale de la commune. Cette culture se localise sur des calcaires marneux, dont la stratification apparaît très nettement en limite de culture.

Un sondage pédologique est réalisé au milieu de l'axe de thalweg. Ce prélèvement sur sol très peu profond (environ 30 cm) ne montre aucune trace d'hydromorphie et par conséquent non humide.

PHOTO GROUPE

Stratification calcaire en limite de culture



CONCLUSION ET PROCHAINES ETAPES

Pierre Buat conclut la réunion en précisant que l'inventaire de terrain débutera fin septembre / début octobre 2011.

Le travail d'inventaire et de rendu cartographique devra être finalisé pour octobre 2011 et sera présenté au groupe d'acteurs locaux, pour discussion, dans le cadre d'une réunion qui sera fixée prochainement.

Il s'en suivra une présentation au conseil municipal, avant validation par le comité technique et la CLE.



I.I.B.S.N.

INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES L'Orbrie (85)

*L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Pays de Loire.*



Deuxième réunion du groupe d'acteurs locaux du 9 novembre 2011 Compte-rendu

Ordre du jour : Restitution de l'inventaire des zones humides suite à la phase de terrain.

Intervenants extérieurs :

Madame THEUNISSEN Laure	IIBSN / SAGE Vendée
Madame HERVOUET LAGADIC Pascale	Bureau d'études ATLAM
Monsieur BUAT Pierre	Bureau d'études ATLAM

Membres du groupe d'acteurs présents :

Madame LUCAS Noëlle	Maire
Monsieur TURPAUD Rémi	1 ^{er} adjoint – Exploitant agricole
Monsieur GUIADEUR Jean-Charles	2 ^{ème} adjoint
Monsieur LAMY Jean-Luc	3 ^{ème} adjoint – membre amicale Vendée Mère et barrages de Mervent
Monsieur GODEAU Jean-Claude	Conseiller municipal
Monsieur RAUD Yves	Société de Chasse
Monsieur SARRAZIN Jean-Claude	Représentant l'amicale Vendée Mère et barrages de Mervent
Madame MAINGOT Jacqueline	Représentant la ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
Monsieur AUGUSTE dit MARQUIS Guy	Représentant de la CLE du SAGE Vendée

Absents / Excusés :

Monsieur BOUILLAUD Jean-Guy (exploitant agricole), Monsieur SAGOT Denis (exploitant agricole), Monsieur de MEZERAC Guillaume (représentant la propriété foncière – Président du Syndicat des Forestiers Privés de Vendée), Monsieur DELHOMME Charles (représentant le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre),.

Sommaire

INTRODUCTION	2
MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE	3
Critères de définition d'une zone humide	3
Définition des secteurs d'inventaire	3
Identification - Délimitation des zones humides	4
PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS.....	5
Cartographie / bilan de l'inventaire	6
Illustration des zones humides et sols hydromorphes sur la commune	7
Bilan des échanges avec le groupe de travail	8
CONCLUSION DE LA REUNION - PROCHAINES ETAPES.....	11
QUESTIONS / ECHANGES	11
COMPLEMENTS DE TERRAIN.....	12
CARTOGRAPHIE DEFINITIVE DE L'INVENTAIRE	12
BILAN FINAL DE L'INVENTAIRE	13

INTRODUCTION

Madame le Maire remercie les participants de leur présence, et passe la parole aux intervenants.

Laure Theunissen explique que cette deuxième réunion du groupe d'acteurs locaux a pour but la présentation et la prise de connaissance de l'inventaire réalisé sur le terrain par le bureau d'études, ainsi que l'apport ou la demande d'éventuels compléments.

Elle donne ensuite la parole au bureau d'études pour la présentation.

Pierre BUAT, qui a réalisé l'inventaire sur la commune fin septembre / début octobre, propose le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama).
 - Définition d'une Zone Humide
 - Modalités de réalisation de l'inventaire.
 - Bilan de l'inventaire des Zones Humides et exemples.
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

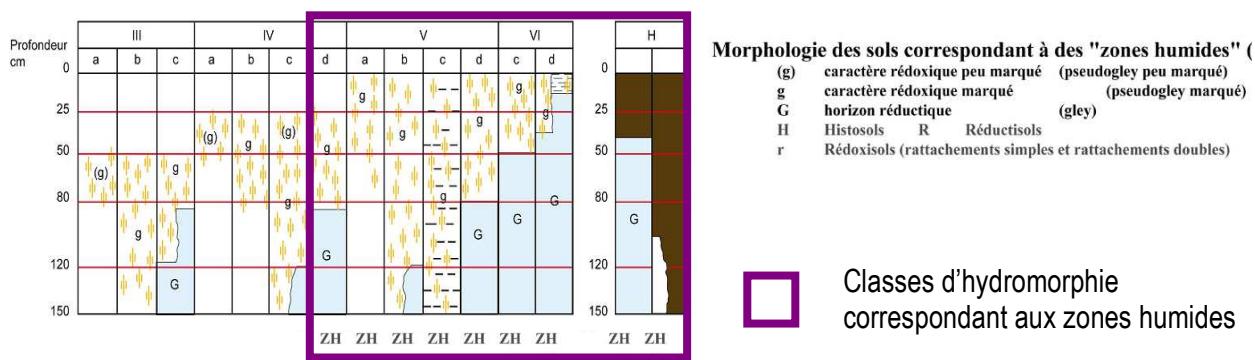
MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

Critères de définition d'une zone humide

Pierre BUAT rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence de végétation hygrophile.
Sur la commune de L'Orbrie, la végétation indicatrice de milieux humides, ne présente pas une couverture suffisante, d'où une identification des zones humides, dans la majorité des cas, associée à des sondages pédologiques.
La végétation indicatrice de milieux humides est cependant plus représentée au niveau de quelques prairies ponctuelles.
- L'hydromorphie des sols, observée à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.
Sur la commune, ce sont 450 points de sondages pédologiques qui ont été réalisés.
- L'hydrologie, ou présence d'eau dans le sol.

Pierre BUAT rappelle (cf compte-rendu de la 1^{ère} réunion du groupe d'acteurs du 5 juillet 2011) que l'identification d'une zone humide se base sur l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1^{er} octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.



Définition des secteurs d'inventaire

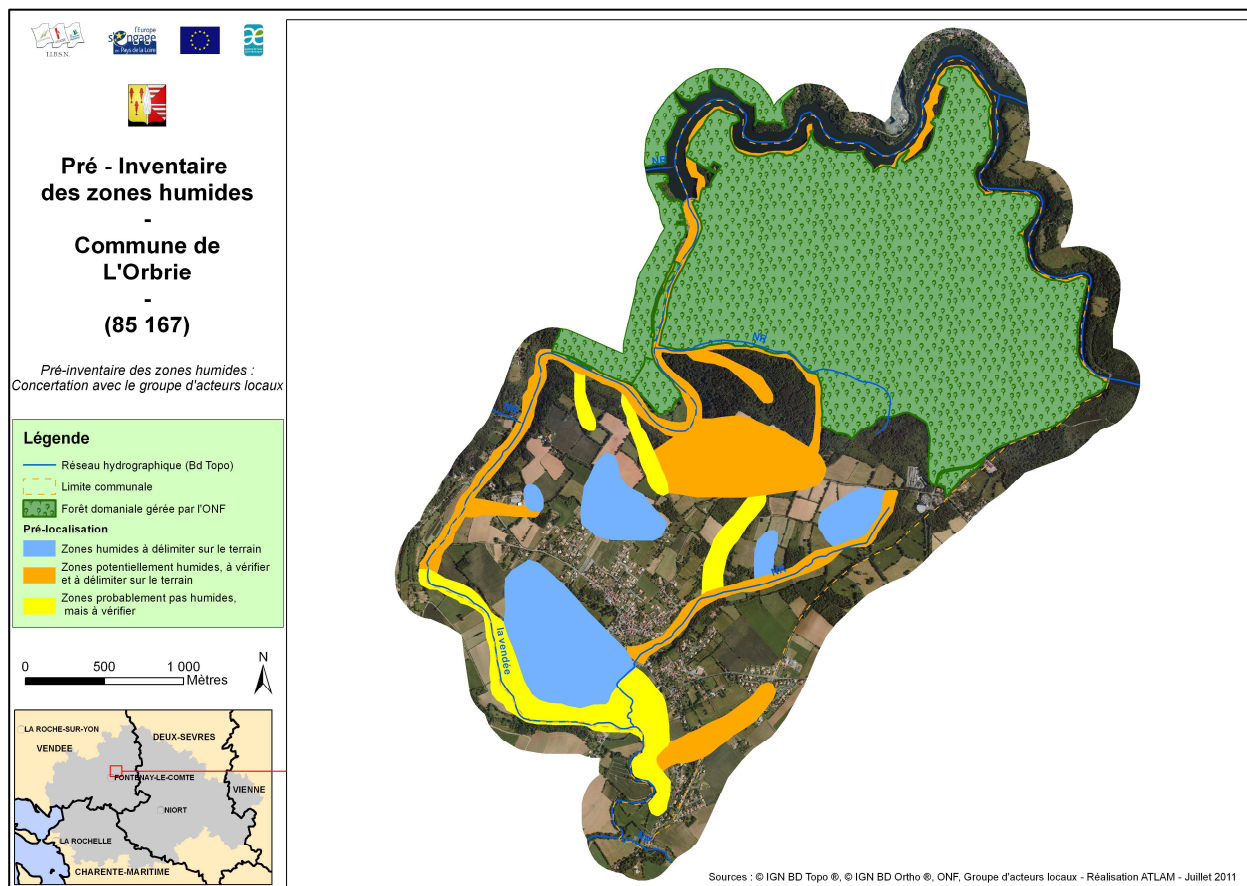
L'inventaire doit se réaliser sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés) et des boisements ONF.

Déduction faite des surfaces urbanisées (environ 55 ha) et de la forêt de Mervent-Vouvant (environ 390 ha), la surface communale prospectée est d'environ 515 ha, pour une surface totale communale d'environ 960 ha.

Cependant, l'inventaire de terrain s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation, et sur la base de la carte de pré-inventaire établie à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux, en date du 5 juillet 2011.

Cette carte identifiait 3 types de zones :

- Les zones pour lesquelles le caractère humide est avéré par les dires des acteurs locaux, à délimiter sur le terrain (en bleu).
- Les zones potentiellement humides, à vérifier et à délimiter sur le terrain (en orange).
- Les zones probablement non humides, mais à vérifier (en jaune).



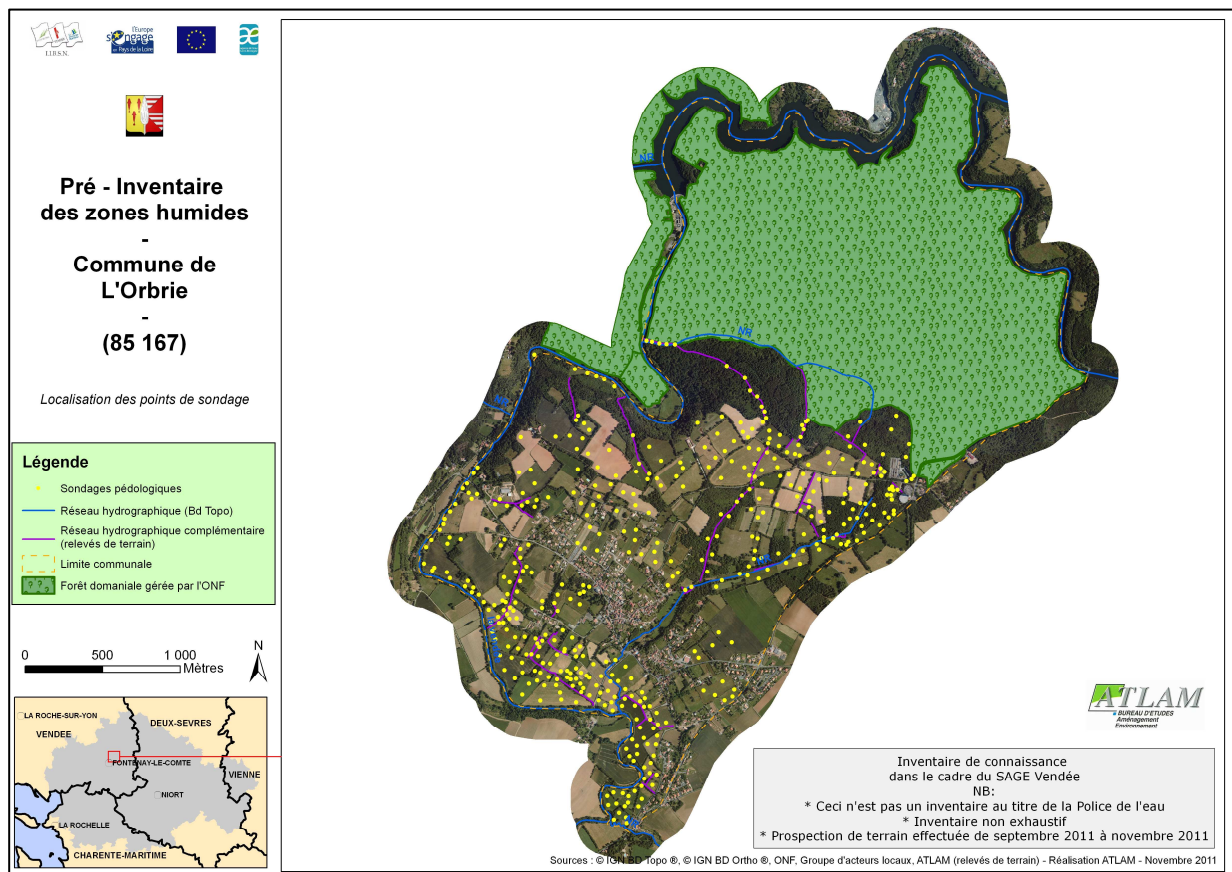
Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par la pré-localisation ont été visités et, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide, tel que défini par la méthodologie.

Quelques points de sondage ont également été réalisés, de façon plus éparse sur les secteurs, a priori non humides (plateaux), pour vérification.

Sur chaque secteur, plusieurs sondages ont été réalisés de façon à délimiter au mieux la zone humide. La topographie, souvent marquée sur la commune a aussi aider à délimiter les zones humides.

Au total, 450 points de sondages pédologiques ont été réalisés sur la commune.



Pour chaque point de sondage, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

De même, chaque zone humide a fait l'objet d'une fiche d'identification : position topographique (plateau, versant, fond de vallée), typologie SDAGE et Corine Biotopes, critère de délimitation (végétation, habitat, sol), espèces végétales et recouvrement, hydromorphie du sol, alimentation, régime de submersion, usage, état de conservation.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS

Les résultats de l'inventaire sont présentés par planche de l'atlas cartographique. Les zones humides identifiées y figurent selon leur typologie Corine biotopes de niveau 1, distinguant :

- Les prairies et fourrés
- Les boisements
- Les roselières, marais et sources
- Les terres labourées (cultures, prairies temporaires dites améliorées, plantations, jardins....)

Dans le rendu final, les types d'habitats seront présentés de façon plus précise.

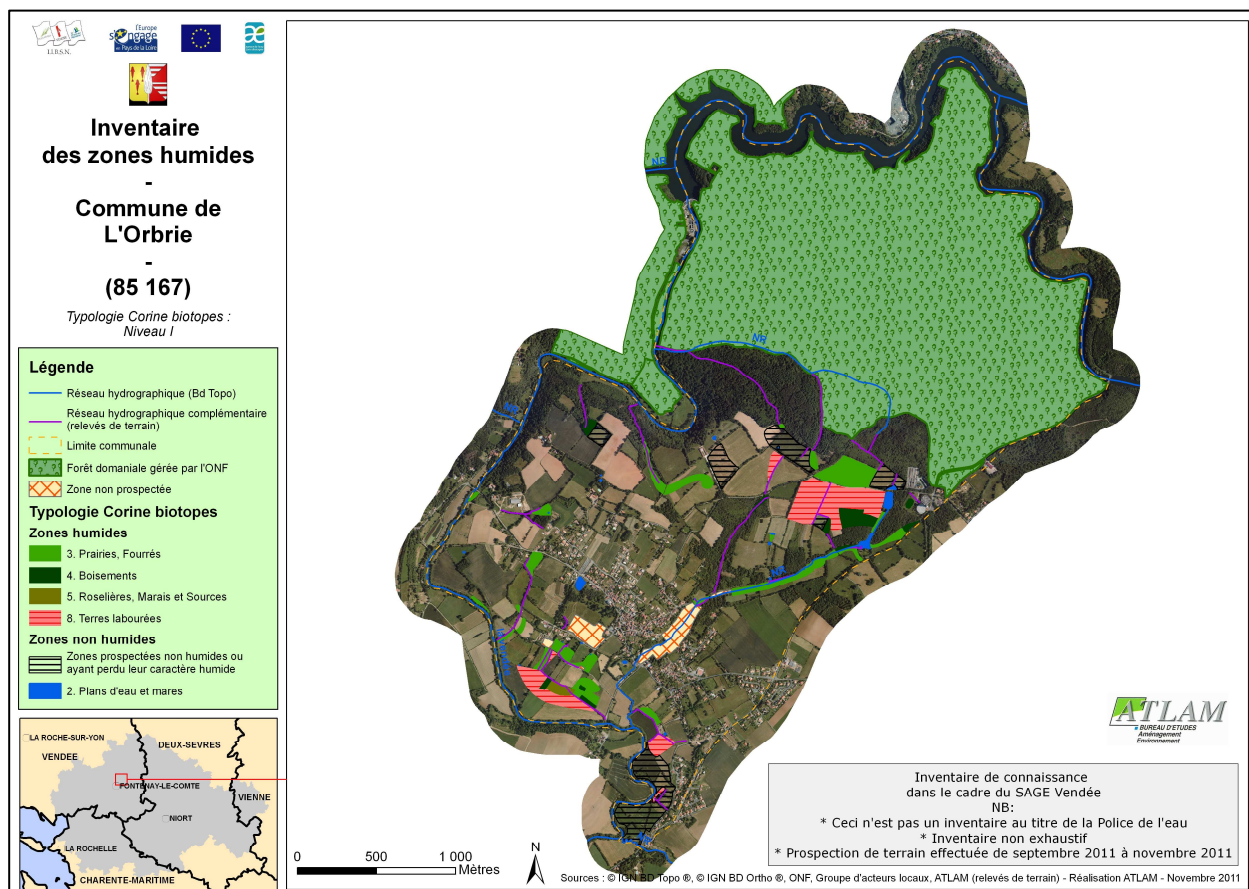
Pierre BUAT apporte l'argumentation à l'appréciation et la délimitation des zones humides, de façon à ce que le groupe d'acteurs s'exprime.

Il indique que tous les secteurs ont pu être prospectés, à l'exception du complexe sportif communal et de parcelles clôturées et de jardins (La Noue, La Pierrière), spécifiées sur le plan.

Cartographie / bilan de l'inventaire

La carte présentée au groupe d'acteurs locaux fait ressortir :

- Les zones humides identifiées, représentant une surface totale de 45,70 ha, pour 59 entités.
Pour référence, la surface telle que figurant sur la pré-localisation de l'Agrocampus était de 144 ha, d'où l'intérêt de réaliser l'inventaire de terrain.
- Les points ponctuels (inventaire non exhaustif), tels que : plans d'eau et mares (24), sources (8), lavoir (1), puits (1), fontaine (1) et la présence d'espèces envahissantes (2).
- Le réseau hydrographique tel que figurant à l'IGN, complété du réseau en lien avec les zones humides identifiées (inventaire non exhaustif), pour une longueur totale de 7 790 mètres, dont 600 mètres de modification de cours d'eau (réseau déplacé par rapport à l'IGN).



Les zones humides se retrouvent en trois secteurs principaux :

- Le secteur du Bois aux Fraises ; secteur de plateau, en prairie ou en culture.
- Le fond de la vallée du "Riel", mais sur une bande relativement étroite en lien avec la topographie.
- Le secteur de la Noue : vallée alluviale de la Vendée, secteur bas recevant une grande partie des eaux de la commune.

Ailleurs, apparaissent des zones humides plus ponctuelles en lien avec des sols plus profonds. La topographie souvent marquée et la faible profondeur des sols limitent souvent la présence de zones humides.

Illustration des zones humides et sols hydromorphes sur la commune



Prairie humide
(La Noue / Pilorge)



Prairie humide
(Les Arçonnières)



Boisement humide
(Bois aux Fraises)



Zone humide
en culture
(Bois aux Fraises)

Bilan des échanges avec le groupe de travail

Pour chacune des planches de l'atlas, les précisions ou remarques apportées sont les suivantes.

1 référence des secteurs ayant fait l'objet de remarques.

1 secteur devant faire l'objet d'une correction ou d'un complément cartographique, ou d'un complément d'information dans la base GWERN.

1 secteur devant faire l'objet d'un complément de terrain et d'une modification éventuelle de la cartographie en conséquence.

PLANCHE AR 18 :

Présentation de Pierre Buat

Cette planche de la partie nord-ouest de la commune présente peu de zones humides, qui sont ponctuelles :

- Puyroche : boisement humide, avec de la végétation indicatrice, qui correspond à une zone plus plate recevant les eaux du versant. La mare en limite est en voie de comblement. Le secteur autour de Puyroche présente des sols assez profonds mais pas hydromorphes.
- La Folie, au sud de la RD 104 : petite zone de prairie humide ponctuelle en bordure de la Vendée.
- La Folie : prairie humide avec une mare-source, confirmée par l'exploitant.
- Plusieurs sources ont été vues sur le terrain avec Monsieur Turpaud, sur le versant de La Vendée, entre La Folie et Puyroche.
- La présence de renouée du Japon est indiquée près des Arçonnères. Pour les supprimer ces plantes sont à brûler sur place.
- La parcelle, dans le méandre de la Vendée, à l'extrême nord-ouest de la commune (**1**) fait bien partie de la commune ; il s'agit d'une ancienne peupleraie avec des ronces, non humide.

Précisions – Remarques du groupe d'acteurs

- M. Turpeaud précise que la phase de terrain s'est déroulée dans de très bonnes conditions avec le bureau d'études ATLAM.
- La Fontaine indiquée près de la Folie n'a pas de nom
- La mare-source indiquée à l'est des Arçonnères, est indicatrice de la présence d'eau sur la commune.
- La salamandre est présente sur ce secteur de la commune
- La parcelle doit être mentionnée en zone non humide mais inondable, le cas échéant (**1**).

Aucun complément de terrain n'est demandé sur cette planche.

PLANCHE AR 19 :

Présentation de Pierre Buat

- Le secteur de forêt au nord de la feuille (hors forêt ONF), ne présente pas de zone humide en raison des pentes ou de l'encaissement au niveau des talwegs ou des chemins. Seules 2 petites poches de zones humides figurent : en tête de l'émissaire le plus à l'ouest (zone de replat) et sur une bande étroite en bordure de l'émissaire situé au centre.

Sur le reste de la planche, 6 secteurs de zones humides apparaissent :

- La zone de plateau du Bois aux Fraises : parcelles de prairies et cultures hydromorphes, vues lors de la sortie terrain. Dès que la topographie s'accroît les parcelles ne sont plus humides. Les parcelles de ce secteur ne sont pas drainées mais séchantes l'été.
- La parcelle en tête d'écoulement (cote 89), qui correspond à une cuvette.
- Le fond de vallée au sud du Bois aux Fraises, avec un calage sur la topographie, d'où une zone humide limitée à une bande assez étroite.
- Le fond de vallée au centre de la feuille avec seulement 2 poches de zones humides : une correspondant à la partie amont de l'écoulement (parcelle de culture) et une correspondant à la partie amont du boisement (au sud de la route) **(2)**.

Entre ces deux zones humides le talweg a été remblayé **(3)**.

La partie de la vallée, en aval du boisement humide n'est pas humide, en raison de l'encaissement et du passage du chemin dans le point le plus bas.

- Le talweg au nord de La Jolette : la zone basse humide remonte jusqu'à la route de Puy Chabot où de la végétation indicatrice de zone humide est présente (jonc). Juste en amont de l'émissaire une zone d'accumulation d'eau apparaît. La partie la plus aval de la zone humide correspond à un délaissé (roncier).

- Une zone humide ponctuelle entre deux mares, à l'ouest du Bois aux Fraises (jonchaie).

Seul le secteur de Puy Chabot présente de l'hydromorphie à 40 / 50 cm de profondeur (zones non humides). Ailleurs, les sols sont peu profonds (refus de tarière à 20 / 30 cm), notamment autour des deux mares, à l'ouest du Bois aux Fraises.

Précisions – Remarques du groupe d'acteurs

- Madame le maire signale que la partie basse du chemin (GR), près de Sauvaget est souvent mouillée.
- Monsieur GODEAU Jean-Claude indique que la salamandre est présente dans cette vallée au centre de la feuille **(2)**.
- Monsieur GODEAU Jean-Claude demande qu'un complément de terrain soit réalisé au niveau du boisement et de la mare indiquée, juste au nord de La Jolette, car il s'agit d'un site d'intérêt pour l'accueil des crapauds **(4)**.
- La parcelle remblayée doit être mentionnée en zone non humide mais ayant perdu son caractère humide, puisqu'il s'agit d'une zone intéressante pour le recueil des eaux **(3)**.
- La cartographie des 2 étangs qui se touchent, à l'ouest de la Maison Forestière, doit être recalée **(5)**.
- La fontaine de L'Hermitage, même comprise dans le boisement ONF, est à ajouter **(6)**.

PLANCHE AS 18 :

Présentation de Pierre Buat

Sur cette planche 2 secteurs se distinguent :

Le secteur entre la Noue et la RD 104, où les sols sont dans l'ensemble hydromorphes, mais peu profonds (non humides). Seule une parcelle, en cuvette est classée zone humide, à l'ouest du lotissement en cours. Une zone d'accumulation d'eau apparaît en bordure de la route, qui sera ajoutée en mouillère **(7)**

Le secteur en bordure de La Vendée est une plaine alluviale avec la formation d'un bourrelet alluvial limitant la formation de zones humides en bordure de la rivière.

A l'ouest de La Noue, seules quelques zones humides ponctuelles, liées à des sols plus profonds, apparaissent, en raison de la topographie plus marquée.

Au sud-est de La Noue, la surface de zone humide est importante en raison de la dépression qui se forme en arrière du bourrelet alluvial. Il s'agit du point le plus bas de la commune, qui reçoit beaucoup d'eau. Les zones humides y sont franches et présentent souvent de la végétation indicatrice (saussaies, cariçais, frênaie...). Ce secteur présente aussi plusieurs mares.

Précisions – Remarques du groupe d'acteurs

- Monsieur Turpaud pense que la parcelle indiquée comme non prospectée, à La Noue, est probablement humide et qu'il convient d'y effectuer des sondages **(8)**.

- Une mare est présente à l'ouest de La Noue (à ajouter) **(9)**

- Il est précisé que les travaux réalisés sur le fossé qui traverse tout le secteur humide de La Noue, ont été déclarés auprès du service de police de l'eau.

PLANCHE AS 19 :

Présentation de Pierre Buat

Cette planche concerne pour une grande partie les zones urbanisées de la commune : bourg, Le Ranquinet, Badorit, Les Fontenelles. Peu de zones humides y sont identifiées :

- Les parcelles du fond de la vallée du "Riel" sont humides (prairies), avec une délimitation en lien avec la topographie. Entre Les Pierrières et Bône l'ensemble du fond de vallée n'a pas été prospecté, car il s'agit de parcelles d'agrément ou jardin clôturées **(10)**.

- Deux parcelles sont indiquées comme humides au niveau des Fontenelles, de part et d'autre de la station d'épuration : une prairie, avec une partie en roncier et une parcelle de cultures en cuvette. La parcelle de la station d'épuration peut être indiquée comme non prospectée **(11)**.

- Les bords de La Vendée sont inondables mais non humides, jusqu'à Mérité (planche AT 19), à l'exception d'une petite parcelle de prairie, indiquée par erreur comme culture **(12)**.

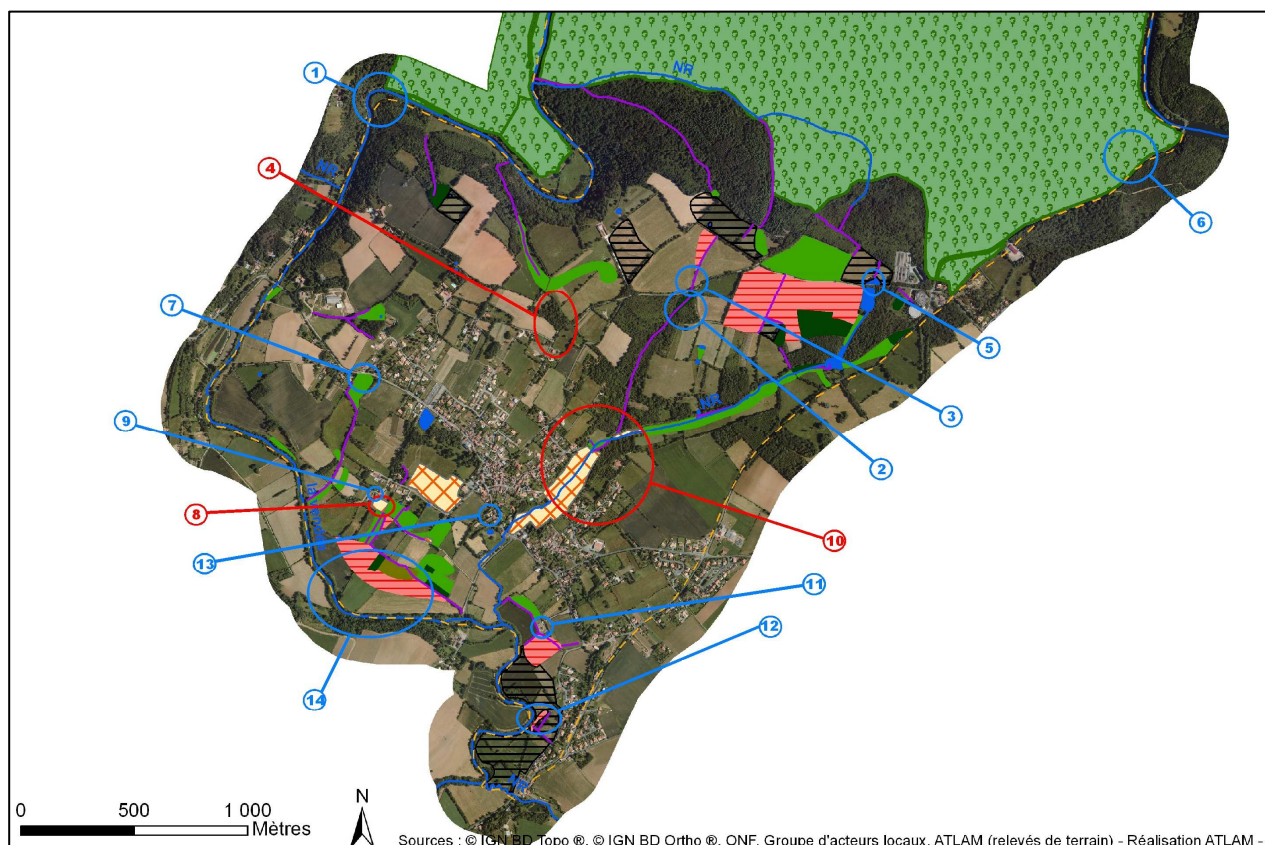
Les parcelles autour du bourg, potentiellement urbanisables, ne présente aucune trace d'hydromorphie.

Précisions – Remarques du groupe d'acteurs

- Le groupe souhaite que des inventaires soient réalisés sur les parcelles non prospectées de la vallée du "Riel" **(10)**. L'accord préalable doit être obtenu auprès des propriétaires (Mr et Mme Beaud principalement), madame le maire prendra contact avec eux.

- Le lavoir indiqué dans le bourg n'est pas cartographié au bon endroit (plus au sud) **(13)**.

- Les zones inondables indiquées par le groupe d'acteurs, lors de la première réunion, doivent être cartographiées comme zones non humides, mais inondables **(14)**.



CONCLUSION DE LA REUNION - PROCHAINES ETAPES

Après un travail efficace avec le groupe d'acteurs locaux la réunion s'achève par l'organisation des prochaines étapes de travail.

Pierre Buat devra réaliser les compléments de terrain, tels que précisés ci-dessus et mettre à jour la cartographie de l'inventaire. En lien avec madame le Maire, il prendra contact avec monsieur et madame Breaud afin de réaliser l'inventaire sur leurs terrains.

L'inventaire sera ensuite présenté au conseil municipal, pour prise en compte.

Sauf avis contraire, la date de présentation au Conseil Municipal est fixée au 15 décembre.

A l'issue de ces présentations locales, l'inventaire devra ensuite être validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vendée après un passage pour examen devant le Comité technique

QUESTIONS / ECHANGES

Les membres du groupe d'acteurs locaux prennent acte de l'inventaire et en toute objectivité, ils confirment qu'il répond à la réalité de terrain. La localisation des zones humides ne suscite aucune surprise, celles-ci se localisent au niveau des sites attendus.

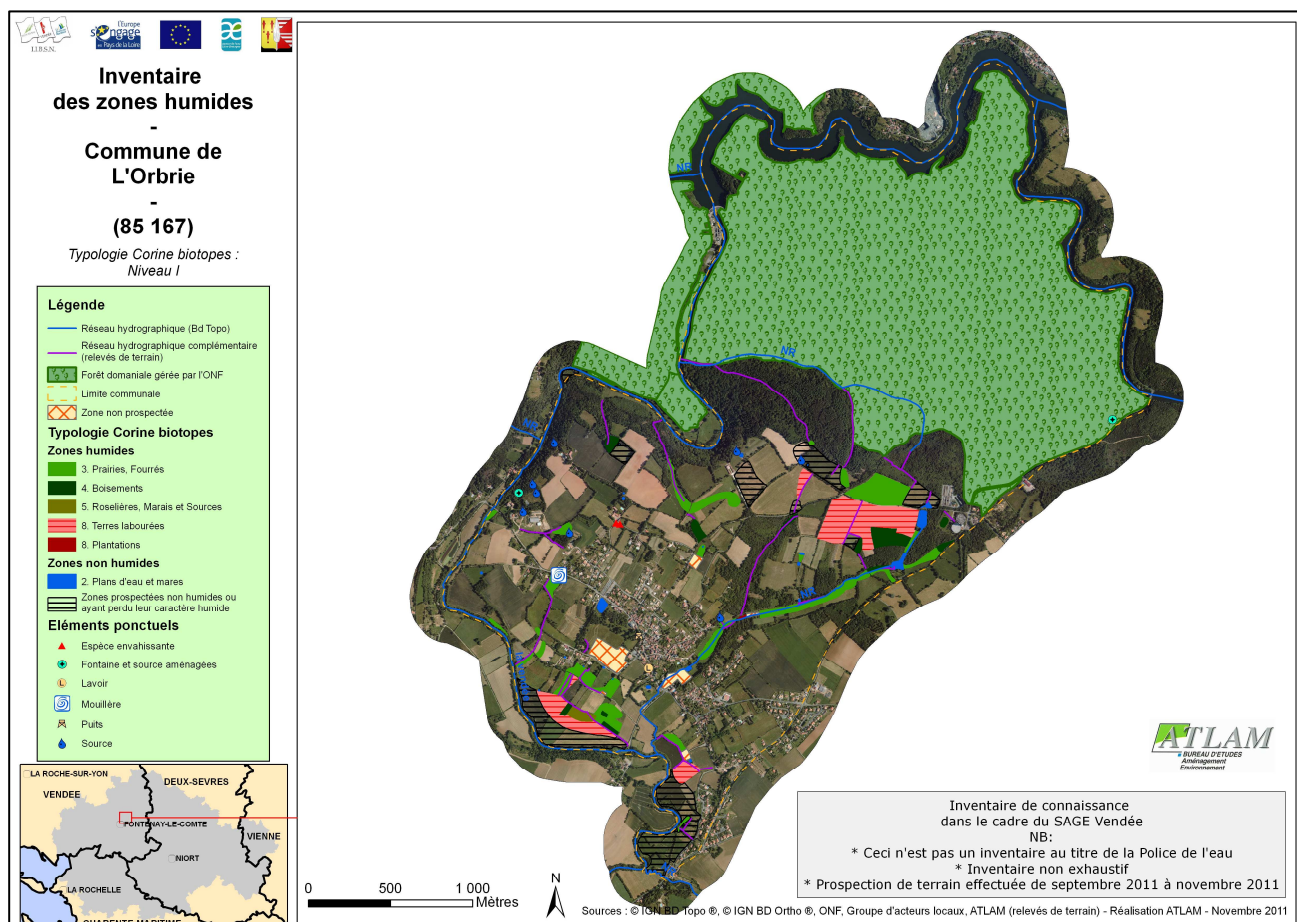
COMPLEMENTS DE TERRAIN

Comme convenu, Pierre Buat a procédé à la réalisation de compléments de terrain, qui ont eu lieu le 15 novembre 2011.

Ces compléments de terrain conduisent en conséquence à la modification de la cartographie de l'inventaire.

- Le site juste au nord de La Jolette (boisement et prairie avec mare) (4), sont pour une grande partie humide (seul le secteur avec des ruches n'est pas humide).
- La parcelle non prospectée de La Noue (8) est pour partie humide (partie basse).
- La propriété de monsieur et madame Beaud (10) est pour partie humide (fond de vallée) une mare y est présente.
- La propriété prolongeant celle de monsieur et madame Beaud, reste indiquée comme non prospectée (parcelle clôturée – pas de contact avec les propriétaires).
- La parcelle de verger en amont de la propriété de monsieur et madame Beaud est humide ; mais le jardin attenant n'est pas humide.

CARTOGRAPHIE DEFINITIVE DE L'INVENTAIRE



BILAN FINAL DE L'INVENTAIRE

La cartographie de l'inventaire fait figurer :

- Les zones humides, pour une surface totale de 47,94 ha, représentant environ 9,27 % de la surface prospectée.
- Les points de sondages réalisés : 463.
- Les éléments ponctuels relevés (inventaire non exhaustif) : plans d'eau (27), sources (8), lavoirs (1), mouillère (1), puits (1), fontaines (2 et présence d'espèces envahissantes (2)
- Le réseau hydrographique complémentaire au réseau IGN relevé (inventaire non exhaustif) : 7,84 km, dont 0,6 km concernent la modification de tracé de cours d'eau.
- Les zones non humides présentant un phénomène hydraulique :
 - Zones à faibles profondeurs de sol (20 et 30 cm) au niveau du plateau agricole de Puy-Chabot.
 - zones inondables mais ne répondant pas aux critères des zones humides.

Les zones humides se localisent au niveau de trois secteurs principaux :

- Plateau agricole du Bois aux Fraises.
- Fond de la vallée du "Riel".
- Plaine alluviale de La Vendée (La Noue / Pilorge).

La répartition des zones humides, par type, est la suivante :

- PRAIRIES – FOURRES : 22,76 ha
- TERRES AGRICOLES ET PAYSAGES ARTIFICIELS : 18,14 ha, dont :
 - Terres labourées : 18,05 ha
 - Plantations (verger) : 0,09 ha
- BOISEMENTS : 6,01 ha.
- ROISELIERES MARAIS ET SOURCES : 1,03 ha

Inventaire à l'échelon communal des « zones humides » SAGE Vendée

Commune de L'Orbrie

9 novembre 2011

Sommaire

- Définition d'une Zone Humide
- Pré-localisation des Zones Humides
- Inventaire des Zones Humides
- Bilan de l'inventaire des « Zones Humides »
- Exemples de Zones Humides
- Conséquences de l'inventaire
- Examen du résultat de l'inventaire au 1/7000^{ème}

Qu'est-ce qu'une ZONE HUMIDE ?

Selon le code de l'environnement (L211-1)

La végétation hygrophile : ce sont des plantes adaptées aux milieux humides comme les joncs, la cardamine, les renoncules, les saules, les aulnes...

La présence de sols caractéristiques: observation de traces d'hydromorphie

La présence d'eau : les sols sont engorgés d'eau de façon permanente ou temporaire

Qu'est-ce qu'une ZONE HUMIDE ?

Qualification des milieux

Sains <i>Mésophile à mésoxérophile</i>	Frais <i>Mésophile</i>	Très frais <i>Hygrocline</i>	Humides <i>Mésohygrophile</i>	Mârecageux <i>Hygrophile</i>	Amphibie exondable	Aquatique
---	---------------------------	---------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	-----------------------	-----------

Degré d'humidité croissant →

Zone non humide

Zone humide

Zone non humide

(Schéma élaboré d'après Oberti et al., 2003)

Oberti D., Chambaud F. et Simonnot J-L., 2003, Formalisation d'une méthode de délimitation des zones humides selon les critères de la loi sur l'eau, application à la région Bourgogne, Ingénierie Multi-Milieu n° 2003.

Profondeur cm	III			IV			V				VI				H	
	a	b	c	a	b	c	d	a	b	c	d	c	d			
0																
25																
50																
80																
120																
150																

Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" ()

(g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)

g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)

G horizon rédoxique (gley)

H Histosols R Rédoxisols

r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

Classes d'hydromorphie correspondant aux zones humides

identifiées par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009.

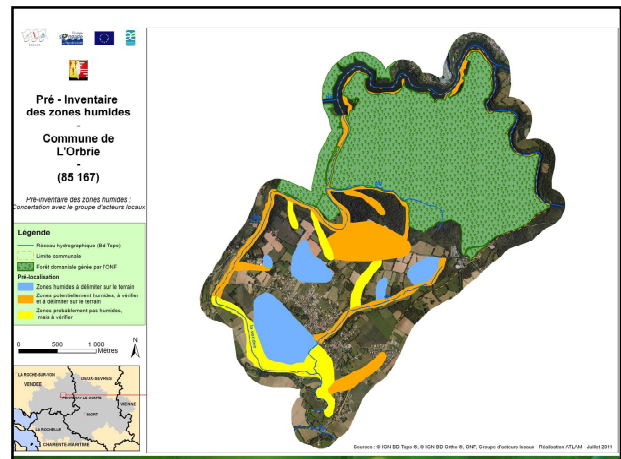
Hydromorphie des sols

Traits rédoxiques (fer oxydé) → traces de « rouille »

Déferriification du sol → couleur grisâtre

Photo: CG - ATLAM - janvier 2011

Pré-inventaire des zones humides



L'inventaire des « Zones humides »



Inventaire de connaissance

PHASE d'inventaire des Zones Humides

OBJECTIF

⇒ Identifier et délimiter les zones humides *effectives*

COMMENT

⇒ Descripteurs relevés sur le terrain (fiche terrain)

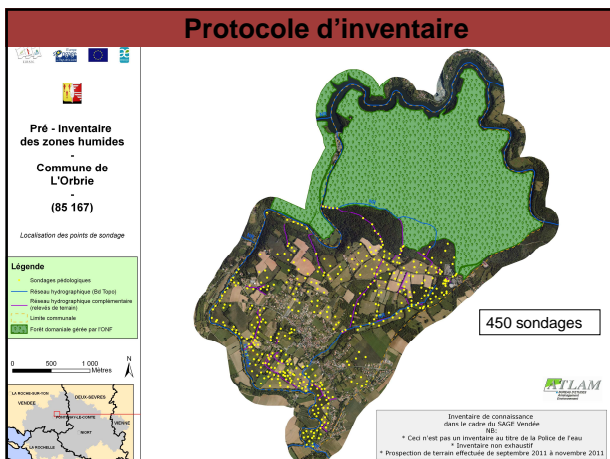
ECHELLE / Où ?

- ⇒ Petite surface = la commune (**grande échelle : 1/7000^{ème}**)
- ⇒ Hors surface imperméabilisée
- ⇒ Hors boisement ONF
- ⇒ Hors zone humide du Marais Poitevin

RESULTAT

Identification des zones humides du territoire communal = ZH effectives

Protocole d'inventaire



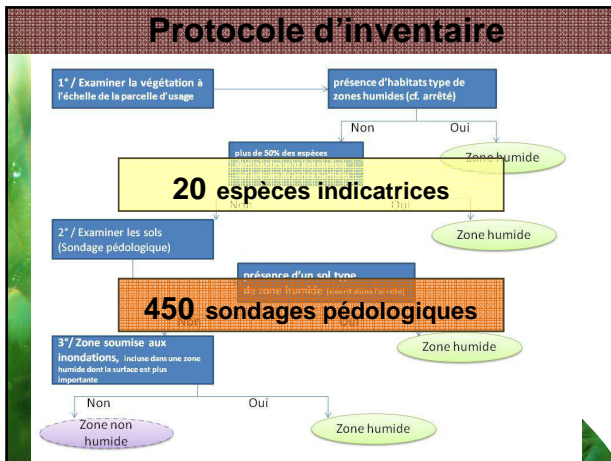
Mise en œuvre de l'inventaire

Surface du territoire communal = Environ 963 ha

Surfaces imperméabilisées = environ 55 ha
Boisement ONF = environ 391 ha

⇒ Surface prospectée : **environ 517 ha**

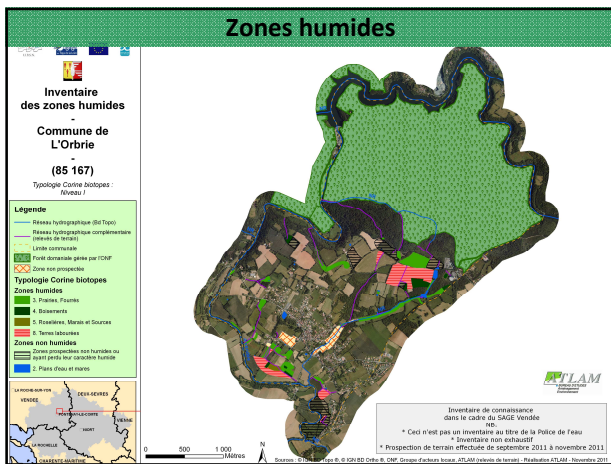
⇒ environ 54 % du territoire communal



Zones humides

Surface de zones humides = environ 45,70 ha
environ 8,83 % de la surface prospectée

Surface Agrocampus = 144 ha
 Surface DREAL Pays-de-la-Loire = 15,47 ha



Bilan des zones humides

59 zones humides pour une superficie de 45,70 ha

Typologie Corine Biotopes de niveau 1:

- 3. Prairies - Fourrés = 21,30 ha
- 4. Boissements = 5,10 ha
- 5. Roselières, Marais et Sources = 1,30 ha
- 8. Terres labourées (cultures) = 18,00 ha

Bilan des zones humides

- 24 plans d'eau (dont les mares) pour une surface de 1,63 ha
- 7,79 km de réseau hydrographique complémentaire, dont 0,6 km concerne la modification de tracé de cours d'eau
- 450 points de sondage

Exemples de zones humides

Zones humides de la commune



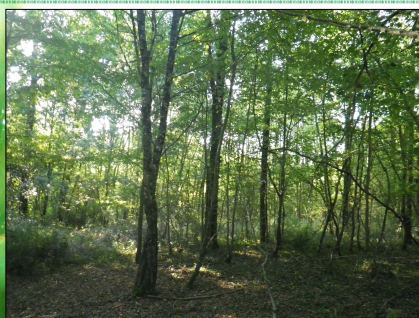
Prairie humide (La Noue / Pilorge)

Zones humides de la commune



Prairie humide (Les Arçonnères / GR du Pays de Méluaine)

Zones humides de la commune



Boisement humide (Bois aux Fraises)

Zones humides de la commune



Zone humide en culture (Bois aux Fraises)

Examen du résultat
de l'inventaire communal de l'Obrie
au 1/7000ème

Bilan de l'inventaire

Bilan de l'inventaire

- Zone humide :
 - Une surface de zones humides de 45,7 ha *selon l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009*.
 - 50 % des zones humides sont sous couvert de prairies, 40% en cultures et 10 % en boisements.
 - Des zones humides localisées au niveau de trois entités :
 - Plateau agricole du Bois aux Fraises
 - Fond de vallée du « Riel »
 - Plaine alluviale de La Vendée (La Noue / Pilorge).

Bilan de l'inventaire

- Zone non humide :
 - Faible profondeur de sol (20 et 30 cm) au niveau du plateau agricole de Puy-Chabot.
 - Secteur de Mérité, inondable mais ne répondant pas aux critères des zones humides

Les suites de l'inventaire

Déclaration / Autorisation IOTA

Pétitionnaire avec un projet IOTA

« Loi sur l'eau »

- > C'est au pétitionnaire de vérifier la présence de zone humide sur l'emprise de son projet ou environnement
- > ex de projet : Drainage, exhaussement, affouillement, eaux pluviales ...

Les suites de l'inventaire

Inventaire communal des zones humides finalisé

- > Intégration **totale** ou **partielle** dans les documents d'urbanismes (PLU,...)
- > Attribution des **zonages adéquats** sur la base du diagnostic finalisé : N, (Nzh), A, Ai...

Choix des **élus** // appui de la cellule animation SAGE

Zone humide au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié

Zone fonctionnelle au regard de la gestion de l'eau (zone non humide souvent)

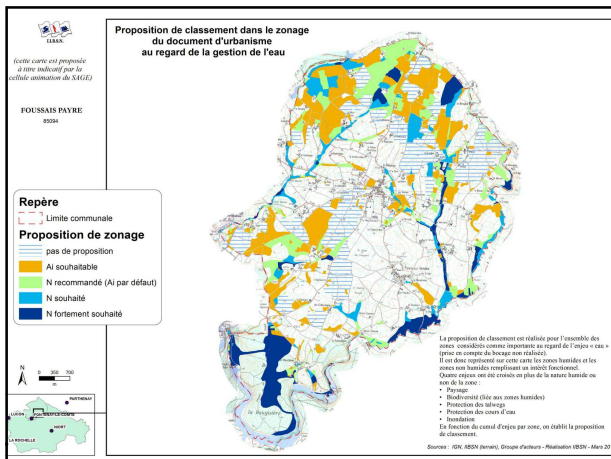
Vérification des enjeux suivants sur chaque zone délimitée :

- Fonctionnalité liée à l'inondation
- Fonctionnalité liée à la protection des cours d'eau
- Enjeu paysager (bocage inclus en partie)
- Enjeu biodiversité

Classement zone N

Classement zone A inconstructible

Éléments ponctuels et linéaires : mare, haie



Conséquences de l'inventaire

...à moyen terme

Inventaire communal des zones humides finalisé → **Politique fiscale** pour la préservation des zones humides (Loi DTR)

⇒ **Exonération de la taxe foncière** sur les propriétés non bâties

50% pour les terrains situés dans les zones humides définies au 1° du I de l'article L.211-1 du code de l'environnement

100% pour les terrains situés dans les périmètres suivant :

- Périmètre d'intervention du CELRL
- Parcs nationaux, PnR et Réserves naturelles
- Sites inscrits et classés
- Sites Natura 2000
- ZHIEP

Conséquences de l'inventaire

...à moyen terme

Inventaire communal des zones humides finalisé → **Politique fiscale** pour la préservation des zones humides (Loi DTR)

⇒ **Exonération de la taxe foncière** sur les propriétés non bâties

- ✓ Liste élaborée par le Maire (C^e communale des Impôts)
- ✓ Dégrèvements à la parcelle cadastrale
- ✓ Engagement pour 5 ans (renouvelable)
- ✓ Sous réserve d'un engagement de gestion
- ✓ Compensation financière pour les communes

*...liste réalisable par l'IIBSN suite à votre demande ...
 Courrier aux propriétaires ?*

Application de produits phytosanitaires

à moins de 1 mètre

à moins de 5 mètres

Zones humides avec végétation



Maître d'ouvrage : IIBSN
 Maître d'œuvre : IIBSN
 Date :
 Nom de l'inventaire :
 Opérateur :

Support cartographique de terrain :

Echelle d'utilisation du support cartographique sur le terrain :

Support cartographique de numérisation :

Echelle de numérisation :

Informations générales sur la zone

Identifiant GWERN :
 Identifiant Zone Humide :
 Id_nom du site fonct° d'appartenance :
 Toponyme :
 Cours d'eau :

Typologie CORINE

- Principal :
 - Secondaire :

Position de la zone humide dans le bassin versant

Plateau	<input type="checkbox"/>	Versant	<input type="checkbox"/>	Fond de vallée - Talweg	<input type="checkbox"/>
---------	--------------------------	---------	--------------------------	-------------------------	--------------------------

Critère(s) de délimitation

Végétation hygrophile	Pr - Sec - Compl
Hydromorphie	Pr - Sec - Compl
Topographie	Sec - Compl
Hydrologie	Sec - Compl
Aménagement humain	Sec - Compl

Critères de détermination

Espèces indicatrices	<input type="checkbox"/>
Habitats	<input type="checkbox"/>
Sol (type)	<input type="checkbox"/>

Etat de conservation du milieu

Habitat non dégradé	<input type="checkbox"/>
Habitat partiellement dégradé	<input type="checkbox"/>
Habitat (fortement) dégradé	<input type="checkbox"/>

Activité(s) et usage(s)

dans la Zone humide		autour de la Zone	
Inconnu	<input type="checkbox"/>	Inconnu	<input type="checkbox"/>
Agriculture	<input type="checkbox"/>	Agriculture	<input type="checkbox"/>
Elevage / pastoralisme	<input type="checkbox"/>	Elevage / pastoralisme	<input type="checkbox"/>
Sylviculture	<input type="checkbox"/>	Sylviculture	<input type="checkbox"/>
Aquaculture	<input type="checkbox"/>	Aquaculture	<input type="checkbox"/>
Pêche	<input type="checkbox"/>	Pêche	<input type="checkbox"/>
Chasse	<input type="checkbox"/>	Chasse	<input type="checkbox"/>
Navigation	<input type="checkbox"/>	Navigation	<input type="checkbox"/>
Tourisme et loisirs	<input type="checkbox"/>	Tourisme et loisirs	<input type="checkbox"/>
Urbanisation	<input type="checkbox"/>	Urbanisation	<input type="checkbox"/>

Espèces végétales - recouvrement

Typologie SDAGE	
Zones humides côtières à eaux salées ou saumâtres	1 Grands estuaires
	2 Baies et estuaires moyens plats
	3 Marais et lagunes côtiers
	4 Marais saumâtres aménagés
Zones humides à eaux douces	5 Bordures de cours d'eau
	6 Plaines alluviales
	7 Zones humides de bas fonds en tête de bassin
	8 Régions d'étangs
	9 Bordures de plan d'eau (lacs, étangs,...)
	10 Marais et landes humides de plaines et plateaux
	11 Zones humides ponctuelles
	12 Marais aménagés à vocation agricole
	13 Zones humides artificielles

Fonctionnement hydrologique

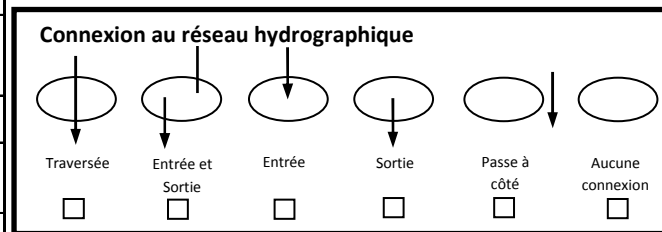
Régime de submersion

Fréquence		Etendue	
Inconnu	<input type="checkbox"/>	Inconnu	<input type="checkbox"/>
Jamais	<input type="checkbox"/>	Sans objet (jamais)	<input type="checkbox"/>
Exceptionnellement	<input type="checkbox"/>	Partiellement	<input type="checkbox"/>
Régulièrement	<input type="checkbox"/>	Totalement	<input type="checkbox"/>
En permanence	<input type="checkbox"/>		

Diagnostic fonctionnement hydrologique

observé proche de l'équilibre naturel	<input type="checkbox"/>
sensiblement dégradé	<input type="checkbox"/>
dégradé	<input type="checkbox"/>
très dégradé	<input type="checkbox"/>

Entrée	Permanence	Sortie	Permanence
Inconnu	S - I - P - In	Inconnu	S - I - P - In
Mer/Océan	S - I - P - In	Mer/Océan	S - I - P - In
Cours d'eau	S - I - P - In	Cours d'eau	S - I - P - In
Canaux/fossés	S - I - P - In	Canaux/fossés	S - I - P - In
Sources	S - I - P - In	Sources	S - I - P - In
Nappes	S - I - P - In	Nappes	S - I - P - In
Plans d'eau	S - I - P - In	Plans d'eau	S - I - P - In
Eaux de crues	S - I - P - In	Eaux de crues	S - I - P - In
Pompages	S - I - P - In	Pompages	S - I - P - In
Ruissellement	S - I - P - In	Evaporation	S - I - P - In
Précipitations	S - I - P - In	Autres	S - I - P - In
Autres	S - I - P - In		



Validation

Zone humide	<input type="checkbox"/>
Zone non humide	<input type="checkbox"/>

Infrastructures linéaires	<input type="checkbox"/>	Infrastructures linéaires	<input type="checkbox"/>
Aérodrome, aéroport,...	<input type="checkbox"/>	Aérodrome, aéroport,...	<input type="checkbox"/>
Port	<input type="checkbox"/>	Port	<input type="checkbox"/>
Extraction de granulats	<input type="checkbox"/>	Extraction de granulats	<input type="checkbox"/>
Activité hydroélectrique	<input type="checkbox"/>	Activité hydroélectrique	<input type="checkbox"/>
Activité militaire	<input type="checkbox"/>	Activité militaire	<input type="checkbox"/>

Gestion conservatoire	<input type="checkbox"/>	Gestion conservatoire	<input type="checkbox"/>
Prélèvements d'eau	<input type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Atteinte(s)

Atteinte(s)	Impact
Assèchement, drainage	Fort - Moyen - Faible
Atterrissement, envasement	Fort - Moyen - Faible
Création de plans d'eau	Fort - Moyen - Faible
Décharge	Fort - Moyen - Faible
Enrichissement, fermeture du milieu	Fort - Moyen - Faible
Fertilisation, amendement, phytosanitaire	Fort - Moyen - Faible
Modification du cours d'eau, canalisation	Fort - Moyen - Faible
Présence d'espèces invasives	Fort - Moyen - Faible
Remblais	Fort - Moyen - Faible
Suppression de haies, talus et bosquets	Fort - Moyen - Faible
Surfréquentation	Fort - Moyen - Faible
Urbanisation	Fort - Moyen - Faible
Eutrophisation	Fort - Moyen - Faible
Populiculture intensive ou enrésinement	Fort - Moyen - Faible
Surpâturage	Fort - Moyen - Faible
Mise en culture, travaux du sol	Fort - Moyen - Faible
Autres	Fort - Moyen - Faible
Aucune	





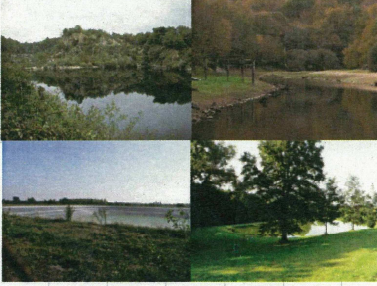
Gestion actuelle

Agriculture		Sylviculture		Autres	
Pâturage	<input type="checkbox"/>	Fauche strate herbacée	<input type="checkbox"/>	Inconnu	<input type="checkbox"/>
Fauche	<input type="checkbox"/>	Urbanisation	<input type="checkbox"/>	Débroussaillage	<input type="checkbox"/>
Epandage - amendement	<input type="checkbox"/>	Eutrophisation	<input type="checkbox"/>	Gestion hydraulique	<input type="checkbox"/>
Culture	<input type="checkbox"/>	Populiculture intensive ou enrésinement	<input type="checkbox"/>		
Prairie semée	<input type="checkbox"/>	Surpâturage	<input type="checkbox"/>		
Autres	<input type="checkbox"/>	Mise en culture, travaux du sol	<input type="checkbox"/>		
		Autres	<input type="checkbox"/>		
		Aucune	<input type="checkbox"/>		

Remarques générales

Annexe 6 : Typologie SDAGE des zones humides adaptées au contexte du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin et du SAGE Vendée

Tableau 1 **Typologie SDAGE des zones humides adaptée au contexte du SAGE SNMP et du SAGE Vendée**

	Type SDAGE	Description générale	Intitulé du milieu SAGE SNMP & SAGE Vendée	Illustrations
Zones humides côtières à eaux salées ou saumâtres	1 Grands estuaires	Partie aquatique, vasières et formations associées	Vasière Pré-salé Lagune côtière Marais saumâtre Marais salant Bassin aquacole	
	2 Baies et estuaires moyens plats	Fond de baie ou embouchure de fleuves, partie aquatique et intertidale (vasières, bancs sableux) sur le littoral atlantique. Estuaires non endigués inondant périodiquement les zones adjacentes, sur le littoral méditerranéen		
	3 Marais et lagunes côtiers	Plans d'eau profonds permanents ou temporaires, alimentés en eau marine de façon intermittente. Zones à submersion temporaire ou permanente, alimentées en eau par le débordement de lagunes, les remontées des nappes ou des eaux douces		
	4 Marais saumâtres aménagés	Produits d'aménagements anciens ou récents pour la production de sel, l'aquaculture intensive ou extensive, mouvements d'eau douce ou salée contrôlables, formes géométriques des plans d'eau, faibles profondeurs		
Zones humides à eaux douces	5 Bordures de cours d'eau	Zones humides situées le long d'un cours d'eau liées au lit mineur ou au lit majeur, inondées en permanence ou saisonnièrement et les annexes alluviales	Prairie humide Marais fluvial Source et suintement	
	6 Plaines alluviales			
	7 Zones humides de bas fonds en tête de bassin	Souvent de taille petite ou moyenne, dispersées et localisées dans les régions montagneuses ou de collines, alimentées en eau par les débordements de ruisseaux, ruissellements d'eaux superficielles ou précipitations	Marais déconnecté Tourbière Lande humide Prairie humide Boisement humide Source et suintement	
	8 Régions d'étangs			
	9 Bordures de plan d'eau (lacs, étangs,...)	Marais associés à un plan d'eau douce profond ou peu profond et ses marais associés		
	10 Marais et landes humides de plaines et plateaux	Dépressions de plaines ou de plateaux naturellement mal drainées, exondées à certaines périodes, déconnectées des cours d'eau et souvent alimentées par des nappes	Étang et sa ceinture Mare et sa ceinture Bordures de lac	
	11 Zones humides ponctuelles	Dépressions de plaines ou de plateaux naturellement mal drainées, exondées à certaines périodes, déconnectées des cours d'eau et souvent alimentées par des nappes		
	12 Marais aménagés à vocation agricole	Souvent drainés, équipés d'ouvrages de gestion de l'alimentation et / ou de l'évacuation des eaux douces	Réserve / retenue collinaire Plan d'eau de barrage	
	13 Zones humides artificielles	Plan d'eau et marais adjacents créés pour des besoins divers	Carrière en eau, sablière, gravière Bassin de lagunage Bassin d'orage	

Annexe 7 : Flore observée sur la commune de L'Orbrie, lors des inventaires.

Espèces végétales présentes sur L'Orbrie
<i>Acer campestre</i> L. , 1753
<i>Achillea millefolium</i> L. , 1753
<i>Achillea ptarmica</i> L.
<i>Agrostis stolonifera</i> L.
<i>Alopecurus geniculatus</i> L.
<i>Arum maculatum</i> L. , 1753
<i>Asphodelus albus</i> Mill. , 1768
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik. , 1792
<i>Carex disticha</i> Huds.
<i>Carpinus betulus</i> L. , 1753
<i>Castanea sativa</i> Mill. , 1768
<i>Centaurea jacea</i> var. <i>nigra</i>
<i>Chenopodium album</i> L. , 1753
<i>Cichorium intybus</i> L. , 1753
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.
<i>Cornus sanguinea</i> L. , 1753
<i>Corylus avellana</i> L. , 1753
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq. , 1775
<i>Dactylis glomerata</i> L. , 1753
<i>Epilobium hirsutum</i> L.
<i>Equisetum palustre</i> L.
<i>Euonymus europaeus</i> L. , 1753
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L. , 1753
<i>Fraxinus excelsior</i> L. , 1753
<i>Fumaria officinalis</i> L. , 1753
<i>Galium aparine</i> L. , 1753
<i>Hedera helix</i> L. , 1753
<i>Iris pseudacorus</i> L.
<i>Juncus conglomeratus</i> L.
<i>Juncus effusus</i> L.
<i>Juncus inflexus</i> L.
<i>Lamium album</i> L. , 1753
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. , 1779
<i>Ligustrum vulgare</i> L. , 1753
<i>Lolium perenne</i> L. , 1753
<i>Lotus corniculatus</i> L. , 1753
<i>Lycopus europaeus</i> L.
<i>Lythrum salicaria</i> L.
<i>Malus domestica</i> Borkh. , 1803
<i>Malva moschata</i> L. , 1753
<i>Mentha aquatica</i> L.
<i>Plantago lanceolata</i> L. , 1753
<i>Plantago major</i> L. , 1753
<i>Poa trivialis</i> L. , 1753
<i>Polygonum persicaria</i> L. , 1753
<i>Potentilla reptans</i> L. , 1753
<i>Prunus avium</i> (L.) L. , 1755
<i>Prunus spinosa</i> L. , 1753
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn , 1879
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.

<i>Quercus petraea</i> Liebl. , 1784
<i>Quercus robur</i> L. , 1753
<i>Ranunculus acris</i> L. , 1753
<i>Ranunculus bulbosus</i> L. , 1753
<i>Ranunculus flammula</i> L.
<i>Ranunculus repens</i> L.
<i>Rubus fruticosus</i> L. , 1753
<i>Rumex acetosa</i> L. , 1753
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray
<i>Ruscus aculeatus</i> L. , 1753
<i>Salix atrocinerea</i> Brot. , 1804
<i>Salix caprea</i> L. , 1753
<i>Solanum nigrum</i> L. , 1753
<i>Sonchus oleraceus</i> L. , 1753
<i>Trifolium pratense</i> L. , 1753
<i>Trifolium repens</i> L. , 1753
<i>Urtica dioica</i> L. , 1753
<i>Verbena officinalis</i> L. , 1753



I.I.B.S.N.

**Institution Interdépartementale
du Bassin de la Sèvre Niortaise**

Maison du département — BP 531

79021 NIORT CEDEX

TEL : 05 49 06 79 79

contact@sevre-niortaise.fr



ATLAM

Bureau d'études

38, rue Saint Michel

85 190 VENANSAULT

TEL : 02 51 48 15 15

atlam@wanadoo.fr



Institution Interdépartementale
du Bassin de la Sèvre Niortaise
(IIBSN)
Périmètre du SAGE Vendée

**Inventaire des « Zones humides »
des plans d'eau et
du réseau hydrographique
ATLAS CARTOGRAPHIQUE AU 1/7 000
-
Commune de L'Orbrie (85)
85 167**



Expertise réalisée par **ATLAM Bureau d'études**
Chargé de mission « zones humides » : **Pierre BUAT**
(phase de terrain réalisée de septembre à novembre 2011)



Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie



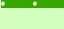



(85 167)

PLANCHE AR18






Légende

Zones humides


3. Prairies, fourrés

-  31.831. Ronciers
-  37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
-  37.2. Prairies humides eutrophes
-  37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
-  37.241. Pâtures à grand jonc
-  38.1. Pâtures mésophiles


4. Boissements

-  41.2. Chênaies - Charmaies
-  41.231. Frênaies - chênaies à Arum
-  41.3. Frênaies
-  44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
-  44.92. Saussaies marécageuses

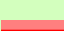
5. Marais, Roselières et Sources

-  53.2. Communautés à grandes laïches



8. Plantations

-  83.15. Vergers


8. Terres labourées

-  82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés







Autres zones

-  Zones non prospectées
-  Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide



2. Plans d'eau et mares

-  22.1. Plans d'eau et mares

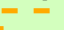

Éléments ponctuels

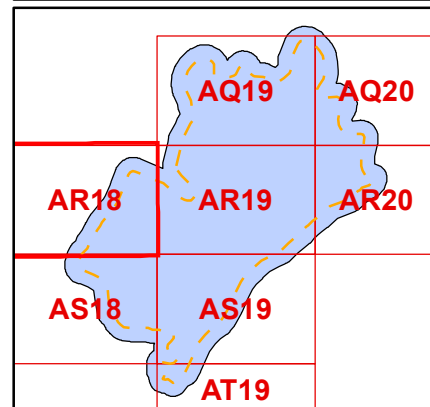
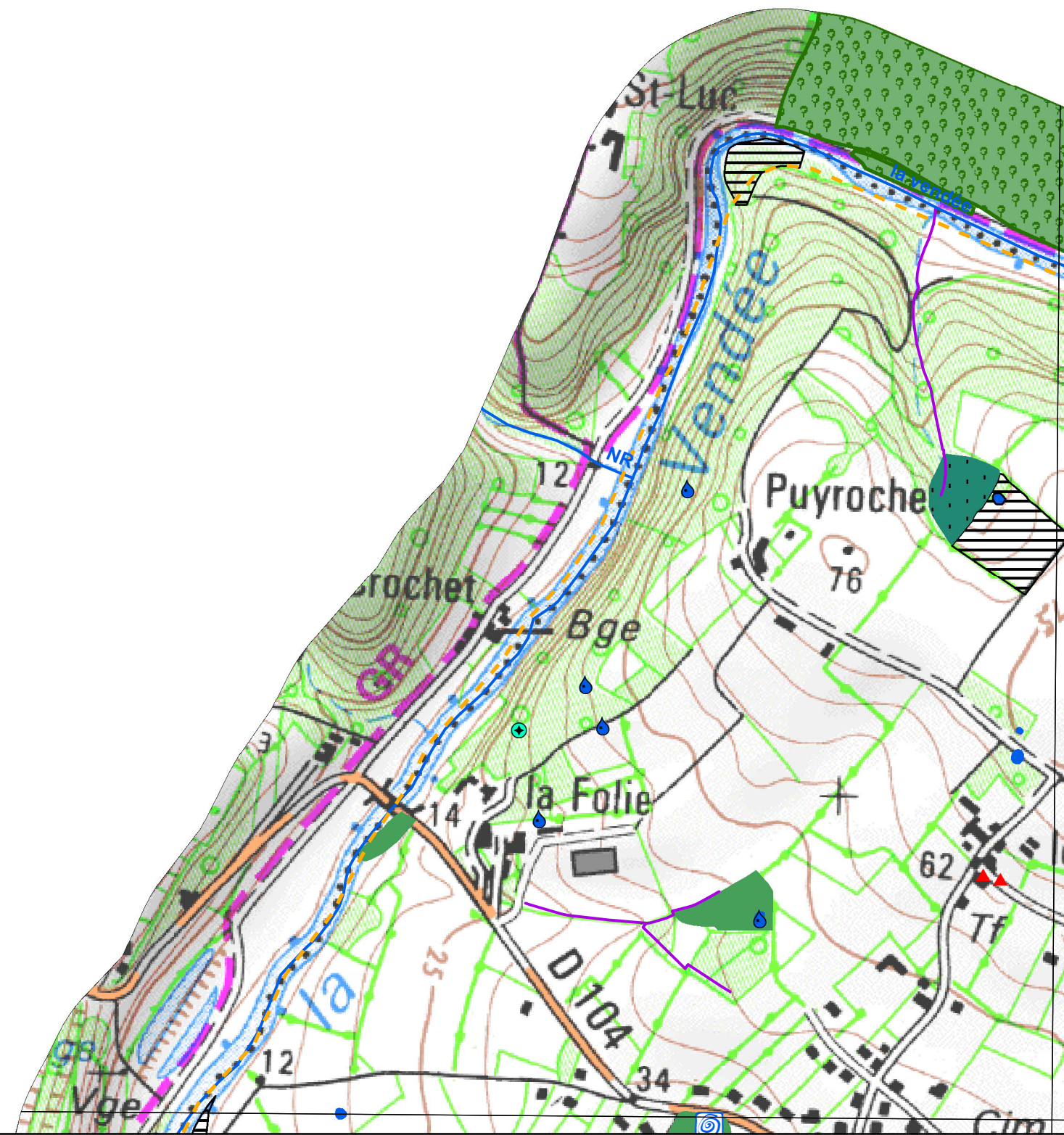
-  Espèce envahissante
-  Fontaine et source aménagées
-  Lavoir
-  Mouillère
-  Puits
-  Source

Réseau hydrographique

-  Réseau hydrographique (Bd Topo)
-  Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

Repères

-  Limite communale
-  Forêt domaniale gérée par l'ONF

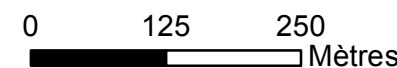


L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée NB:

- * Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
- * Inventaire non exhaustif

* Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011



Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie




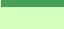


(85 167)

PLANCHE AR18






Légende

Zones humides


3. Prairies, fourrés

-  31.831. Ronciers
-  37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
-  37.2. Prairies humides eutrophes
-  37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
-  37.241. Pâtures à grand jonc
-  38.1. Pâtures mésophiles


4. Boisements

-  41.2. Chênaies - Charmaies
-  41.231. Frênaies - chênaies à Arum
-  41.3. Frênaies
-  44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
-  44.92. Saussaies marécageuses

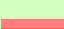
5. Marais, Roselières et Sources

-  53.2. Communautés à grandes laïches



8. Plantations

-  83.15. Vergers


8. Terres labourées

-  82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés







Autres zones

-  Zones non prospectées
-  Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide



2. Plans d'eau et mares

-  22.1. Plans d'eau et mares

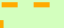

Éléments ponctuels

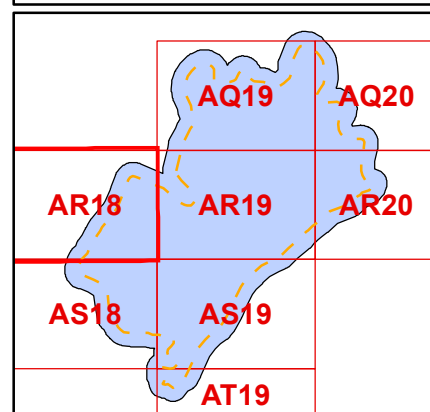
-  Espèce envahissante
-  Fontaine et source aménagées
-  Lavoir
-  Mouillère
-  Puits
-  Source

Réseau hydrographique

-  Réseau hydrographique (Bd Topo)
-  Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

Repères

-  Limite communale
-  Forêt domaniale gérée par l'ONF



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée
NB:

- * Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
- * Inventaire non exhaustif

* Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011



0 125 250 Mètres

Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie

(85 167)

PLANCHE AR19

Légende

Zones humides

3. Prairies, fourrés

- 31.831. Ronciers
- 37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2. Prairies humides eutrophes
- 37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.241. Pâtures à grand jonc
- 38.1. Pâtures mésophiles

4. Boisements

- 41.2. Chênaies - Charmaies
- 41.231. Frênaies - chênaies à Arum
- 41.3. Frênaies
- 44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92. Saussaies marécageuses

5. Marais, Roselières et Sources

- 53.2. Communautés à grandes laïches

8. Plantations

- 83.15. Vergers

8. Terres labourées

- 82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zones

- Zones non prospectées
- Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide

2. Plans d'eau et mares

- 22.1. Plans d'eau et mares

Éléments ponctuels

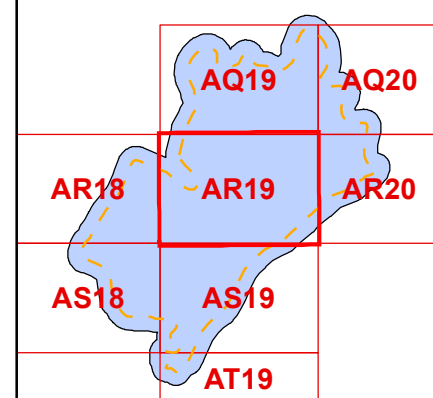
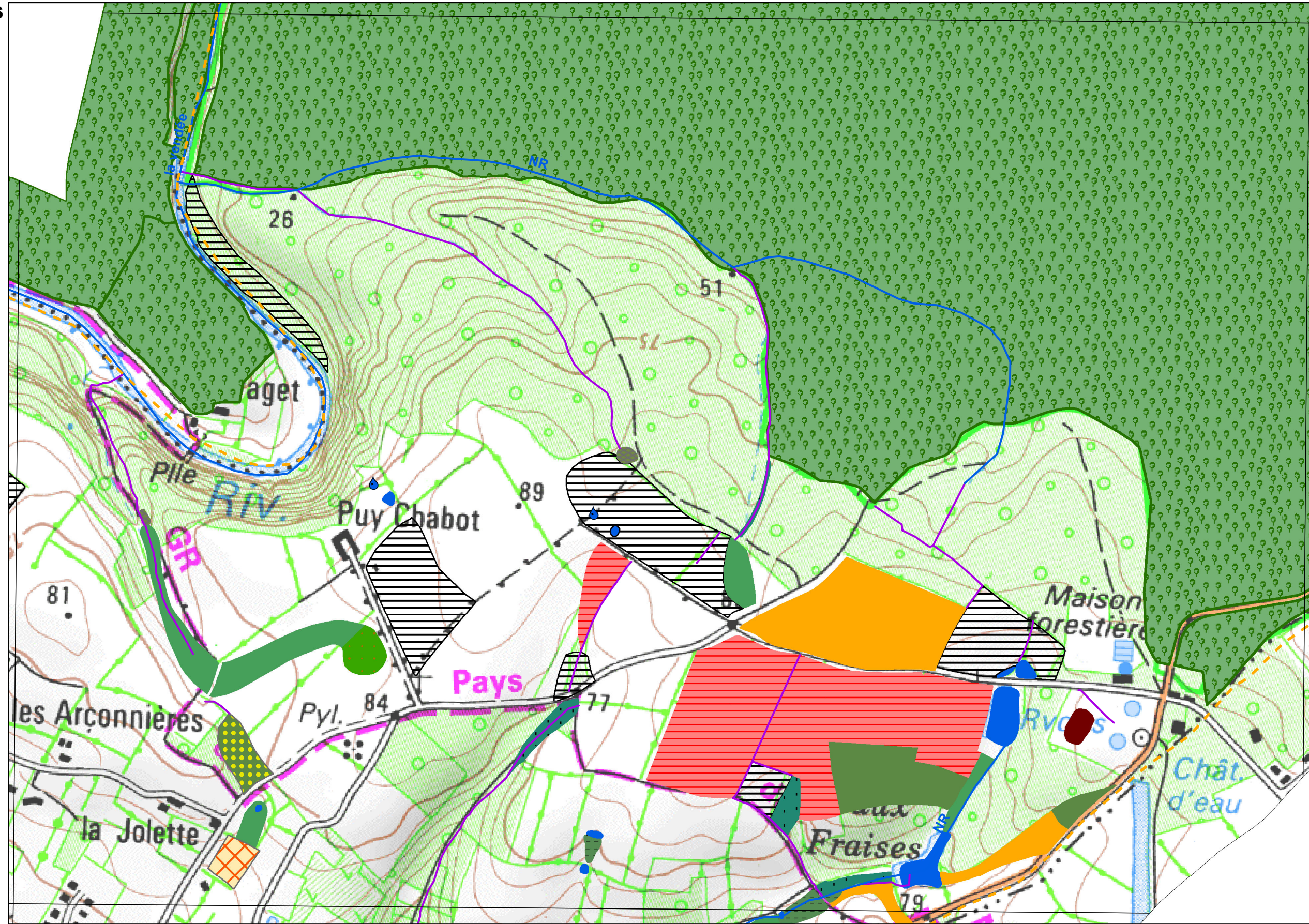
- Espèce envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Lavoir
- Mouillère
- Puits
- Source

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (Bd Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

Repères

- Limite communale
- Forêt domaniale gérée par l'ONF



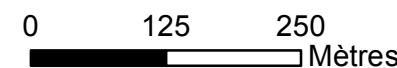
L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée NB:

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau

* Inventaire non exhaustif

* Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011



Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie

(85 167)

PLANCHE AR19

Légende

Zones humides

3. Prairies, fourrés

- 31.831. Ronciers
- 37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2. Prairies humides eutrophes
- 37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.241. Pâtures à grand jonc
- 38.1. Pâtures mésophiles

4. Boisements

- 41.2. Chênaies - Charmaies
- 41.231. Frênaies - chênaies à Arum
- 41.3. Frênaies
- 44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92. Saussaies marécageuses

5. Marais, Roselières et Sources

- 53.2. Communautés à grandes laïches

8. Plantations

- 83.15. Vergers

8. Terres labourées

- 82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zones

- Zones non prospectées
- Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide

2. Plans d'eau et mares

- 22.1. Plans d'eau et mares

Éléments ponctuels

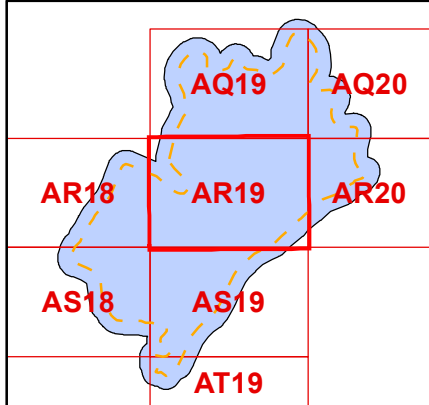
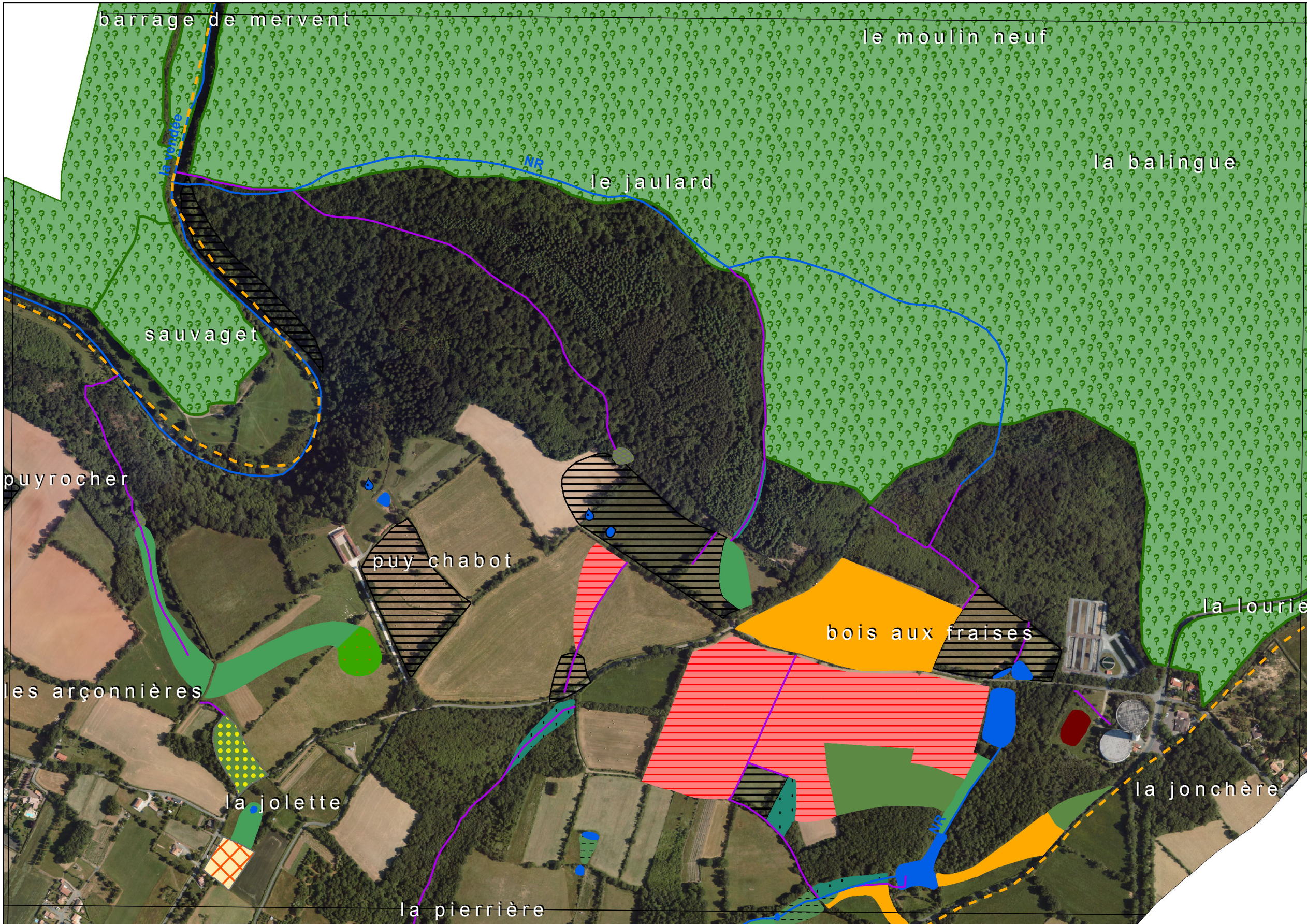
- Espèce envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Lavoir
- Mouillère
- Puits
- Source

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (Bd Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

Repères

- Limite communale
- Forêt domaniale gérée par l'ONF



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée NB:
 * Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
 * Inventaire non exhaustif
 * Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011

I.L.B.S.N.

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

S'engager en Pays de la Loire

l'Europe

ATLAM
BUREAU D'ETUDES
Aménagement
Environnement

Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie

(85 167)

PLANCHE AR20

Légende

Zones humides

3. Prairies, fourrés

- 31.831. Ronciers
- 37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2. Prairies humides eutrophes
- 37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.241. Pâtures à grand jonc
- 38.1. Pâtures mésophiles

4. Boisements

- 41.2. Chênaies - Charmaies
- 41.231. Frênaies - chênaies à Arum
- 41.3. Frênaies
- 44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92. Saussaies marécageuses

5. Marais, Roselières et Sources

- 53.2. Communautés à grandes laïches

8. Plantations

- 83.15. Vergers

8. Terres labourées

- 82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zones

- Zones non prospectées
- Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide

2. Plans d'eau et mares

- 22.1. Plans d'eau et mares

Éléments ponctuels

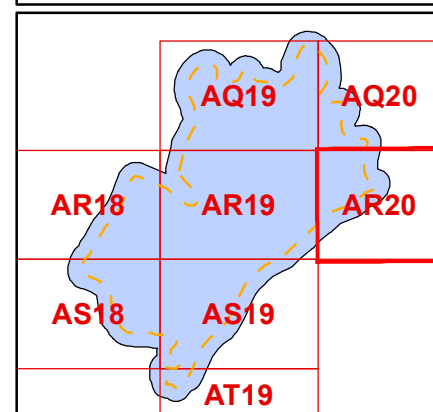
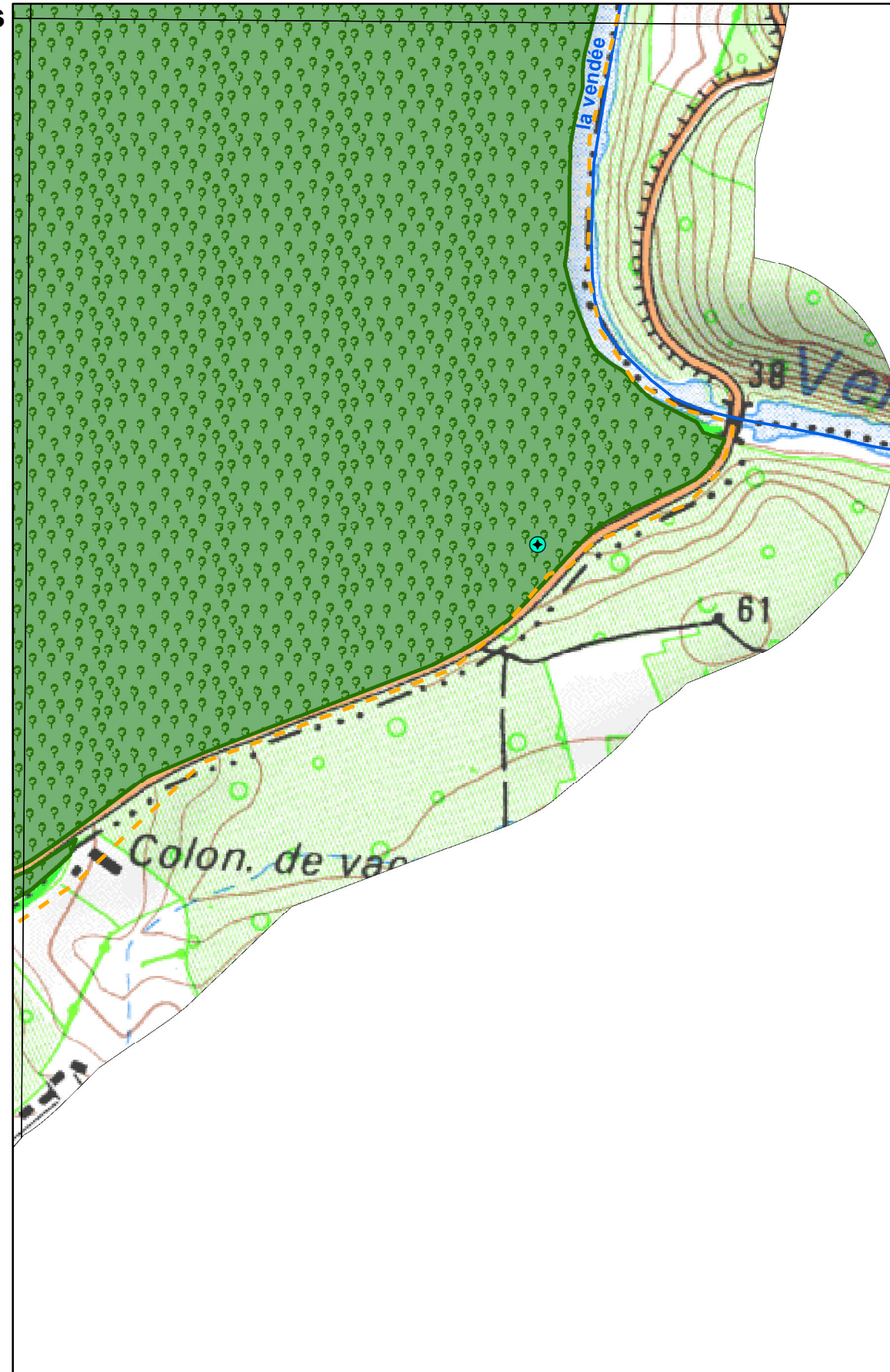
- ▲ Espèce envahissante
- ⊕ Fontaine et source aménagées
- Ⓛ Lavoir
- Ⓜ Mouillère
- Ⓟ Puits
- 💧 Source

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (Bd Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

Repères

- Limite communale
- 🌳 Forêt domaniale gérée par l'ONF



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée NB:

- * Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
- * Inventaire non exhaustif

* Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011

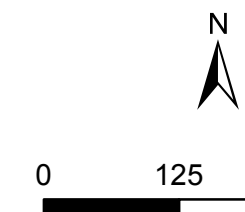
Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, ONF, Groupe d'acteurs locaux, ATLAM (relevés de terrain) - Réalisation ATLAM - Décembre 2011



I.L.B.S.N.



Agence de l'eau Loire-Bretagne



Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie







(85 167)

PLANCHE AR20





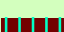
Légende

Zones humides


3. Prairies, fourrés

-  31.831. Ronciers
-  37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
-  37.2. Prairies humides eutrophes
-  37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
-  37.241. Pâtures à grand jonc
-  38.1. Pâtures mésophiles


4. Boisements

-  41.2. Chênaies - Charmaies
-  41.231. Frênaies - chênaies à Arum
-  41.3. Frênaies
-  44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
-  44.92. Saussaies marécageuses

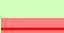
5. Marais, Roselières et Sources

-  53.2. Communautés à grandes laïches



8. Plantations

-  83.15. Vergers


8. Terres labourées

-  82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés







Autres zones

-  Zones non prospectées
-  Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide


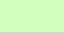
2. Plans d'eau et mares

-  22.1. Plans d'eau et mares

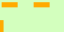

Éléments ponctuels

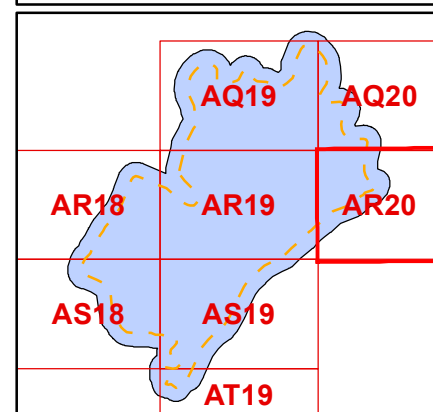
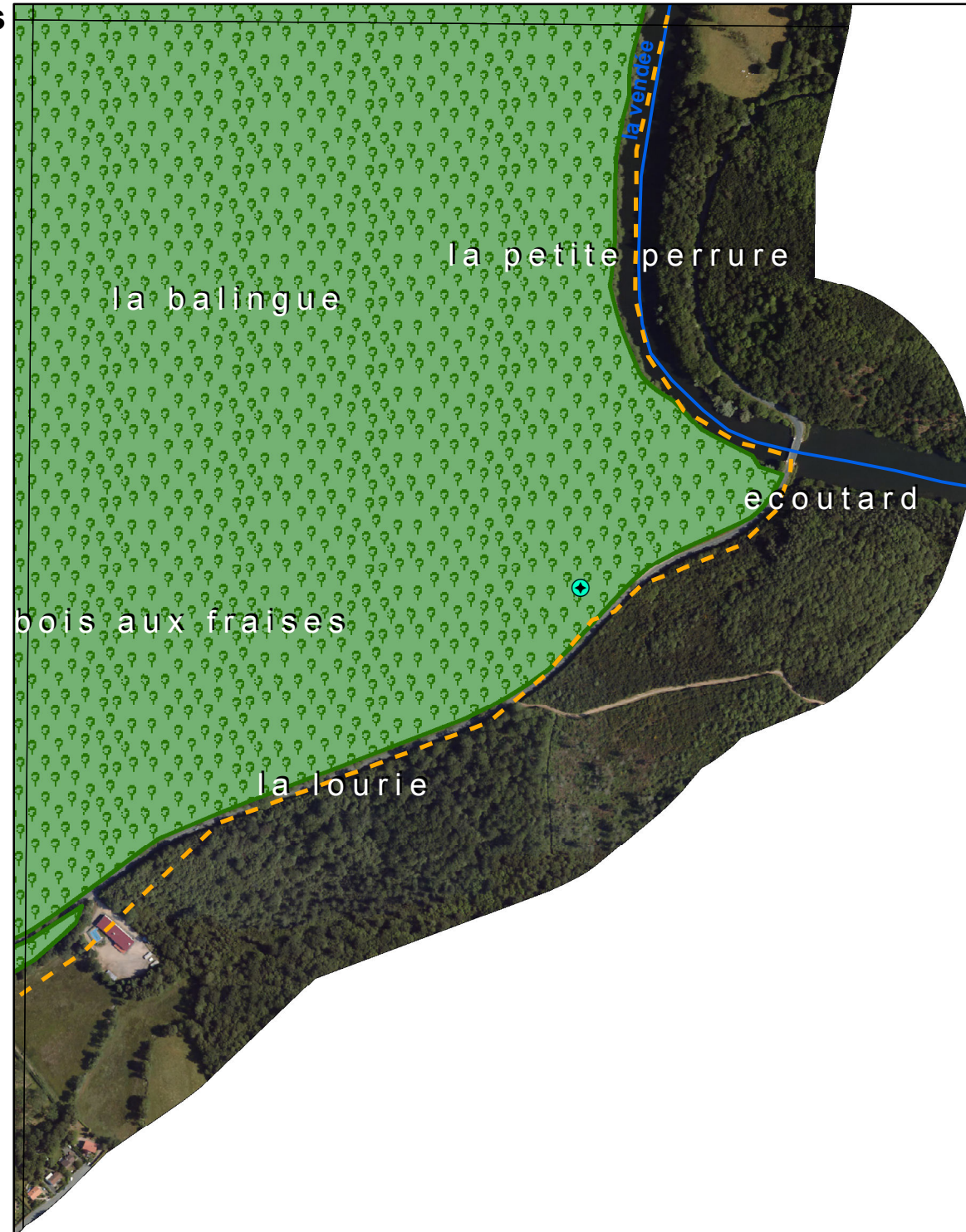
-  Espèce envahissante
-  Fontaine et source aménagées
-  Lavoir
-  Mouillère
-  Puits
-  Source

Réseau hydrographique

-  Réseau hydrographique (Bd Topo)
-  Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

Repères

-  Limite communale
-  Forêt domaniale gérée par l'ONF



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

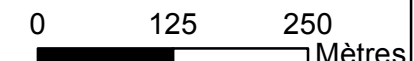
Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée
NB:

* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau

* Inventaire non exhaustif

* Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011

Sources : © IGN BD Topo®, © IGN BD Ortho®, ONF, Groupe d'acteurs locaux, ATLAM (relevés de terrain) - Réalisation ATLAM - Décembre 2011



Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie

(85 167)

PLANCHE AS18

Légende

Zones humides

3. Prairies, fourrés

- 31.831. Ronciers
- 37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2. Prairies humides eutrophes
- 37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.241. Pâtures à grand jonc
- 38.1. Pâtures mésophiles

4. Boiselements

- 41.2. Chênaies - Charmaies
- 41.231. Frênaies - chênaies à Arum
- 41.3. Frênaies
- 44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92. Saussaies marécageuses

5. Marais, Roselières et Sources

- 53.2. Communautés à grandes laïches

8. Plantations

- 83.15. Vergers

8. Terres labourées

- 82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zones

- Zones non prospectées
- Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide

2. Plans d'eau et mares

- 22.1. Plans d'eau et mares

Éléments ponctuels

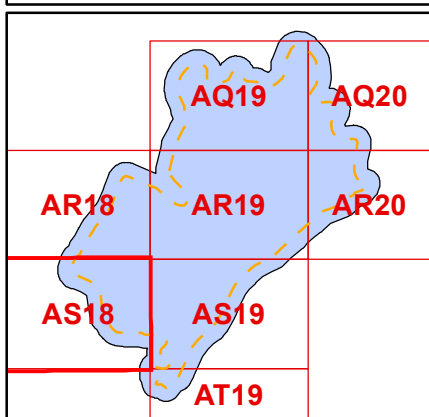
- Espèce envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Lavoir
- Mouillère
- Puits
- Source

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (Bd Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

Repères

- Limite communale
- Forêt domaniale gérée par l'ONF



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée NB:
 * Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
 * Inventaire non exhaustif
 * Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011

I.L.B.S.N.

Agence de l'eau Loire-Bretagne

S'engager en Pays de la Loire

Union Européenne

ATLAM
BUREAU D'ETUDES Aménagement Environnement

0 125 250 Mètres

Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie

(85 167)

PLANCHE AS18

Légende

Zones humides

3. Prairies, fourrés

- 31.831. Ronciers
- 37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2. Prairies humides eutrophes
- 37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.241. Pâtures à grand jonc
- 38.1. Pâtures mésophiles

4. Boissements

- 41.2. Chênaies - Charmaies
- 41.231. Frênaies - chênaies à Arum
- 41.3. Frênaies
- 44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92. Saussaies marécageuses

5. Marais, Roselières et Sources

- 53.2. Communautés à grandes laïches

8. Plantations

- 83.15. Vergers

8. Terres labourées

- 82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zones

- Zones non prospectées
- Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide

2. Plans d'eau et mares

- 22.1. Plans d'eau et mares

Éléments ponctuels

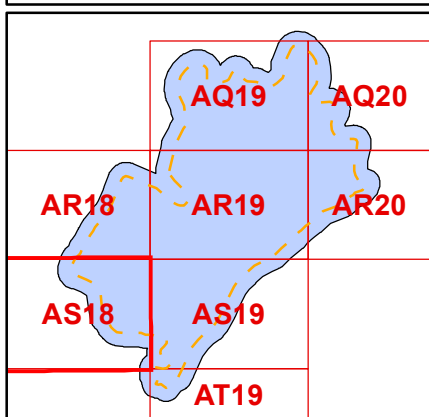
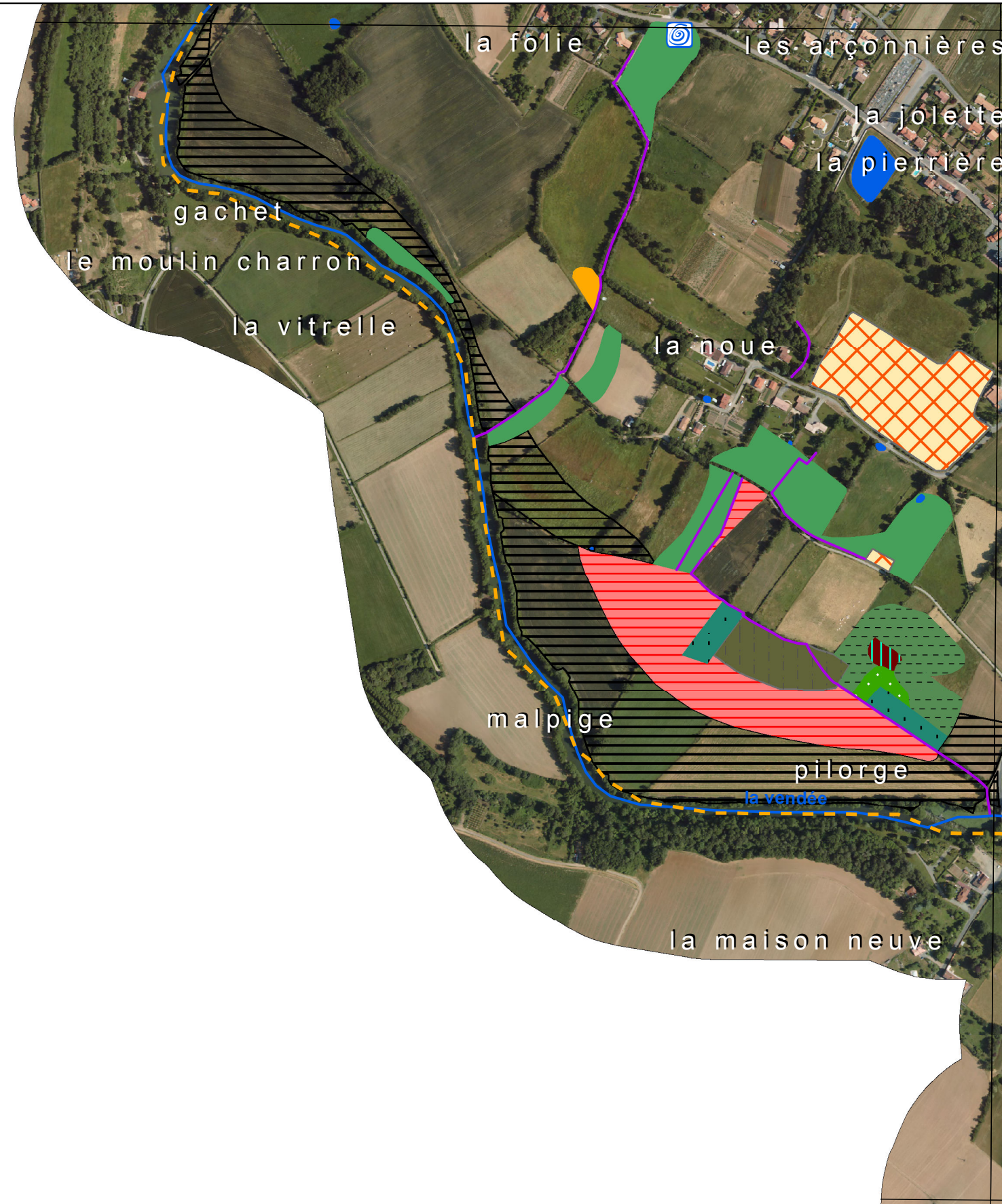
- Espèce envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Lavoir
- Mouillère
- Puits
- Source

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (Bd Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

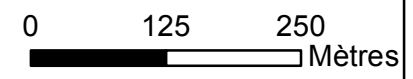
Repères

- Limite communale
- Forêt domaniale gérée par l'ONF



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée NB:
 * Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
 * Inventaire non exhaustif
 * Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011



Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie

(85 167)

PLANCHE AS19

Légende

Zones humides

3. Prairies, fourrés

- 31.831. Ronciers
- 37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2. Prairies humides eutrophes
- 37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.241. Pâtures à grand jonc
- 38.1. Pâtures mésophiles

4. Boisements

- 41.2. Chênaies - Charmaies
- 41.231. Frênaies - chênaies à Arum
- 41.3. Frênaies
- 44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92. Saussaies marécageuses

5. Marais, Roselières et Sources

- 53.2. Communautés à grandes laïches

8. Plantations

- 83.15. Vergers

8. Terres labourées

- 82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zones

- Zones non prospectées
- Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide

2. Plans d'eau et mares

- 22.1. Plans d'eau et mares

Éléments ponctuels

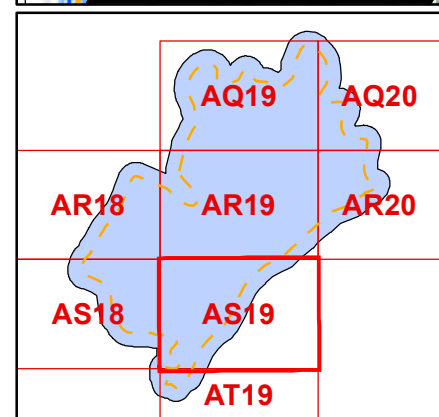
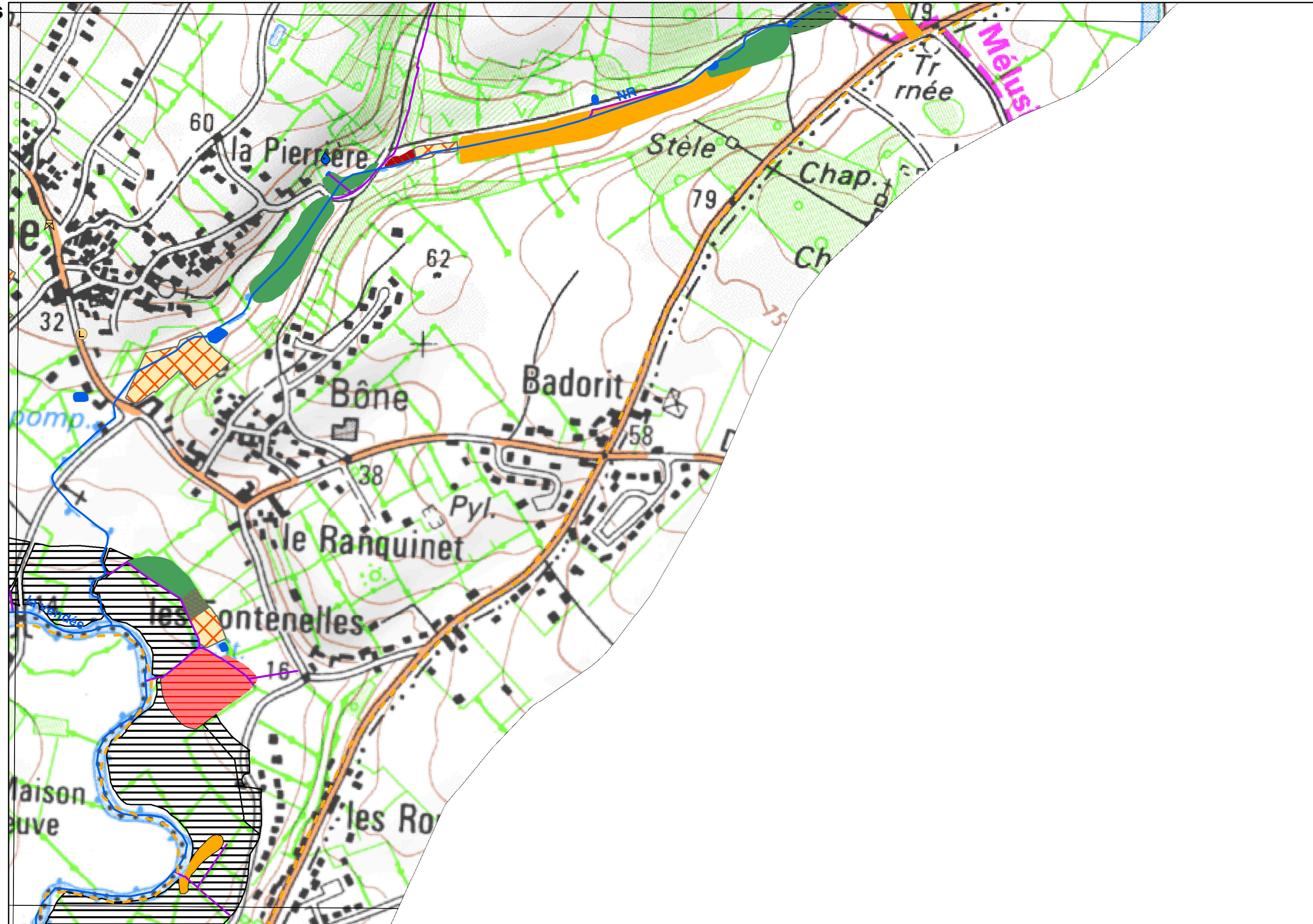
- ▲ Espèce envahissante
- ⊕ Fontaine et source aménagées
- Ⓛ Lavoir
- ⊙ Mouillère
- Ⓜ Puits
- 💧 Source

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (Bd Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

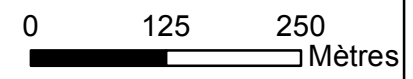
Repères

- Limite communale
- 🌳 Forêt domaniale gérée par l'ONF



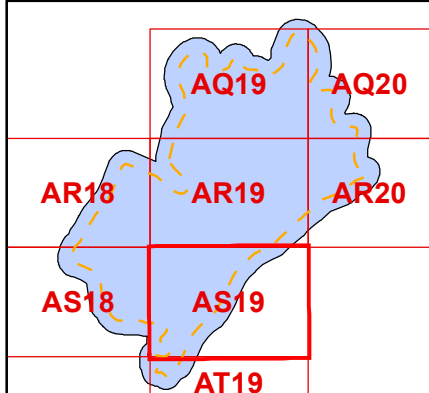
L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée NB:
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011



Inventaire des zones humides
 -
Commune de L'Orbrie
 -
(85 167)
PLANCHE AS19

- Légende**
- Zones humides**
- 3. Prairies, fourrés**
- 31.831. Ronciers
 - 37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
 - 37.2. Prairies humides eutrophes
 - 37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
 - 37.241. Pâtures à grand jonc
 - 38.1. Pâtures mésophiles
- 4. Boisements**
- 41.2. Chênaies - Charmaies
 - 41.231. Frênaies - chênaies à Arum
 - 41.3. Frênaies
 - 44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
 - 44.92. Saussaies marécageuses
- 5. Marais, Roselières et Sources**
- 53.2. Communautés à grandes laïches
- 8. Plantations**
- 83.15. Vergers
- 8. Terres labourées**
- 82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- Autres zones**
- Zones non prospectées
 - Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide
- 2. Plans d'eau et mares**
- 22.1. Plans d'eau et mares
- Éléments ponctuels**
- ▲ Espèce envahissante
 - ⊕ Fontaine et source aménagées
 - Ⓛ Lavoir
 - ⊙ Mouillère
 - Ⓜ Puits
 - 💧 Source
- Réseau hydrographique**
- Réseau hydrographique (Bd Topo)
 - Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)
- Repères**
- Limite communale
 - 🌳 Forêt domaniale gérée par l'ONF



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée NB:
 * Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
 * Inventaire non exhaustif
 * Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011

Logos of partner organizations: I.L.B.S.N., Agence de l'eau Loire-Bretagne, Vendée Maritime, S'engager en Pays de la Loire, European Union flag, and ATLAM (Bureau d'études Aménagement Environnement).

Scale bar: 0, 125, 250 Mètres

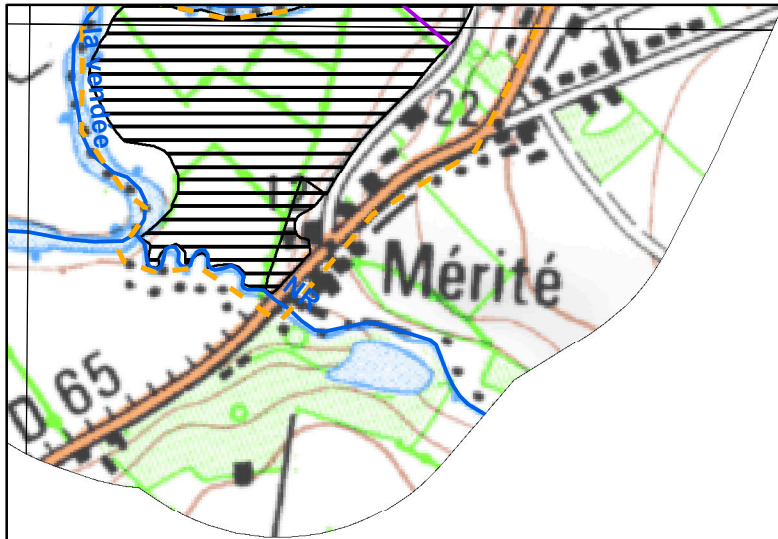
North arrow pointing up.

Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie

(85 167)

PLANCHE AT19



Légende

Zones humides

3. Prairies, fourrés

- 31.831. Ronciers
- 37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2. Prairies humides eutrophes
- 37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.241. Pâtures à grand jonc
- 38.1. Pâtures mésophiles

4. Boisements

- 41.2. Chênaies - Charmaies
- 41.231. Frênaies - chênaies à Arum
- 41.3. Frênaies
- 44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92. Saussaies marécageuses

5. Marais, Roselières et Sources

- 53.2. Communautés à grandes laïches

8. Plantations

- 83.15. Vergers

8. Terres labourées

- 82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zones

- Zones non prospectées
- Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide

2. Plans d'eau et mares

- 22.1. Plans d'eau et mares

Éléments ponctuels

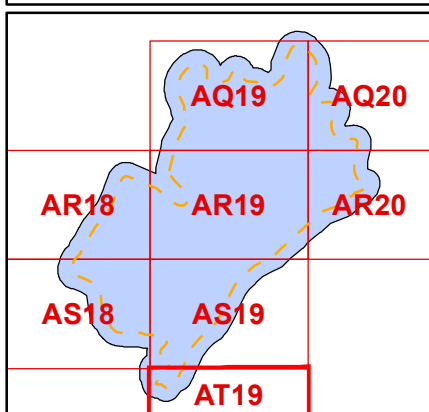
- Espèce envahissante
- Fontaine et source aménagées
- Lavoir
- Mouillère
- Puits
- Source

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (Bd Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

Repères

- Limite communale
- Forêt domaniale gérée par l'ONF



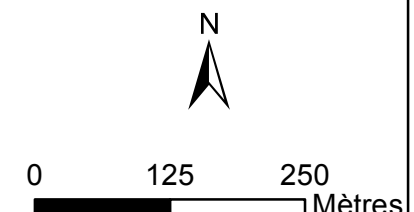
L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée
NB:

- * Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
- * Inventaire non exhaustif

* Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN Scan 25 ®, ONF, Groupe d'acteurs locaux, ATLAM (relevés de terrain) - Réalisation ATLAM - Décembre 2011

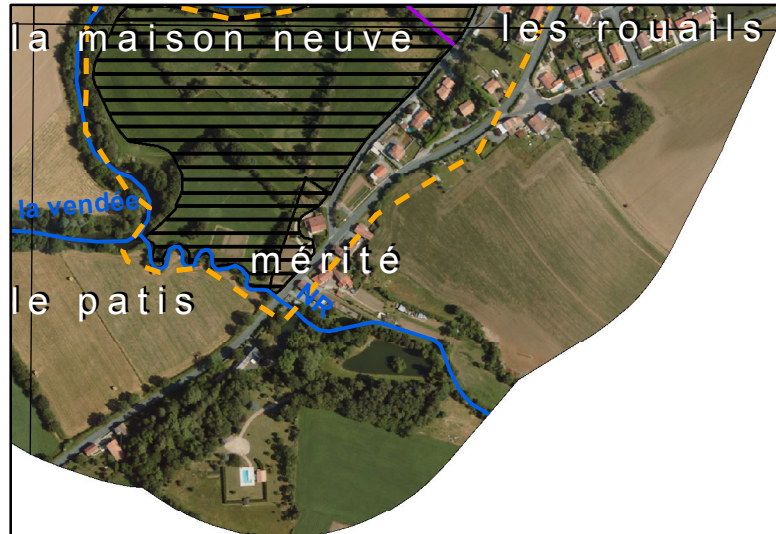


Inventaire des zones humides

Commune de L'Orbrie

(85 167)

PLANCHE AT19



Légende

Zones humides

3. Prairies, fourrés

- 31.831. Ronciers
- 37.1. Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2. Prairies humides eutrophes
- 37.21. Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.241. Pâtures à grand jonc
- 38.1. Pâtures mésophiles

4. Boisements

- 41.2. Chênaies - Charmaies
- 41.231. Frênaies - chênaies à Arum
- 41.3. Frênaies
- 44.9. Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais
- 44.92. Saussaies marécageuses

5. Marais, Roselières et Sources

- 53.2. Communautés à grandes laïches

8. Plantations

- 83.15. Vergers

8. Terres labourées

- 82.1. Champs d'un seul tenant intensément cultivés

Autres zones

- Zones non prospectées
- Zones prospectées non humides ou ayant perdu leur caractère humide

2. Plans d'eau et mares

- 22.1. Plans d'eau et mares

Éléments ponctuels

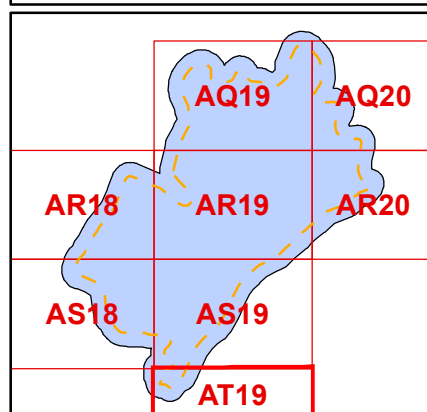
- ▲ Espèce envahissante
- ⊕ Fontaine et source aménagées
- Ⓛ Lavoir
- ⊙ Mouillère
- Ⓜ Puits
- 💧 Source

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (Bd Topo)
- Réseau hydrographique complémentaire (relevés de terrain)

Repères

- Limite communale
- 🌳 Forêt domaniale gérée par l'ONF



L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire avec le FEDER.

Inventaire de connaissance dans le cadre du SAGE Vendée
NB:

- * Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'eau
- * Inventaire non exhaustif

* Prospection de terrain effectuée de septembre 2011 à novembre 2011

Sources : © IGN BD Topo ®, © IGN BD Ortho ®, ONF, Groupe d'acteurs locaux, ATLAM (relevés de terrain) - Réalisation ATLAM - Décembre 2011



I.L.B.S.N.



Agence de l'eau
Loire-Bretagne



0 125 250 Mètres



I.I.B.S.N.

**Institution Interdépartementale
du Bassin de la Sèvre Niortaise**

Maison du département — BP 531

79021 NIORT CEDEX

TEL : 05 49 06 79 79

contact@sevre-niortaise.fr



ATLAM

Bureau d'études

38, rue Saint Michel

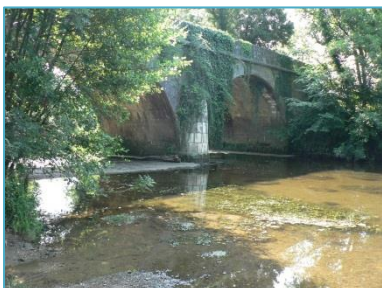
85 190 VENANSAULT

TEL : 02 51 48 15 15

atlam@wanadoo.fr



COMMUNE DE L'ORBRIE
(Vendée)



PLAN LOCAL D'URBANISME



PIÈCE VII – BILAN DE LA CONCERTATION

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal pour approbation
en date du 05 Avril 2018



Le Maire, Mme Noëlla LUCAS



Avril 2018

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	PROJET APPROUVÉ
Élaboration	02/07/2014	06/07/2017	05/04/2018



Bureau d'études PARCOURS

Maîtres d'œuvres / Urbanisme . Infrastructures . Paysage . Environnement
27 rue de l'Abreuvoir . 79 500 MELLE . Tel : 05.49.27.05.12 . Fax : 05.49.27.05.29
Mail : contact@parcours-ingenierie.fr . Internet : www.parcours-ingenierie.fr

BILAN DE LA CONCERTATION POUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'ORBRIE

Conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme, le bilan de la concertation est réalisé avant l'arrêt de projet de Plan Local d'Urbanisme. Ce bilan est présenté ci-dessous.

Conformément aux dispositions définies dans la délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision du document d'urbanisme, la concertation avec les habitants de L'Orbrie a été réalisée tout au long de l'élaboration du PLU. Les élus de la Commission Urbanisme se sont tenus à disposition des habitants de la commune pour répondre aux interrogations posées par la mise en œuvre du futur PLU et des informations sur l'avancée du projet ont été régulièrement publiées dans le journal municipal.

Suite à un premier diagnostic réalisé par le bureau d'études, l'enjeu de la protection de l'Environnement est apparu comme très important sur la commune du fait notamment de la présence simultanée du réservoir de biodiversité de la forêt de Mervent-Vouvant, du corridor écologique majeur de la vallée de la Vendée et de la présence d'un maillage bocager encore bien constitué et joignant ces éléments.

En conséquence, une démarche d'urbanisme participatif a été mise en place afin d'associer directement au projet des groupes d'habitants pouvant apporter leurs connaissances et leur réflexions sur le plan environnemental, et dans le sens de l'intérêt général. Cette participation de la société civile au projet s'est traduite par plusieurs réunions de travail pour recenser les éléments constituant la trame verte et bleue et identifier les principaux enjeux de protection :

- Présentation de la démarche auprès d'un premier groupe d'habitants le 03 Juin 2015 ;
- Appel à participation complémentaire lors de la réunion publique du 07 Juillet 2015 ;
- Réunions internes et sorties de terrain durant l'été 2015 ;
- Réunion de restitution des travaux le 10 Septembre 2015 ;

Par ailleurs, antérieurement à ces travaux, une concertation spécifique a été organisée le **5 Mai 2015** avec les agriculteurs exploitant des terres sur la commune, afin de recueillir les besoins de développement et d'adaptation des entreprises agricoles.

Les données recueillis par les différents groupes ont permis de compléter et d'enrichir le diagnostic territorial et environnemental. Ce diagnostic a été présenté à l'ensemble des habitants de L'Orbrie au cours d'une réunion publique organisée le **7 Juillet 2015**. Cette réunion a constitué également l'opportunité de présenter les grands enjeux d'aménagement du territoire à L'Orbrie et d'expliquer comment le Plan Local d'Urbanisme est amené à répondre à ces enjeux.

Les éléments issus de la concertation ont servi de support à la constitution d'un premier Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui a été présenté à la Direction Départementale des Territoires le **27 Janvier 2016** puis aux personnes associées le **1^{er} Mars 2016**. Suite à ces échanges, le document a été modifié puis a fait l'objet d'un débat officiel au sein du Conseil Municipal le **24 Mars 2016**. Le projet d'urbanisme, finalisé et développée avec les outils règlementaires, a été présenté à la population au cours d'une réunion publique d'information le **14 Juin 2016**.

La concertation s'est achevée avec l'arrêt de projet du PLU lors du Conseil Municipal du **06 Juillet 2017**.